

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
STEVEN HILL PAQUIN

L'INSTITUTIONNALISATION DES ORGANISATIONS
POPULAIRES : L'EXEMPLE DES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES
D'ÉCONOMIE FAMILIALE, 1961-1985

AVRIL 2012

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier mon directeur, Yvan Rousseau, pour sa patience, son soutien et ses encouragements. Je salue l'ouverture d'esprit et la grande générosité dont il a fait preuve tout au long de mon cheminement. C'est grâce à son support indéfectible et à ses judicieux conseils qu'il m'a été possible de mener à terme la rédaction de ce mémoire.

Je dois aussi offrir mes remerciements aux autres professeurs du département des Études québécoises, car ils m'ont permis de bénéficier d'un soutien financier qui m'a donné l'occasion de me concentrer sur la rédaction de cette étude.

J'aimerais par ailleurs souligner le travail de ma correctrice, Ginette Demeule, qui a révisé la version finale du manuscrit.

Je souhaite également témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont aidé dans mon travail de recherche archivistique. Je remercie d'abord le personnel du Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM qui a su m'accorder lors de mes longs séjours à Montréal. Je suis très reconnaissant à l'égard de Lise Dalpé, de l'ACEF de Lanaudière, et de France Latreille, de l'Union des consommateurs, qui m'ont accordé un accès complet à leurs archives. Je n'aurais toutefois pas été capable d'analyser ces documents sans les nombreuses discussions avec Bertrand Rainville, Monique Émond, Henri Goulet et Louise Blain qui se sont replongés dans leurs souvenirs et leurs archives pour m'aider à dégager le sens des actions qu'ils ont menées à l'époque.

De manière plus personnelle, je veux enfin remercier ma famille et mes amis qui m'ont encouragé tout au long de ma maîtrise. Je pense ici tout particulièrement à ma mère, qui m'a soutenu dans mon parcours universitaire et que je sais fière de me voir compléter ce mémoire. Je songe également à Virginie, ma fiancée, qui, par amour sans doute, a lu, commenté et corrigé chacune des pages que j'ai écrites. Qu'elle reçoive ici toute ma gratitude.

Résumé

Les nouveaux développements de la société de consommation dans l'Après-guerre s'accompagnent d'un renouvellement des problématiques sociales liées au surendettement des ménages ouvriers. Interpellées directement par ces questions, les différentes institutions syndicales, coopératives et étatiques s'engagent dans plusieurs initiatives pour améliorer la situation financière des familles en milieu populaire. Ces interventions soulèvent de nombreux débats sur le rôle de l'État dans la réglementation des activités commerciales et la protection du consommateur.

Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), qui voient le jour au cours des années 1960, s'imposent rapidement comme un des principaux groupes de pression en matière de droits des consommateurs. En étudiant l'histoire de ces associations entre 1961 et 1985, ce mémoire se penche sur les transformations et les tensions internes qu'elles connaissent dans ce qu'il convient d'appeler le champ de la consommation. L'analyse est centrée sur les rapports complexes, et souvent conflictuels, que les ACEF ont historiquement entretenus avec les différentes institutions qui les entourent. Il s'agit de comprendre comment ces relations ont amené ces associations de défense des consommateurs à s'orienter davantage vers le développement des services directs aux usagers. L'étude proposée situe cette transformation dans le cadre élargi de stratégies de professionnalisation et de spécialisation des activités du Mouvement ACEF, lesquelles visent à établir sa crédibilité et son expertise en tant qu'institution légitime dans le champ de la consommation. En cela, les ACEF connaissent un processus d'institutionnalisation semblable à celui d'autres groupes du mouvement populaire québécois au cours des mêmes années.

Table des matières

Remerciements.....	i
Résumé.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des abréviations.....	v
Introduction.....	1
Chapitre 1 : Le mémoire, ses enjeux et son terrain d'enquête	6
1.1) Le contexte : en amont et en aval de la naissance des ACEF	8
1.1.1) Société de consommation, consumérisme et redéploiement des organisations de consommateurs	8
1.1.2) Au confluent de trois grands acteurs : le mouvement syndical, le mouvement coopératif et l'État	12
1.2) Du « mouvement populaire » au « secteur communautaire » : Un bilan des études.....	17
1.2.1) Le mouvement populaire et les organisations communautaires	18
1.2.2) Institution, institutionnalisation et stratégie de légitimation institutionnelle: Des concepts à définir.....	23
1.2.3) Les travaux consacrés aux Associations coopératives d'économie familiale (ACEF)	26
1.3) Une étude de cas : Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF)	32
1.3.1) Les questions de recherche et les hypothèses	32
1.3.2) Le terrain d'enquête	36
Chapitre 2 : La naissance du Mouvement ACEF (1961-1970).....	41
2.1) Un projet en gestation : André Laurin et le Service du budget familial de la CSN	44
2.2) La grève de Shawinigan et la création du Service coopératif financier.....	48
2.3) Le réseau des moniteurs de la CSN	52
2.4) La fondation du mouvement	57

2.5) Les lendemains de l'assemblée de fondation: conflits d'orientation à l'ACEF de Shawinigan	62
2.6) L'implantation du Mouvement ACEF dans la région métropolitaine de Montréal.....	67
2.7) La Fédération des ACEF du Québec : un groupe de pression à la défense du consommateur.....	79
Chapitre 3 : La radicalisation politique des ACEF (1970-1977)	91
3.1) La bataille contre le Bill 45 et l'Office de la protection du consommateur.....	94
3.2) Décentralisation et éducation populaire à l'ACEF de Montréal : l'élaboration d'une nouvelle stratégie de légitimation institutionnelle	109
3.3) Les rapports entre les ACEF et le Mouvement Desjardins : le problème de la participation des organismes-membres.....	115
3.4) Une remise en question du rôle de la FACEF	121
3.5) La radicalisation politique des ACEF : l'incidence des rapports interinstitutionnels sur la réorientation du Mouvement.....	128
Chapitre 4 : La réorientation du Mouvement ACEF : 1977-1985	136
4.1) Le Congrès d'orientation de mars 1977 : consensus et division au sein du Mouvement	139
4.2) L'après-congrès : l'heure des grands départs	146
4.3) Le comité champ de lutte : une tentative d'uniformiser le discours revendicatif des ACEF.....	152
4.4) Le développement des services éducatifs : une stratégie de légitimation institutionnelle pour pallier un discours revendicatif vacillant.....	158
4.5) Un mouvement qui se divise.....	163
Conclusion	179
Bibliographie.....	189

Liste des abréviations

ACEF	Association coopérative d'économie familiale
CAP	Comité d'action politique
CASE	Comité d'action sociale étudiante
CCQ	Conseil de la coopération du Québec
CJC	Compagnie des jeunes canadiens
COFF	Comité d'orientation des finances familiales
COM	Conseil des œuvres de Montréal
CSN	Confédération des syndicats nationaux
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
DGEA	Direction générale pour l'éducation des adultes
FACEF	Fédération des ACEF du Québec
FLQ	Front de libération du Québec
FNACQ	Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec
FOCCF	Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises
FQCPD	Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins
FRAP	Front d'action politique de Montréal
OPC	Office de la protection du consommateur
SBF	Service du budget familial
SCF	Service coopératif financier
SSSF	Société de service social aux familles
SSVP	Société St-Vincent-de-Paul

Introduction

Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF) sont créées en 1965 dans le prolongement de l'action menée par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) auprès des familles ouvrières surendettées. Elles ont pour objectif d'éduquer et de réhabiliter les familles québécoises aux prises avec des problèmes liés à l'endettement en dispensant des cours sur le budget et en offrant un service de consultation budgétaire. Cette structure coopérative, qui regroupe à l'époque quelques-unes des plus importantes institutions syndicales et coopératives du Québec, s'impose rapidement comme un des principaux groupes de pression dans le domaine du droit des consommateurs. Figures de proue en cette matière, ces associations sont parmi les rares du mouvement populaire des années 1960 et 1970 à avoir perduré. Situées au carrefour des mouvements syndical, coopératif et populaire, les ACEF se sont implantées dans presque toutes les régions de la province. Elles constituent pour nous un terrain d'enquête privilégié pour saisir les transformations du monde associatif québécois depuis les années 1960.

Cette étude consacrée aux ACEF s'inscrit dans un champ de recherche plus large portant sur l'évolution du rôle et de la fonction sociale du secteur communautaire dans la société québécoise. En nous penchant sur l'évolution des pratiques et du discours des ACEF entre 1961 et 1985, nous souhaitons enrichir ce pan de la recherche qui porte sur l'institutionnalisation des groupes populaires au cours des années 1970 et 1980. En analysant l'histoire des ACEF, nous tenterons de comprendre comment des groupes populaires, qui se sont traditionnellement définis à travers leurs revendications politiques, sont progressivement devenus des groupes communautaires de services.

Dans ce mémoire, nous porterons une attention particulière aux principales institutions avec lesquelles les ACEF ont à interagir. Nous verrons, notamment, comment ces interactions encouragent l'institutionnalisation de ces groupes de pression spécialisés dans le domaine de la consommation en les amenant à se réorienter progressivement vers les services aux consommateurs. Cette transformation des ACEF traduit — c'est là notre hypothèse principale — un processus d'institutionnalisation analogue, à bien des égards, à celui qu'ont connu les différents organismes du mouvement populaire au cours des années 1970 et 1980. Cette hypothèse est étayée à travers quatre chapitres qui correspondent aux grandes phases de développement de l'association au cours de la période étudiée.

Le premier chapitre est une mise en contexte de notre étude sur les ACEF. Il s'agit tout d'abord de les situer par rapport à la société de consommation. Par ailleurs, nous établirons un lien de filiation entre ces associations et les mouvements syndical et coopératif qui se sont préoccupés des problématiques sociales liées au crédit à la consommation et à l'endettement des familles québécoises. Nous procéderons, dans un deuxième temps, à un bilan de la littérature scientifique portant sur l'évolution du mouvement populaire québécois. Nous cherchons ici à cerner les facteurs les plus couramment évoqués par les chercheurs pour expliquer les transformations de ce mouvement social au cours des années 1960-1980. En définitive, cet état de la question fournira le cadre conceptuel nécessaire à la problématisation de notre étude.

Le second chapitre aborde les efforts déployés, entre 1961 et 1970, pour établir ces nouvelles structures associatives dédiées à l'éducation budgétaire et à la protection du

consommateur. Ce double mandat des ACEF, comme nous le verrons, pose certains problèmes d'orientation. L'analyse des conflits internes autour des orientations du mouvement des ACEF permettra de constater que deux visions de l'organisation s'opposent. La première, qui favorise le développement des cours sur le budget et du service de consultation budgétaire, préconise une approche consensuelle dont la finalité est de sensibiliser la population et les institutions en place aux problèmes liés au crédit et à l'endettement. La seconde prône, pour sa part, une approche conflictuelle qui passe par la dénonciation des incohérences législatives et par la mise en place de structures coopératives et citoyennes permettant d'instaurer de nouveaux rapports de consommation. On verra, notamment, comment cette dernière orientation, qui définit l'ACEF comme un groupe de pression en matière de défense des droits des consommateurs, parvient à s'imposer grâce au développement des services juridiques de l'ACEF de Montréal et la création de la Fédération des ACEF du Québec (FACEF) en 1970. Nous insisterons particulièrement sur le fait que chacune de ces orientations incarne une stratégie de légitimation institutionnelle, qui renvoie à une conception particulière des rapports que les ACEF doivent entretenir avec les institutions qui interviennent dans le champ de la consommation.

L'action des ACEF, au cours de la période allant de 1961 à 1970, leur a permis de recueillir l'appui d'une frange significative des mouvements coopératif et syndical et de s'établir comme un groupe de pression incontournable du débat public portant sur le droit des consommateurs. Cette légitimité est toutefois mise à mal très rapidement alors que le gouvernement tente d'asseoir l'autorité de l'Office de la protection du consommateur (OPC). Comme nous le verrons dans le cadre de notre troisième chapitre, le débat qui

s'ouvre entre le gouvernement et les ACEF, au cours de la période allant de 1970 à 1977, amène ces dernières à radicaliser leurs pratiques sociales. En s'inspirant des courants marxistes en vogue à l'époque, le Mouvement ACEF adopte des stratégies d'intervention destinées à interpeller et à mobiliser les classes populaires. À travers l'analyse de cette période tumultueuse, nous souhaitons montrer que cette radicalisation des ACEF constitue une remise en question des stratégies d'action mises en œuvre dans la période précédente. En fait, elle traduit une nouvelle stratégie de légitimation institutionnelle qui repose sur la mobilisation des classes populaires.

Le dernier chapitre traite des débats d'orientation qui marquent la période de 1977 à 1985. Au cours de ces années, le caractère radical des prises de positions du Mouvement mine sérieusement sa légitimité auprès des institutions qui l'entourent. En plus d'occasionner une scission au sein des membres de la FACEF, cette réorientation de l'organisation entraîne le retrait de plusieurs organismes-membres, dont celui des caisses populaires Desjardins, ce qui engendre des pertes financières importantes. L'incapacité des ACEF à mobiliser efficacement les classes populaires les amènent à remettre en question leur stratégie d'action et à mettre en place des mesures pour rétablir leur crédibilité. Cette réorientation relance toutefois des débats internes importants. Alors que certains préconisent le développement d'actions collectives à caractère politique, d'autres optent pour la spécialisation et la professionnalisation des services éducatifs, fortement encouragés par l'OPC. Nous verrons comment cette orientation axée sur les services de consultation budgétaire s'impose comme étant la stratégie la plus efficiente à mettre en œuvre afin d'être reconnue en tant qu'institution sociale agissant dans le champ de la consommation.

Chapitre 1 : Le mémoire, ses enjeux et son terrain d'enquête

Notre mémoire consacré à l'histoire des ACEF vient jeter un éclairage sur le processus d'institutionnalisation qui touche les groupes populaires au cours des années 1970 et 1980. Ce premier chapitre pose les principaux jalons de l'approche privilégiée.

Dans un premier temps, nous expliquerons comment sont apparues ces associations de défense des droits des consommateurs en les situant dans la mouvance générale de la montée de la société de consommation depuis la Seconde Guerre. Nous verrons comment les problématiques sociales qui se développent dans le cadre de ce modèle de développement économique, notamment celles qui sont liées à l'endettement des familles québécoises, ont interpellé les mouvements coopératifs et syndicaux du Québec. Nous constaterons, par ailleurs, que la préoccupation grandissante des acteurs syndicaux pour la condition ouvrière « hors travail » a donné lieu à plusieurs projets associatifs en milieu populaire, dont celui des ACEF.

Nous procéderons ensuite à un bilan des études portant sur l'évolution contemporaine du mouvement populaire québécois. S'attardant surtout au processus d'institutionnalisation des groupes populaires, cette revue de la littérature nous permettra de cerner les principaux éléments qui caractérisent ce phénomène et d'établir le cadre analytique que nous allons utiliser dans cette étude. Finalement, nous ferons état des différents travaux scientifiques effectués sur les ACEF et ferons ressortir la spécificité de notre problématique de recherche et de notre terrain d'enquête.

1.1) Le contexte : en amont et en aval de la naissance des ACEF

Cette section a pour objectif de situer la création des ACEF par rapport aux problématiques sociales qui se manifestent dans le cadre de la société de consommation. Nous verrons en outre comment les mouvements coopératifs et syndicaux québécois ont été appelés à intervenir sur ces problèmes en mettant en place différentes initiatives en milieu populaire. Finalement, nous examinerons les circonstances ayant amené les acteurs des milieux syndical et coopératif à se concerter afin de créer les ACEF en 1965.

1.1.1) Société de consommation, consumérisme et redéploiement des organisations de consommateurs

L'industrialisation et l'urbanisation progressive de la société québécoise au cours des XIX^e et XX^e siècles ont permis aux acteurs de l'industrie et du commerce de s'arroger un ensemble de droits leur donnant le pouvoir de contrôler l'offre et d'imposer ainsi leurs règles du jeu aux consommateurs¹. Alors qu'une partie croissante de la population rejoint les rangs de la classe ouvrière et se retrouve de plus en plus dépendante des produits de consommation, la disparité entre les droits de l'entreprise et ceux des consommateurs s'accentue². Dans un contexte où le revenu d'une part significative des consommateurs urbains répond à peine aux besoins quotidiens et où le crédit s'impose comme un moyen de combler le budget des familles ouvrières, l'iniquité

¹ Voir : Le résumé des thèses de Philip Kotler in Jean Perrien, *Le consommateurisme : vers un nouveau consommateur*, Chicoutimi : Gaetan Morin éditeur, 1979, p. 22-23.

² Jean Perrien, *Le consommateurisme : vers un nouveau consommateur* ... p. 23

des rapports marchands devient une source croissante de préoccupation pour les différentes institutions de la société québécoise³.

De son côté, l'État promulgue différentes lois pour réglementer la concurrence et l'accès au crédit à la consommation⁴. Les différentes institutions de la société civile, notamment l'Église et les syndicats, vont quant à eux travailler à la mise en place de différents projets associatifs afin de favoriser un meilleur équilibre entre les pouvoirs respectifs des consommateurs et des commerçants. À cette époque, les problématiques sociales entourant le crédit et la consommation se définissent toutefois en termes moraux et donnent lieu à des initiatives qui s'inscrivent dans une philosophie de la prévoyance et du *self-help*⁵.

Cette idéologie de la prévoyance se retrouve passablement ébranlée par la crise économique des années 1930 et l'entrée en guerre du Canada. Avec le déperissement soudain de la condition ouvrière, la sécurité et l'indépendance que procure l'emploi apparaissent comme relatives, voire illusoires⁶. Dans un contexte où le chômage touche près de 25 % de la population⁷, la simple prévoyance ne peut suffire. Des voix s'élèvent effectivement pour demander aux gouvernements de mettre en place des mesures de

³ Sylvie Taschereau, « Plutôt « s'endetter sur l'honneur ». Le débat sur la loi Lacombe (1900–1903) et les origines de la société de consommation au Québec », *Histoire sociale / Social History*, vol. 42, no. 84 (novembre 2009), p. 396.

⁴ Voir : Jean Perrien, *Le consommateurisme : vers un nouveau consommateur*, Chicoutimi : Gaetan Morin éditeur, 1979, p. 35 et Sylvie Taschereau, « Plutôt « s'endetter sur l'honneur ». Le débat sur la loi Lacombe (1900–1903) et les origines de la société de consommation au Québec »... pp. 399-400.

⁵ Voir : Sylvie Taschereau, « Plutôt « s'endetter sur l'honneur ». Le débat sur la loi Lacombe (1900–1903) et les origines de la société de consommation au Québec »... et Benoit Lévesque *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : Plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, Cahiers du CRISES, avril 2007, pp. 1-23.

⁶ Michiel Horn, *The Great Depression of the 1930s in Canada*, Canadian Historical Association / Société historique du Canada, no. 39, Ottawa, 1984, p.20

⁷ Voir : Paul-André Linteau et al., *Histoire du Québec Contemporain : Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal : Boréal, 1989, p. 14.

lutte à la pauvreté et de favoriser l'accès aux biens de consommation⁸. Les débats autour des politiques sociales, comme l'assurance emploi ou les allocations familiales, vont contribuer à faire naître la notion de citoyenneté économique qui se définit comme le droit des citoyens à une certaine qualité de vie⁹. L'émergence de cette vision de la citoyenneté va amener les différentes institutions de la société à se distancier quelque peu des principes du *self-help* et à commencer à parler en termes de droit à la consommation¹⁰.

La qualité de vie des citoyens va devenir, pendant la Guerre, le leitmotiv des démocraties occidentales¹¹. Si l'idée de prévoyance est toujours présente, elle apparaît moins comme une vertu morale que comme un sacrifice que les citoyens doivent faire s'ils veulent gagner la Guerre et préserver leur qualité de vie¹². En bref, il est entendu que: « The good citizen who had the public interest at heart would restrain consumption now and indulge it later¹³ ».

L'Après-Guerre marque la fin des pénuries et des restrictions et fait place à une offre abondante de produits destinés à la consommation. Le citoyen est appelé à consommer afin de contribuer à la reprise économique. C'est l'essor de ce qu'on

⁸ Dominique Marshall, *The Social Origins of the Welfare State: Québec Families, Compulsory Education, and Family Allowances 1940-1950*, Wilfred Laurier University Press, Waterloo, 2006, pp. 22-23.

⁹ Voir : Dominique Marshall, *The Social Origins of the Welfare State: Québec Families, Compulsory Education, and Family Allowances 1940-1950* ...p. 23 et Magda Fahrni, *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction*, University of Toronto Press, 2005, p.120.

¹⁰ Dominique Marshall, *The Social Origins of the Welfare State: Québec Families, Compulsory Education, and Family Allowances 1940-1950* ...

¹¹ Magda Fahrni, *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction* ... p.120 et Lizabeth, Cohen, *A Consumer's Republic : The Politics of Mass Consumption in Postwar America*, New York: A.A. Knopf, 2003, pp. 62-111.

¹² Magda Fahrni, *Household Politics: Montreal Families and Postwar Reconstruction* ... p.120 et Lizabeth, Cohen, *A Consumer's Republic : The Politics of Mass Consumption in Postwar America* ... p. 70.

¹³ Lizabeth Cohen, *A Consumer's Republic : The Politics of Mass Consumption in Postwar America* ... p. 75.

appelle la société de consommation, c'est-à-dire « une économie, une culture et un ensemble de structures politiques qui s'orientent d'après les promesses matérielles et idéologiques, de liberté, de démocratie, de paix et d'égalité, auxquelles la consommation de masse laisse aspirer¹⁴ ». Le développement des techniques de marketing conduit progressivement les consommateurs à cultiver de nouveaux besoins et de nouvelles aspirations. L'idéologie libérale de la prévoyance, qui encourageait jadis les familles à épargner, semble perdre de sa pertinence alors que s'impose une nouvelle mentalité axée sur la consommation, où le crédit semble de plus en plus remplacer l'épargne¹⁵.

Le crédit, pierre d'assise du système économique, devient un véritable besoin pour les ménages qui peinent à concrétiser les nouvelles aspirations créées par la société de consommation. L'endettement de plus en plus important des familles à faible revenu, qui se retrouve au cœur de nombreux problèmes sociaux, jette la lumière sur l'inadéquation entre ces aspirations et la réalité économique des familles ouvrières¹⁶.

Ces insuffisances de la société de consommation vont entraîner un redéploiement des initiatives visant à promouvoir l'intérêt des consommateurs¹⁷. De nouvelles associations seront mise en place afin de lutter pour le droit des consommateurs. Celles-ci visent à créer des instruments collectifs capables de contrebalancer la puissance de l'entreprise au sein du marché et de représenter les consommateurs auprès des pouvoirs

¹⁴ Notre traduction de Lizabeth Cohen, *A Consumer's Republic : The Politics of Mass Consumption in Postwar America*, New York: A.A. Knopf, 2003, p. 7

¹⁵ Gérald Fortin et Marc-Adélard Tremblay, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec : Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui...* pp. 105 et 190

¹⁶ Gérald Fortin et Marc-Adélard Tremblay, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec : Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui ...* pp. 203-208.

¹⁷ Lizabeth Cohen, *A Consumer's Republic : The Politics of Mass Consumption in Postwar America ...* p. 351.

publics¹⁸. C'est dans cette mouvance que s'inscrit la création des ACEF. Ces dernières, qui regroupent les forces vives des mouvements coopératifs et syndicaux, vont devenir, à partir du milieu des années 1960, la figure de proue de ce mouvement pour la défense des consommateurs au Québec.

1.1.2) Au confluent de trois grands acteurs : le mouvement syndical, le mouvement coopératif et l'État

La Grande crise et la Deuxième Guerre mondiale vont amener les différentes institutions de la société québécoise à se préoccuper des conditions de vie hors travail des familles ouvrières. Les débats entourant l'accès aux biens de consommation soulèvent immanquablement la question du surendettement des classes populaires. Les institutions syndicales, coopératives et étatiques sont directement interpellées par cette problématique sociale qui accompagne le déploiement de la société de consommation. Afin de comprendre comment celles-ci ont été appelées à intervenir dans le domaine du crédit à la consommation, nous concentrerons notre attention sur trois grands acteurs : 1) la Confédération des syndicats nationaux (CSN); 2) le Mouvement Desjardins; 3) l'État. Comme nous le verrons dans les pages qui suivent, chacune de ces institutions contribue à mettre en place un contexte favorable à la création des ACEF.

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC) est au cœur du mouvement de réforme qui mène à l'adoption des politiques sociales et des lois sur le salaire et sur les relations de travail qui marquent les années 1930 et 1940¹⁹. L'ancêtre de la CSN profite des nouvelles lois pour accroître son membership et devient une des

¹⁸ Jean Perrien, *Le consommateurisme : vers un nouveau consommateur ...* p. 38.

¹⁹ Jacques Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Boréal Express et CSN, 1981, p. 136.

plus importantes centrales syndicales de la province. La reprise économique et l'augmentation du taux d'emploi au cours de la Seconde Guerre mondiale donnent l'occasion au syndicat de faire des gains significatifs qui permettent aux travailleurs d'accéder aux nouvelles aspirations qui s'imposent avec la société de consommation²⁰. Ces acquis syndicaux sont toutefois menacés dans les années d'Après-Guerre. Alors que le patronat tente par tous les moyens de récupérer les concessions faites aux syndiqués pendant la Guerre, le gouvernement duplessiste adopte une série de mesures qui restreignent le pouvoir de négociation et le champ d'activité des syndicats.

L'attitude du patronat et du gouvernement provincial à l'égard des travailleurs syndiqués va entraîner une intensification des conflits de travail. Au tournant des années 1950, la CTCC est impliquée dans plusieurs grandes grèves. Ces conflits de travail, qui s'étendent parfois sur plusieurs mois, mettent à dure épreuve les solidarités syndicales et poussent les instances syndicales à se préoccuper davantage des problématiques liées à l'endettement des travailleurs.

Alors que la précarité financière des syndiqués en temps de grève mine les efforts de négociations syndicales, la CTCC prend conscience de l'importance d'agir dans le domaine de la consommation. À partir des années 1960, la CSN (nouvelle appellation de la CTCC) se lance dans un travail d'éducation à la consommation. Le projet est de conscientiser les travailleurs par rapport aux injustices qu'ils subissent et à interroger l'État et le mouvement coopératif afin qu'ils appuient différentes initiatives ayant pour

²⁰ Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Boréal, 1989, p. 200.

objectif d'améliorer les conditions de vie des populations ouvrières²¹. Ce prolongement de l'action syndicale dans le domaine de la consommation traduit la volonté de la centrale d'élargir son influence au sein de la société.

Les caisses populaires Desjardins sont sans contredit le principal moteur du mouvement coopératif québécois. Ces structures associatives, mises en place au début du XIX^e siècle, visent à canaliser l'épargne au niveau local et à organiser des mécanismes de crédit décentralisé. Ces coopératives d'épargne et de crédit ont pour mission de contribuer à la revitalisation économique de leur milieu en soutenant les activités de production exclues des circuits financiers traditionnels et en permettant aux « honnêtes travailleurs » d'accéder à des prêts avantageux afin qu'ils puissent assumer leurs obligations familiales²². Les caisses populaires incarnent, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'idée de reconquête économique du peuple canadien-français. Elles se caractérisent par leur projet coopératif qui a comme objectif de contrebalancer le développement du capitalisme monopolistique en favorisant la petite propriété et l'économie locale. Ses pratiques en matière de crédit restent, à cette époque, surtout liées aux activités de production²³. Épousant l'idéologie libérale de la prévoyance, le discours du Mouvement Desjardins condamne le recours au crédit à la consommation qui est jugé comme étant improductif, extravagant et nuisible²⁴. L'urbanisation croissante de la

²¹ Bernard Solasse, *Syndicalisme, consommation et société de consommation*, Université Laval, octobre 1968, pp. 9-11 et 23.

²² Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier : L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec 1909-1970*, Boréal, 1995, p. 45.

²³ Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier : L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec 1909-1970...* pp. 238-254.

²⁴ Bertrand Rainville, *Le crédit à la consommation dans le Québec d'Après-Guerre : Une enquête exploratoire*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la Maîtrise en Études Québécoises, 25 juin 2007, p. 43.

population et l'expansion de la consommation de masse dans les années d'Après-Guerre forcent toutefois les caisses à réfléchir à leurs politiques de prêts.

La question de l'ouverture de prêts à la consommation se pose avec insistance au cours des années 1950. Elle est d'abord soulevée par les caisses implantées en milieu urbain. Ces dernières contestent la politique restrictive du Mouvement et promeuvent un assouplissement des exigences en matière de prêts. Elles font valoir que la notion de crédit productif ne correspond pas à la réalité urbaine et qu'en s'opposant aux nouveaux usages du crédit, elles incitent les petits salariés à se tourner vers les compagnies de finances qui prêtent à des taux usuraires. Ces débats internes sont largement alimentés par les revendications de la CSN qui sollicite les caisses afin qu'elles facilitent l'accès des travailleurs au crédit à la consommation. Malgré ces pressions, le Mouvement reste très prudent par rapport au crédit à la consommation. Il n'est pas question que le crédit des caisses serve à encourager une consommation débridée. Au contraire, la consommation et le crédit doivent être réfléchis. C'est dans cette optique que les caisses entreprennent de développer l'éducation à la consommation. Alors que certaines d'entre elles mettent en place leur propre service d'éducation, d'autres s'appuient sur le travail du Service du budget familial (SBF) de la CSN et acceptent de financer la création des ACEF au début des années 1960²⁵. Ces relations avec les différentes instances du Mouvement Desjardins prennent une importance capitale entre 1973 et 1977, car la Fédération québécoise des caisses populaires Desjardins (FQCPD) devient le principal bailleur de fonds des ACEF. En dépit des débats internes que soulèvent l'entente de

²⁵ Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier : L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec 1909-1970...* pp. 263-266.

financement, cette dernière permet aux ACEF de continuer à fonctionner malgré les importantes coupures de subventions que lui impose le gouvernement québécois en 1972.

L'éducation budgétaire effectuée par la CSN va contribuer à alimenter ses revendications pour un élargissement des politiques sociales. Les questions portant sur le rôle de l'État en matière de sécurité sociale se posent avec insistance depuis les années 1930. Le conservatisme du gouvernement provincial dans les années d'Après-Guerre empêche toutefois la mise en place de certaines mesures pourtant déjà bien implantées dans le reste du Canada. Le développement des secteurs touchant à la santé et à l'assistance sociale est confié à l'Église et à l'entreprise privée. Les failles de ce libéralisme politique deviennent de plus en plus évidentes au cours des années 1950. Le fardeau financier que représente l'assurance-maladie dans le budget des familles ouvrières et la précarité financière dans laquelle les ouvriers sont plongés lorsqu'ils sont hospitalisés accentuent les pressions syndicales en faveur de la mise en place d'un système d'assurance-maladie public et universel²⁶.

L'échec du modèle de développement libéral apparaît aussi dans le domaine de la consommation. L'expansion rapide du crédit à la consommation et la hausse significative de l'endettement des ménages font ressortir le caractère désuet des lois en vigueur. Au cours des années 1940, les gouvernements vont tenter de réduire les impacts négatifs de ces pratiques commerciales en réglementant les taux d'intérêt et les

²⁶ François Guérard et Yvan Rousseau, « Le marché de la maladie : Soins hospitaliers et assurances au Québec 1939-1961 » *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 59, no. 3, 2006, p. 327.

obligations contractuelles des différents partis dans une transaction marchande²⁷. Ces réformes du Code civil se sont toutefois montrées nettement insuffisantes pour assurer la protection des consommateurs. Le gouvernement provincial prend conscience, dans la foulée de la Révolution tranquille, de son incapacité à faire évoluer le Code civil au profit de l'intérêt des consommateurs²⁸. Afin de remédier aux problématiques liées à l'endettement, il va prêter son appui aux initiatives d'éducation budgétaire s'adressant aux populations ouvrières²⁹. Les nombreux cas de fraudes recensés par le SBF et les ACEF au cours des années 1960 vont d'ailleurs contribuer à faire avancer l'idée de mettre en place une loi-cadre en matière de protection du consommateur³⁰. Ce mémoire permettra de constater que l'adoption de la Loi de la protection du consommateur, qui entraîne la création de l'Office de la protection du consommateur en 1972, marque un tournant important dans le discours et les pratiques du Mouvement ACEF.

1.2) Du « mouvement populaire » au « secteur communautaire » : Un bilan des études

Les groupes populaires québécois ont fait l'objet de plusieurs travaux, la plupart menés par des chercheurs ayant côtoyé de près ces organisations. Dans cette foisonnante littérature, les questions relatives à l'institutionnalisation et aux transformations des groupes populaires apparus dans la foulée de la Révolution tranquille ont été centrales.

²⁷ Voir : Sylvio Normand, « Le Code et la protection du consommateur », *Les cahiers du droit*, vol. 29, no.4, 1988, pp. 1063-1082.

²⁸ Claude Masse, « Bilan partiel de 25 ans de protection du consommateur au Québec », *Les cahiers du droit*, vol. 37, no. 1, 1996, p. 33.

²⁹ Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures du département d'histoire, Montréal : Université de Montréal, 1993, pp. 23, 39-46.

³⁰ Voir : Claude Masse, « Bilan partiel de 25 ans de protection du consommateur au Québec »... et Gérard Duhaime, *Du combat au concile: Les vingt ans de l'Office de la protection du consommateur du Québec*, Département de nutrition humaine et de consommation de l'Université Laval, 1993, p. 21.

Nous en dressons ici un bilan sommaire avant de présenter le cadre théorique utilisé pour analyser l'évolution des ACEF entre les années 1960 et 1980. Nous passerons alors en revue les différentes études consacrées aux ACEF.

1.2.1) Le mouvement populaire et les organisations communautaires

Comme plusieurs auteurs l'ont souligné, la mise en place de comités de citoyens par des animateurs sociaux professionnels dans les quartiers moins nantis de Montréal présente certaines nouveautés par rapport aux organisations populaires traditionnelles³¹. Elle témoigne effectivement d'une nouvelle pratique professionnelle d'intervention collective visant à accroître la qualité de vie et la participation des classes populaires aux processus de décision politique³².

Cet attachement à l'intérêt des classes populaires va devenir, à partir du tournant des années 1970, le principal référent identitaire des groupes d'intervention sociale agissant auprès des populations défavorisées³³. Ces organisations populaires, qui ont incarné, tout au long des années 1970, une frange de la critique sociale, sont appelées à se redéfinir, à partir du tournant des années 1980, en tant qu'organisations

³¹ Voir : Denis Bourque et al., *L'organisation communautaire: Fondements, approches et champs de pratique*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2007, 534 p. et Christian Jetté, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 47-48.

³² Christian Jetté, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques dans le domaine de la santé et des services sociaux* ... et Paul Bélanger et Benoît Lévesque (2004), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », *Les classiques des sciences sociales*, En ligne, <http://classiques.uqac.ca>, Consulté le : 27-10-2007, p. 10

³³ Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*, Montréal : Éditions du Fleuve, 1989, p. 14 et Jean-Pierre Deslauriers et Renaud Paquet, *Travailler dans le communautaire*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2003, 140 p.

communautaires, c'est-à-dire des institutions sociales qui se définissent moins en fonction de leurs membres qu'en fonction des services qu'elles offrent à la communauté³⁴. Cette métamorphose progressive est, de l'avis de tous les chercheurs, liée au processus d'institutionnalisation des groupes populaires contemporains.

Afin d'expliquer ce phénomène, la littérature scientifique évoque généralement trois facteurs principaux : la professionnalisation du mouvement populaire; les contraintes associées aux mécanismes de financement des groupes populaires, qui favorisent la récupération étatique de ces initiatives citoyennes; la crise des idéologies progressistes qui se manifeste depuis le début des années 1980. Cependant, les auteurs n'accordent pas la même importance à chacun de ces éléments. Par conséquent, les explications que l'on donne de l'institutionnalisation des groupes populaires varient dépendamment que l'on privilégie tel ou tel autre de ces facteurs. Loin d'être mutuellement exclusives, ces explications sont à notre sens complémentaires et constituent des pistes intéressantes pour comprendre le processus d'institutionnalisation à l'œuvre au sein de ces organisations.

La professionnalisation des mouvements populaire et communautaire est sans doute le facteur le plus souvent cité par les chercheurs pour expliquer l'évolution récente des groupes communautaires. Ce phénomène est généralement attribuable à deux facteurs : 1) les développements structurels du marché du travail; 2) l'importance des intellectuels dans le développement des organisations populaires.

³⁴ Paul Bélanger et Benoît Lévesque (2004), « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) »... p. 17.

Certains auteurs ont effectivement fait valoir que les effets du capitalisme mondialisé ainsi que les compressions gouvernementales dans les services publics ont eu pour résultat d'exclure de plus en plus de gens du marché traditionnel de l'emploi³⁵. Dans ce contexte, les groupes communautaires et populaires sont progressivement devenus un secteur d'emploi atypique attirant les travailleurs exclus de la fonction publique et de l'entreprise privée³⁶. Selon D. White, ces travailleurs qui sont venus grossir les rangs des organismes, ont participé à l'institutionnalisation du mouvement populaire en le structurant de manière à ce qu'il réponde aux attentes de l'État³⁷.

Une perspective historique nous permet effectivement de constater que l'implication croissante de ces professionnels, généralement issus de la classe moyenne, dans les groupes populaires et communautaires est un élément d'analyse fondamental pour comprendre le phénomène d'institutionnalisation qui touche ce type d'organisation. Ils sont effectivement à la tête de plus du quart (26,3%) des associations créées entre 1942 et 1981³⁸. L'étude de Donald McGraw est encore plus éloquente sur le rôle de ces intellectuels-professionnels au sein du mouvement populaire montréalais entre 1960 et 1973. Selon McGraw, le travail en milieux populaires s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de lutte qui vise à permettre à la petite bourgeoisie de s'imposer sur l'échiquier politique³⁹. Dans cette optique, les revendications et les pressions politiques mises de l'avant par le mouvement populaire visent d'abord et avant tout à faire valoir la légitimité du travail effectué par ces professionnels de l'intervention sociale⁴⁰. Cette

³⁵ Deena White, « La gestion communautaire de l'exclusion », *Lien social et politiques - RIAC*, 32, automne 1994, p. 46 et Jean-Pierre Deslauriers et Renaud Paquet, *Travailler dans le communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 2003, pp. 24-26.

³⁶ Jean-Pierre Deslauriers et Renaud Paquet, *Travailler dans le communautaire* ... pp. 24-26.

³⁷ Deena White, « La gestion communautaire de l'exclusion » ... p. 46.

légitimation de l'intervention communautaire, qui va se traduire par la création d'une nouvelle profession, soit celle des travailleurs sociaux⁴¹, est sans aucun doute l'un des principaux facteurs qui a amené le mouvement communautaire à s'institutionnaliser.

Parallèlement à cette professionnalisation des organisations, on assiste, à partir du tournant des années 1970, à une certaine forme de récupération étatique des groupes populaires. Celle-ci se manifeste de deux façons : 1) par la transformation d'initiatives populaires en structures parapubliques, comme ce fut le cas avec la création des CLSC; 2) par la mise en place de programmes de subvention qui financent les groupes dont le travail entre en adéquation avec les objectifs gouvernementaux. Comme l'explique P. Bélanger et B. Lévesque, ces nouvelles politiques de financement des groupes ne sont cependant pas dénuées d'intérêt:

L'État accepte de soutenir financièrement ou autrement les groupes populaires plus ou moins autogérés dans la mesure où ces expériences permettent de répondre plus adéquatement à de nouvelles demandes ou encore à des demandes imparfaitement satisfaites, et cela, à des coûts inférieurs. [...] Enfin, l'appareil administratif de l'État croit apparemment que son soutien aux groupes autonomes de services canalisera la demande de démocratisation de l'ensemble des services collectifs étatisée dans des expériences suffisamment circonscrites, voire marginalisées, que le statu quo pourra être maintenu pour l'ensemble du système⁴².

Cette nouvelle dynamique partenariale entraîne les organismes populaires à redéfinir leurs rapports aux communautés à partir des liens territoriaux qu'ils ont avec

³⁸ Roger Levasseur, « Le développement associatif et les couches intellectuelles », In *Animation et culture en mouvement : Fin ou début d'une époque ?*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 273. Le texte ne cible pas les groupes populaires en particulier, mais nous pouvons supposer que la tendance qu'il souligne est aussi présente dans les mouvements populaires et communautaires.

³⁹ Donald Mc Graw, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal : Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, p. 67

⁴⁰ Jacques Godbout, « Professionnalisme et pouvoir des usagers », In Pierre HAMEL, Jean-François Léonard, Robert Mayer, *Les mobilisations populaires urbaines*, Montréal : Éditions Nouvelle Optique, 1982, p. 346

⁴¹ Denis Bourque et al., *L'organisation communautaire: Fondements, approches et champs de pratique ...* 534 p.

⁴² Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) » ... p. 15

celles-ci⁴³. Les divers programmes de subvention, les tables de concertation locales et régionales mise en place par les CLSC, tout comme les autres structures publiques et parapubliques avec qui les groupes communautaires sont appelés à collaborer, amènent ces derniers à s'identifier de moins en moins aux classes populaires et à se définir plutôt d'une manière fonctionnelle, c'est-à-dire comme des organisations à but non lucratif dispensant des services spécifiques sur un territoire déterminé. Si les groupes populaires se sont distingués par leurs revendications politiques et leurs critiques à l'égard des structures étatiques, les organismes communautaires se caractérisent aujourd'hui par la priorité qu'ils accordent aux services communautaires. Éric Shragge souligne d'ailleurs que « Le financement par les gouvernements, l'accent sur la fourniture de services et l'expansion des responsabilités confiées aux organisations communautaires ont fait en sorte que celles-ci ont pris une part moins active aux luttes politiques⁴⁴ ».

Plusieurs auteurs ont fait valoir que cette réorientation des organisations populaires s'inscrit dans la crise des idéologies progressistes qui marquent le tournant des années 1980⁴⁵. Il semble effectivement que l'échec du Front d'action politique (FRAP) aux élections municipales, la dissolution des partis d'inspiration marxiste à la fin des années 1970 et la perte du référendum de 1980 ont conduit plusieurs groupes

⁴³ Annick Germain, Richard Morin et Gilles Sénecal, « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État ? » *Lien social et Politiques*, no. 52, 2004, pp. 129-138 et Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) » ...p.17.

⁴⁴ Éric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles*, Écosociété, 2006, p. 63.

⁴⁵ Voir : Éric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles...* 241 p. ; Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*, Montréal : Éditions du Fleuve, 1989, 307 p. et Christian Jetté, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, ... 414 p.

populaires à se distancier de toute forme de projet politique global⁴⁶. Cette transformation de la culture politique des organisations est considérée comme un élément important dans le passage d'un mouvement populaire, axé sur la poursuite de luttes à caractère politique, à un mouvement communautaire orienté vers des services sociaux professionnels et novateurs⁴⁷.

Cette réorientation exprime en définitive une volonté de s'engager autrement, de militer dans et pour le service à la population⁴⁸. Elle marque ainsi la fin d'une époque où les organisations tentent de se définir à travers leurs revendications politiques et ouvre la voie à une dynamique d'institutionnalisation où le mouvement communautaire s'efforce de faire reconnaître les services qu'il dispense par l'État⁴⁹. L'institutionnalisation ne se présente donc pas comme une simple récupération étatique du mouvement communautaire, mais plutôt comme un processus par lequel les organisations communautaires tentent de se faire reconnaître en tant qu'institutions sociales.

1.2.2) Institution, institutionnalisation et stratégie de légitimation institutionnelle: Des concepts à définir

Puisque cette recherche sur les ACEF vise à comprendre davantage le processus d'institutionnalisation vécu par le mouvement populaire québécois, il est impératif que

⁴⁶ Voir : Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*, Montréal : Éditions du Fleuve, 1989, pp. 153-185 et Christian Jetté, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec : Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 52

⁴⁷ Éric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles...* p. 63

⁴⁸ Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*, Montréal : Éditions du Fleuve, 1989, 307 p.

⁴⁹ Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) » ... 41 p. et Jean-François René et Lise Gervais, « Les enjeux du partenariat aujourd'hui », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no. 1, 2001, p. 23.

nous en précisons le sens. Il ne s'agit pas ici de faire état des débats épistémologiques qui entourent l'usage de ce concept, mais de présenter l'appareil conceptuel que nous avons utilisé afin d'analyser l'évolution organisationnelle des ACEF entre 1961 et 1985.

Le cadre théorique utilisé pour mener cette étude s'inspire de la théorie de la légitimité formulée par Max Weber et des approches néo-institutionnelles qui se sont abondamment développées au cours des trente dernières années aux États-Unis⁵⁰. En puisant dans ces différents courants théoriques, nous voulons nous distancier des études portant sur le mouvement populaire, qui tendent généralement à concevoir l'institutionnalisation comme un processus aliénant⁵¹. Ce faisant, nous souhaitons situer les transformations organisationnelles de ce secteur associatif dans le cadre d'une dynamique de reconnaissance institutionnelle qui a pour enjeu la légitimité des organisations populaires et communautaires.

La théorie wébérienne tend effectivement à démontrer que l'enjeu principal du processus d'institutionnalisation est la légitimité que les acteurs sociaux accordent à une institution⁵². L'institutionnalisation apparaît ainsi comme un processus de légitimation des organisations qui s'inscrit dans un rapport politique aux autres institutions de la société⁵³. En mettant l'accent sur l'importance de ces relations sociales, la théorie de la légitimité offre des outils précieux pour analyser comment les institutions se créent, se maintiennent et se transforment.

⁵⁰ Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, pp. 11-15.

⁵¹ Voir : Laval Doucet et Louis Favreau, *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 1991, pages 368-369, Éric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles* ... 233 pages.

⁵² Michel Coutu et Guy Rocher, *La légitimité de l'État et du droit autour de Max Weber*, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 182-183.

⁵³ *Ibid.*

Par ailleurs, les nouvelles théories institutionnalistes, qui s'inspirent largement des idées wébériennes, expliquent que les organisations évoluent dans un champ organisationnel, composé d'un ensemble d'organisations opérant dans un même domaine d'activité, et qu'elles se développent en fonction des systèmes de croyances, de normes, de lois et de valeurs qui sont tributaires des rapports interorganisationnels qui structurent leurs champs d'action⁵⁴. L'institution est donc constamment appelée à répondre aux aléas de son environnement, lui-même composé d'autres organisations qui répondent elles-mêmes à un environnement de réponses organisationnelles⁵⁵.

C'est donc dire que le processus d'institutionnalisation ne répond pas à des règles immuables. Les modalités selon lesquels une institution établit sa légitimité semblent plutôt varier en fonction des rapports interorganisationnels existant à l'intérieur de son champ d'action. Dans cette perspective, l'étude du processus par lequel une organisation en vient à être considérée comme une institution ne peut se résumer simplement au fait de savoir si, oui ou non, elle répond aux règles et aux normes du champ où elle agit⁵⁶. Ce qui importe c'est de comprendre comment l'organisation se comporte à l'intérieur de son champ pour faire valoir sa légitimité institutionnelle auprès des autres organisations.

Bien que les organisations aient généralement tendance à définir leur légitimité en fonction de logiques qui leur proviennent d'organisations fortement

⁵⁴ Voir : Bérangère Szostak Tapon, « L'image institutionnelle : une projection de la légitimité des organisations : Une étude des agences de design en France. », *Association internationale de Management Stratégique*, 2008, p. 3; Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », dans Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, p. 55.

⁵⁵ Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields » ... p. 69.

⁵⁶ Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields » ... p. 69.

institutionnalisées, telles l'État par exemple, il demeure qu'elles exercent certains choix stratégiques afin d'être reconnues comme un élément du champ organisationnel et, ainsi, faire valoir leur légitimité institutionnelle⁵⁷. Par conséquent, les discours et les pratiques mis de l'avant par les organisations apparaissent comme des stratégies de légitimation visant à établir, à maintenir, à étendre ou à défendre leur légitimité⁵⁸. Ce sont, en définitive, ces différentes stratégies, au centre du processus d'institutionnalisation, que notre étude sur les ACEF va nous permettre d'apprécier.

1.2.3) Les travaux consacrés aux Associations coopératives d'économie familiale (ACEF)

La plupart des études sur les ACEF partagent une ligne d'interrogation commune. Il s'agit essentiellement de savoir en quoi les ACEF se distinguent des autres acteurs du secteur associatif. Certains les situent par rapport au mouvement syndical, d'autres par rapport au mouvement coopératif et d'autres encore par rapport au mouvement consumériste. Dans tous les cas, c'est l'élément politique qui est retenu comme étant le principal caractère distinctif des ACEF.

⁵⁷ Voir : W. Richard Scott, « Unpacking Institutional Arguments », dans Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis* ... p. 170 ; Bérangère Szostak Tapon, « L'image institutionnelle : une projection de la légitimité des organisations : Une étude des agences de design en France. » ... p. 5 ; Marc Hasbani, *La gestion de la légitimité par le récit: le cas de l'industrie pharmaceutique*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en sciences comptables, décembre 2008, pp. 13-20; Ronald L. Jepperson, « Institutions, Institutional effects and Institutionalism », dans Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis* ... p. 147.

⁵⁸ Marc Hasbani, *La gestion de la légitimité par le récit: le cas de l'industrie pharmaceutique* ... p. 13.

Pour des auteurs comme B. Solasse⁵⁹ et C. Gendreau⁶⁰, les ACEF témoignent d'un renouvellement du mouvement syndical. Pour Solasse, il y a, à l'origine de l'expérience ACEF, une prise de conscience des syndiqués qui se définissent de plus en plus comme consommateurs⁶¹. C'est cette prise de conscience qui a poussé la CSN à élargir son champ d'action à partir du début des années '60⁶². Les ACEF marquent ainsi le début d'un virage politique important au sein de la CSN qui va entreprendre une série d'actions revendicatrices visant à améliorer les conditions de vie hors travail des salariés qu'elle représente.

Pour C. Gendreau, les ACEF incarnent une nouvelle vision du syndicalisme, soit un syndicalisme coopératif qui témoigne de l'insatisfaction des syndiqués envers le coopérativisme traditionnel⁶³. Constatant que l'endettement des travailleurs nuit à la mobilisation syndicale en temps de grève et que les caisses populaires sont réticentes à prêter de l'argent aux grévistes, la CSN décide de mettre en place des mécanismes coopératifs, soit des caisses d'économie syndicales et des ACEF, afin de venir en aide à ses membres. Cette extension de l'action syndicale au domaine de la consommation va, selon l'auteur, amener la CSN à se chercher de nouveaux alliés dans la société civile. Les ACEF s'inscrivent dès lors dans le cadre de cette nouvelle stratégie syndicale visant

⁵⁹ Bernard Solasse, *Syndicalisme, consommation et société de consommation : La Confédération de Syndicats Nationaux et le problème de la consommation*, Ottawa : Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1968, 47 p.

⁶⁰ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF*, Mémoire présenté à l'École pratique des Hautes Études, Centre de recherches coopératives, Paris, 1971, 211 p.

⁶¹ Bernard Solasse, *Syndicalisme, consommation et société de consommation : La Confédération de Syndicats Nationaux et le problème de la consommation ...* p. 22

⁶² Bernard Solasse, *Syndicalisme, consommation et société de consommation : La Confédération de Syndicats Nationaux et le problème de la consommation ...* p. 4-5

⁶³ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF ...* p. 12

à rallier, via la formule coopérative, les forces vives de la société québécoise dans des organismes intersectoriels pouvant venir en aide aux familles québécoises et revendiquer en leur nom des conditions de vie permettant l'émancipation économique et sociale de ces dernières⁶⁴. Pour C. Gendreau, ces nouvelles structures, qui associent syndicalisme et formules coopératives, traduisent non seulement un renouvellement syndical, mais aussi une volonté de réformer le modèle coopératif québécois. Nous voyons ici que les origines syndicale et coopérative des ACEF sont intimement liées.

Le mémoire de C. Simard⁶⁵ situe l'émergence des ACEF dans le cadre d'un renouvellement du coopératisme québécois. La politologue, qui à l'époque milite activement à l'ACEF de Montréal, soutient que les ACEF, en dénonçant les abus qui règnent dans la société de consommation et en travaillant auprès des populations exploitées pour créer des structures de développement communautaire, viennent chambouler l'ordre « bourgeois » qui règne au sein du secteur coopératif et de l'État. Si la démonstration de Carolle Simard manque quelque peu de rigueur scientifique⁶⁶, il demeure qu'elle jette un éclairage intéressant sur les rapports conflictuels entre les ACEF, le Mouvement Desjardins et l'État entre 1962 et 1973.

À l'instar de C. Simard, Raymond G. Laliberté explique que la culture politique des ACEF contraste avec le coopératisme traditionnel dans la mesure où leur discours s'articule en fonction de la mobilisation de la classe ouvrière. Il soutient toutefois que ce

⁶⁴ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs. - Étude d'un cas québécois : les ACEF ...* pp. 53-54

⁶⁵ Carolle Simard, «L'association coopérative d'économie familiale (A.C.E.F.) comme agent de changement de la société québécoise», Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de sciences politiques, Montréal, Université de Montréal, 1973, 135 p.

⁶⁶ D'une part, le manque de sources citées enlève beaucoup de valeur à ce texte. D'autre part, toutes les références historiques s'inspirent directement du document, *Connaissance et Avenir du Mouvement ACEF*, écrit par Normand Caron à l'occasion d'une assemblée générale des ACEF en 1972.

discours est trompeur, car la pratique sociale de ces associations coopératives et les rapports qu'elles entretiennent avec les différentes institutions de la société québécoise traduisent un réformisme empreint de support pour les structures politiques et économiques qui régissent la société québécoise⁶⁷.

R. Laliberté situe d'ailleurs ce réformisme dans le cadre du processus d'institutionnalisation qui s'instaure à travers les rapports financiers que les ACEF ont développés avec l'État et le Mouvement Desjardins. Cette institutionnalisation a favorisé, au détriment d'une structure de démocratie participative organisée à partir des communautés locales, le développement d'une structure technocratique de services professionnalisés et a entraîné une dépolitisation des ACEF. Si cette interprétation a le mérite de démontrer l'impact des rapports aux institutions sur l'évolution des ACEF, elle a cependant tendance à minimiser le rôle social de ces associations entre 1962 et 1973. Fortement marqué par le courant marxiste de l'époque, ce cadre théorique, qui compare la réalité concrète des ACEF au « Sujet historique » purement théorique du système tourainien, est, à notre avis, inadéquat pour saisir le processus d'institutionnalisation du Mouvement ACEF, car il l'associe automatiquement à la dépolitisation des mouvements sociaux. Or, notre étude empirique pose comme hypothèse que l'institutionnalisation des ACEF s'inscrit dans le cadre de stratégies qui ont pour objectif de rebâtir la légitimité politique de ces organisations et d'accroître leur influence sur les structures étatiques.

⁶⁷ Raymond G. Laliberté, « La culture politique des ACEFS », Mémoire présenté à l'école des gradués de la Faculté des sciences sociales, Ste-Foy, Université Laval, 1974, 272 p.

P. Legros⁶⁸, qui étudie le membership de l'ACEF de Montréal en 1978, démontre d'ailleurs que la transformation des ACEF est liée à l'échec des revendications à caractère politique. Cette recherche-action, menée par un permanent de l'ACEF de Montréal, permet effectivement de constater l'inadéquation qui existe entre le discours politique des ACEF et la réalité de la population auprès de laquelle ils interviennent. Les éléments les plus intéressants de ce mémoire se retrouvent sans doute dans la mise en contexte de l'étude qui explique clairement pourquoi la réorientation qu'amorcent les ACEF à partir de 1978 soulève de vifs débats entre les militants de l'organisation. L'auteur dénote entre autre que le développement de la consultation budgétaire s'inscrit en réaction aux orientations politiques misent de l'avant par certains militants marxistes ayant amené, selon lui, les ACEF à se couper de leur membership et à se replier sur elles-mêmes⁶⁹. L'analyse des débats effectuée par l'auteur permet aussi d'étayer l'hypothèse selon laquelle le développement du service de consultation budgétaire est une stratégie qui vise explicitement à redorer l'image publique du Mouvement et à rétablir la crédibilité politique des ACEF.

H. Goulet se concentre, pour sa part, sur les débats internes qui vont avoir lieu au sein du Mouvement entre 1960 et 1970⁷⁰. Son étude de l'assemblée de fondation des ACEF identifie l'existence de deux tendances cohabitant dès les origines à l'intérieur du mouvement : l'une axée sur le service et l'autre sur la revendication politique. H. Goulet

⁶⁸ Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'école de service social, Montréal, Université de Montréal, 1980, 161 p.

⁶⁹ Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal » p. 142

⁷⁰ Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures du département d'histoire, Montréal : Université de Montréal, 1993, 117 p.

démontre bien que ces deux orientations renvoient à deux conceptions différentes de l'organisation. Les tensions qui existent entre ces deux positions sont, à son avis, essentielles dans l'évolution du Mouvement, car elles l'ont amené à développer une approche collective aux problèmes de la consommation qui le distingue du consumérisme traditionnel. L'auteur va même jusqu'à se demander si nous ne pourrions pas expliquer la « longue durée » des ACEF par cette volonté manifeste de maintenir ces deux pôles en tension constante⁷¹.

Le livre de J-P. Raymond et J-F. René⁷² nous permet, pour sa part, de constater que cette tension entre le développement du service et le développement de revendications politiques est, plus que jamais, présente entre 1977 et 1983. Chacune de ces positions traduit, selon les auteurs, une vision particulière de la démocratie organisationnelle, du rôle des permanents au sein de l'organisation et du caractère politique de l'ACEF⁷³. L'analyse qui nous est présentée de cette période tend à démontrer que le développement du service de consultation budgétaire s'est fait au détriment de la culture politique des ACEF. Cette réorientation s'est traduite, selon eux, par une professionnalisation et une dépolitisation des ACEF qui ont entraîné l'éclatement du Mouvement au cours des années 1980⁷⁴.

Notre étude des ACEF souhaite aller au-delà de cette notion de dépolitisation accolée à l'institutionnalisation des groupes populaires. L'analyse du discours et des pratiques que nous proposons vise plutôt à démontrer que la professionnalisation et le

⁷¹ Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 102

⁷² Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?*, Montréal, Les Presses solidaires, 1984, 94 p.

⁷³ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?* ... pp. 32-33.

⁷⁴ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?* ... p. 33.

développement des services aux consommateurs entrepris par les ACEF au tournant des années 1980 s'inscrit dans le cadre d'une réorientation stratégique visant à accroître leur légitimité auprès des différentes instances qui régissent le champ de la consommation et à augmenter leur influence sur le processus de décision politique.

1.3) Une étude de cas : Les Associations coopératives d'économie familiale (ACEF)

Dans le cadre de cette dernière section du premier chapitre, nous souhaitons présenter notre problématique de recherche et les sources archivistiques utilisées dans le cadre de ce mémoire. Il s'agit de préciser les questions de recherche et les hypothèses qui animent cette étude et de décrire le terrain d'enquête où nous avons puisé nos données.

1.3.1) Les questions de recherche et les hypothèses

Nombre de travaux portant sur les ACEF ont tenté de définir la spécificité politique de ces organisations. On retient surtout la nouveauté que celles-ci représentent à l'époque : le renouveau du syndicalisme, chez Gendreau et Solasse; le renouveau du coopérativisme, chez Simard et Laliberté; et le renouveau du consumérisme, chez Goulet. Les études portant sur la fin des années 1970⁷⁵ ont, pour leur part, attiré l'attention sur la transformation de cette culture politique. Elles font ressortir que le développement des services aux consommateurs engendre une professionnalisation de l'organisation

⁷⁵ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ? ...* et Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »...

similaire à celle qu'ont connue les autres acteurs du mouvement populaire au cours de cette période. Elles rejoignent ainsi notre hypothèse de départ sur l'institutionnalisation des ACEF. Nous examinons ce processus d'institutionnalisation à travers trois dimensions d'analyse : 1) les mécanismes de financement et de récupération étatique des groupes populaires; 2) la professionnalisation des ressources humaines et la spécialisation de l'intervention communautaire; 3) la remise en question de la culture politique des organisations populaires. Pourquoi et selon quelles modalités l'un des principaux groupes de pression en matière de droit à la consommation réoriente-t-il son action, à partir du début des années 1980, vers le développement des services aux consommateurs? Telle est la question principale que nous cherchons à élucider dans ce mémoire.

Nos recherches se sont essentiellement concentrées sur les relations entre les ACEF et deux de leurs principaux bailleurs de fonds lors de la période à l'étude, c'est-à-dire le Mouvement Desjardins et l'Office de la protection du consommateur (OPC). Les liens financiers entre ces deux grandes institutions de la société québécoise et les ACEF, peut-on penser, ont encouragé ces dernières à se concentrer davantage sur les services directs aux consommateurs, comme la consultation budgétaire par exemple, que sur leurs activités de pression politique.

Les études portant sur le mouvement populaire et communautaire montrent que les conditions d'obtention de ces subventions balisent le processus d'institutionnalisation des organisations qu'elles financent. C'est donc dire que le financement accordé aux organisations comme les ACEF traduit, dans une certaine mesure, la légitimité

institutionnelle que leur reconnaissent les bailleurs de fonds. Notre analyse se propose de cerner le discours et les pratiques mis en œuvre par les ACEF afin d'être financées par leurs bailleurs de fonds.

L'objectif de notre mémoire est d'approfondir notre compréhension des transformations des ACEF à partir de la fin des années 1970. Jusqu'à présent, la professionnalisation des ACEF et le développement des services de consultation budgétaire ont été analysés en fonction des débats internes de l'organisation. On a conclu à une prise de pouvoir des permanents sur l'organisation⁷⁶. En focalisant sur les relations entre les ACEF et les autres institutions avec qui elles interagissent, notamment le Mouvement Desjardins et l'OPC, notre travail veut situer les questions du développement et de la professionnalisation des services dans une problématique plus large où l'enjeu principal est de déterminer le discours et les pratiques que le Mouvement doit adopter afin de faire valoir sa légitimité en tant qu'institution sociale agissant dans le domaine de la consommation.

Cette perspective de recherche nous pousse à questionner la thèse, qui revient de manière récurrente dans les études portant sur le mouvement populaire, voulant que le développement et la professionnalisation des services se fassent au détriment des pratiques de revendications politiques minant, par le fait même, la culture politique des organisations populaires⁷⁷. Cette idée, reprise par certaines études sur les ACEF⁷⁸, laisse

⁷⁶ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ? ... et Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »...*

⁷⁷ Voir : Éric Shragge, *Action communautaire : dérives et possibles...* et Louis Favreau, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*

entendre que les transformations organisationnelles qu'elles ont connues au tournant des années 1980 se traduisent par une dépolitisation de ce mouvement de protection du consommateur. Or, la démarche adoptée dans cette étude qui pose comme hypothèse que les pratiques et le discours des ACEF évoluent en fonction des rapports qu'elles entretiennent avec les différentes institutions qu'elles côtoient permet de remettre en question cette interprétation.

Les débats opposant « services » et « revendications politiques » soulevés dans les études antérieures⁷⁹, renvoient, à notre sens, à deux stratégies de légitimation institutionnelle différentes, qui reflètent chacune des visions opposées des rapports politiques que l'organisation doit entretenir à l'égard des institutions régissant le champ de la consommation. Il semble effectivement que les nombreuses transformations organisationnelles et les débats, tout aussi nombreux, qui les accompagnent visent à définir le discours et les pratiques que les ACEF doivent adopter afin d'être reconnues comme institutions sociales. Dans la mesure où le développement et la professionnalisation des services offert par les ACEF s'inscrit dans le cadre des rapports politiques inhérents au processus de légitimation institutionnelle de ces organisations, il est difficile d'affirmer, comme certains auteurs sont enclin à le faire⁸⁰, que le virage qui marque le tournant des années 1980 traduise une dépolitisation du Mouvement. Il apparaît plus pertinent de poser l'hypothèse que cette réorientation du discours et des

⁷⁸ Voir : Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS »... et Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?*

⁷⁹ Voir : Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... ; Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?*

⁸⁰ Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS »... et Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes ?*

pratiques au sein des ACEF témoigne de l'émergence d'une nouvelle logique de légitimation où les services aux consommateurs semblent être le moyen le plus efficace d'obtenir la reconnaissance des institutions avec qui elle doit composer, notamment l'OPC et le Mouvement Desjardins.

1.3.2) Le terrain d'enquête

Nous avons exploré différentes sources archivistiques. Pour l'essentiel, elles proviennent du fonds d'archives de l'ACEF de Montréal, conservé à l'Université du Québec à Montréal. Il comprend 5,31 mètres de documents textuels, une vingtaine de documents sonores, cinq vidéocassettes et plus de 1000 documents iconographiques. Le fonds est indexé en huit sections : Administration (1963-1984); Ressources humaines (1970-1980); Finances (1969-1982); Clientèles, membres, participants (1968-1983); Activités, réalisations (1960-1985); Communications (1966-1985); Relations extérieures (1968-1983) et Collections (1964-1990). Alors que les sept premières sections traitent des activités du bureau régional de Montréal et de la FACEF, la dernière regroupe des documents d'archives provenant de toutes les ACEF régionales. Nous y trouvons donc des informations de première qualité sur les activités de l'ensemble du mouvement ACEF. Ces archives ont cependant été peu exploitées, la plupart des études sur les ACEF ayant été menées avant la constitution du fonds⁸¹. Seul H. Goulet a utilisé ce

⁸¹ Les études sur les ACEF ont cependant analysé certains documents qui se retrouvent dans le fonds d'archives.

fonds pour sa recherche. Cependant, son mémoire qui porte sur les années 1960 à 1970 a laissé un pan de ces archives inexploré⁸².

Nous avons par ailleurs consulté d'autres fonds d'archives privés. Nos discussions avec Henri Goulet et Bertrand Rainville et nos visites à l'ACEF de Joliette et à l'Union des consommateurs nous ont permis de mettre la main sur des documents qui n'avaient pas été déposés dans le fonds d'archives de l'UQAM. H. Goulet avait conservé deux boîtes d'archives renfermant divers documents (rapports annuels, rapports d'activités, bulletins internes, procès-verbaux, etc.) publiés entre 1962 et 1980. B. Rainville, pour sa part, avait conservé des textes traitant de l'évolution des subventions gouvernementales et du développement du service au sein du Mouvement. L'ACEF de Joliette, quant à elle, nous a donné accès à huit boîtes de précieux documents. Cette documentation nous a été particulièrement utile puisqu'elle nous a permis d'avoir un accès sans restrictions à certaines sources documentaires qui étaient gardées dans le fonds de l'UQAM. L'Union des consommateurs nous a laissé un droit d'accès complet à ses archives. Lors de nos visites, nous avons pu reproduire quelques documents issus des années '80 qu'on ne retrouvait pas ailleurs. Une fois notre mémoire publié, ces sources seront déposées à l'UQAM afin de compléter sa collection sur le Mouvement ACEF.

Nous avons par ailleurs découvert certaines sources au Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine. Cette collection rassemble des documents allant de 1960 à 2005. Ce sont généralement des documents rédigés pour un usage externe, c'est-à-dire des études, des dossiers de presse, des mémoires ou des

⁸² Il est fort probable que l'auteur se soit refusé d'étudier la période 1970-1984 de l'histoire des ACEF parce qu'il y était lui-même très impliqué.

documents de travail. Ces documents nous ont été utiles pour analyser le discours de légitimation utilisé par le Mouvement ACEF entre 1961 et 1985.

La première étape de nos recherches a donc consisté à recenser l'ensemble des documents d'archives et à y repérer ceux qui nous permettraient de mieux comprendre l'évolution des rapports entre les ACEF et les principales institutions qui régissent le champ de la consommation. Nous nous sommes principalement concentrés sur les rapports annuels car, comme M. Hasbani le souligne, l'information produite dans le rapport annuel est destinée à des catégories de lecteurs choisis (membres, partenaires organisationnels, bailleurs de fonds gouvernementaux, etc.) qui ont une influence non négligeable sur le maintien de la légitimité de l'organisation⁸³. Nous avons aussi porté attention à certains mémoires que les ACEF ont soumis aux différents palier de gouvernement. Ceux-ci nous ont permis de voir les éléments de leur pratique qui sont misent en valeur afin de faire valoir la pertinence de leurs revendications touchant à la protection du consommateur. Finalement, nous avons examiné des documents internes, soit des procès-verbaux et des documents de travail traitant des relations que le mouvement entretient avec les différentes institutions qui l'entourent. Ceux-ci nous ont fourni beaucoup d'information sur les débats internes qui se déroulent au sein du Mouvement et ont permis une meilleure compréhension du débat qui oppose le développement des services aux consommateurs à la lutte politique. Les comptes-rendus relatifs aux négociations avec le Mouvement Desjardins et l'OPC ont été particulièrement utiles pour saisir les enjeux auxquels est confrontée l'organisation. Ils nous ont permis de dresser un portrait assez précis des rapports entre les ACEF et leurs

⁸³ Marc Hasbani, *La gestion de la légitimité par le récit: le cas de l'industrie pharmaceutique ...* p. 24

principaux bailleurs de fonds. Toutefois, ces sources n'offrent qu'une seule version des faits, celles des ACEF. Il y aurait lieu de vérifier si certaines des perceptions exprimées dans ces documents d'époque, par rapport à l'OPC notamment, sont fondées. Ceci nécessiterait des recherches supplémentaires dans les fonds d'archives des bailleurs de fonds de l'époque, auxquels nous n'avons malheureusement pas eu accès.

La périodisation privilégiée dans ce mémoire a en quelque sorte été dicté par les sources que nous avions à notre disposition. Malheureusement, les fonds d'archives contenaient peu de documents rédigés après le milieu des années 1980. Ceci s'explique fort probablement par le processus de décentralisation qui a entraîné l'autonomisation des ACEF par rapport à la Fédération au cours de cette période. Compte-tenu de l'état des sources, il nous est apparu opportun d'arrêter notre étude en 1985, puisque cette année marque l'aboutissement du processus de décentralisation entrepris par le Mouvement.

Après un premier survol des sources, nous avons constaté qu'il était possible de diviser en trois périodes distinctes l'évolution du Mouvement entre 1961 et 1985. La première, qui va de 1961 à 1970, correspond à la naissance du Mouvement. Elle permet notamment d'observer comment les expériences du Service de budget familial (SBF) de la CSN a mené à la création des ACEF et comment ces nouveaux organismes sont rapidement devenus des leaders en matière de défense des consommateurs. La seconde, qui s'étend de 1970 à 1977, rend compte d'une certaine radicalisation des ACEF alors que l'adoption de la Loi de la protection du consommateur et la création de l'Office de la protection du consommateur viennent menacer la survie du Mouvement. La dernière

période, qui débute en 1977 et se termine en 1985, marque, pour sa part, le début d'une réorientation visant à rétablir la crédibilité publique du Mouvement. Cette période rend compte de la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de légitimation institutionnelle fondée sur le développement du service de consultation budgétaire, qui a redonné ses lettres de noblesse aux ACEF. Nous avons finalement dédié un chapitre à chacune de ces périodes afin d'apprécier l'évolution du discours et des pratiques des ACEF entre 1961 et 1985.

Chapitre 2 : La naissance du Mouvement ACEF (1961-1970)

La naissance des ACEF est le fruit d'un long travail d'organisation et de légitimation institutionnelle. L'objectif du présent chapitre est de retracer les principaux jalons ayant marqué le développement des ACEF entre 1961 et 1970. Il s'agit essentiellement de rendre compte des efforts déployés pour mettre en place ces nouvelles structures associatives dédiées à l'éducation budgétaire et à la protection du consommateur.

Le projet ACEF survient dans un contexte sociopolitique qui est favorable à sa réalisation. André Laurin, le père-fondateur des ACEF, reçoit rapidement l'appui de la Centrale des syndicats nationaux (CSN) qui lui permet de créer le Service du budget familial. Le travail qu'il effectue auprès des syndiqués jette les bases à partir desquelles vont s'ériger les ACEF quelques années plus tard. Le passage de ce service réservé au syndicat à la mise en place des ACEF, c'est-à-dire une organisation autonome ouverte au grand public, nécessite toutefois l'obtention de nouveaux appuis institutionnels, à commencer par les coopératives d'épargne et de crédit et les organismes gouvernementaux.

L'examen de l'assemblée de fondation des ACEF et des conflits d'orientation qui se posent chez ces organisations naissantes témoigne de la coexistence de deux visions de l'organisme qui s'opposent l'une à l'autre. La première, incarnée par le Service coopératif financier de Shawinigan (SCF) de Shawinigan, préconise le développement du volet éducatif et adopte une approche consensuelle dont la finalité est de sensibiliser la population et les institutions en place aux problèmes liés au crédit et à l'endettement. La seconde orientation, typique des actions entreprises par André Laurin, propose plutôt

d'agir à la manière d'un groupe de pression. Il s'agit, selon cette perspective, de relever les incohérences législatives permettant aux compagnies de finance d'abuser en toute impunité des consommateurs et de promouvoir la création de structures coopératives et citoyennes proposant de nouveaux rapports de consommation répondant aux intérêts de la classe populaire. Chacune de ces positions correspond à une stratégie particulière qui vise à établir la légitimité des ACEF en tant qu'institution sociale œuvrant dans le champ de la consommation.

Nous cherchons ici à comprendre comment les rapports aux institutions gouvernementales et coopératives influencent l'orientation des ACEF dès sa phase de démarrage. Les modalités de financement en vigueur à cette époque favorisent alors le développement de l'ACEF de Montréal, qui elle encourage la professionnalisation et la spécialisation de l'intervention au sein du Mouvement ACEF, qui lui se définit de plus en plus comme un groupe de pression agissant en matière de droit à la consommation. La création de la Fédération des ACEF du Québec (FACEF) en 1970 témoigne de la prédominance de cette orientation au sein des ACEF et consacre par le fait même la stratégie de légitimation institutionnelle de l'ACEF de Montréal qui repose notamment sur son professionnalisme et sur son expertise en matière juridique.

2.1) Un projet en gestation : André Laurin et le Service du budget familial de la CSN

André Laurin est un jeune homme instruit provenant d'une famille assez bien nantie de la région de Québec. Au tournant des années 1960, il dirige le service du crédit des magasins Pâquet, qui appartiennent en partie à son père. En tant que directeur de ce service, il est confronté aux problèmes posés par le crédit à la consommation. Son rôle dans l'entreprise familiale entre parfois en contradiction avec ses valeurs personnelles, c'est pourquoi il décide de s'engager « à fond de train » dans l'action de la Société St-Vincent-de-Paul (SSVP).

À cette époque, la SSVP intervient auprès de familles démunies afin de leur donner les moyens nécessaires pour qu'elles puissent jouir d'une plus grande autonomie financière. André Laurin met à profit ses connaissances dans le domaine du crédit pour transmettre de l'information d'ordre juridique aux familles qui souffrent de problèmes liés à l'endettement. De plus, il développe une méthode de contrôle budgétaire qui permet d'assainir les finances des familles auprès desquelles il intervient. D'ores et déjà, il existe chez Laurin une première articulation de deux des grandes orientations du Mouvement ACEF, soit l'information juridique en matière de consommation et le dépannage budgétaire des familles endettées¹.

En 1961, le père de Laurin se départit de ses intérêts dans les magasins Pâquet et l'ancien directeur du crédit se retrouve alors sans emploi. Désireux de poursuivre son travail d'éducation à la consommation, il décide de suivre les conseils de son ami, le

¹ Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF », *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, Montréal, Fédération des ACEF du Québec, 1972, pp.13-14.

sous-ministre des Affaires sociales, Edgar Guay, qui lui propose de soumettre un projet d'éducation sur le crédit et le budget familial aux dirigeants de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Lévis.

Il leur soumet donc, en octobre 1961, un court document de sept pages intitulé « Étude sur la situation financière du foyer canadien et sur sa solution : le budget familial » dans lequel il relate la situation d'endettement des familles rencontrées par la SSVP et explique sa méthode d'intervention². L'objectif du projet est que le Mouvement Desjardins s'accapare de cette méthode d'intervention budgétaire et qu'il la propage ensuite au sein des caisses populaires afin d'aider ceux qui ont un problème d'endettement³. Le document suscite un certain intérêt chez les hauts dirigeants des caisses populaires mais, pour des raisons qui demeurent inconnues, le projet essuie un refus⁴. Il n'est pas irréaliste de supposer, à l'instar de Raymond G. Laliberté, que le Mouvement Desjardins n'ait pas retenu l'idée d'André Laurin parce qu'il subventionnait déjà l'étude de Marc-Adélard Tremblay et Gérald Fortin portant sur les comportements économiques de la famille salariée du Québec⁵.

Suite à ce rendez-vous manqué, Edgar Guay, toujours convaincu de la valeur du travail d'André Laurin, organise, le 31 janvier 1962, une rencontre entre ce dernier et Jean Marchand, alors président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

² Voir : Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures du département d'histoire, Montréal : Université de Montréal, 1993, pp. 24-27.

³ Ces propos ont été tenus dans le cadre d'une entrevue réalisée par Jean-Louis Martel et Delmas Lévesque en novembre 1981. Cette citation particulière se retrouve dans le mémoire d'Henri Goulet, *Origines et développement du mouvement ACEF au Québec, 1960-1970* ... p. 23

⁴ Dans une entrevue que Normand Caron a accordée à R. Laliberté, on apprend qu'André Laurin a été ulcéré par ce refus et a conçu dès lors son opposition au Mouvement Desjardins. Voir : Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS », Mémoire présenté à l'école des gradués de la Faculté des sciences sociales, Ste-Foy, Université Laval, 1974, p.43.

⁵ Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS » ...

Comme André Laurin le raconte dans l'entrevue accordée à Normand Caron : « Jean Marchand [...] commençait à être sensibilisé à ce moment-là par le problème d'endettement parce que ça se faisait sentir au niveau des grèves. [...] Mais en 1962, c'était très vague dans son esprit. [...] les dirigeants de la CSN étaient encore trop préoccupés par le premier front, pour appuyer massivement l'action que je menais⁶ ». Néanmoins, il est alors engagé pour une période de deux mois afin de conduire une étude sur l'endettement des syndiqués⁷.

En avril 1962, il publie son enquête intitulée « Étude sur le Crédit » dans laquelle il analyse la situation de 43 familles endettées de la région de Québec, toutes victimes des abus perpétrés par les compagnies de finance et identifie trois grandes causes d'endettement chez les familles ouvrières :

A- La plus grave : les achats répétés de l'épouse sur le plan budgétaire. Ceci oblige le mari à contracter régulièrement des emprunts auprès de compagnies de finance.

B- La deuxième en importance, mais non la moindre : l'exploitation sans limite de la part des médecins et pharmaciens et à tel point que je vous recommande d'exiger l'assurance-santé à tous les niveaux, dans les plus brefs délais possible.

C- Les annonces publicitaires, style « aucun dépôt, aussi peu que 50 ¢ par semaine⁸.

Ce document rejoint à plusieurs égards les conclusions de l'enquête Tremblay-Fortin, toutefois il est plus explicite encore sur l'impact des frais médicaux sur l'endettement des ménages⁹. Comme suite à son analyse, André Laurin propose à la CSN un plan d'action en trois points afin de combattre l'endettement problématique des travailleurs.

⁶ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... pp. 14-15.

⁷ Voir : Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 24.

⁸ Voir : Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... pp. 27-28.

⁹ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 28.

Il recommande : 1) l'éducation et l'information « des masses »; 2) la modification des lois existantes; 3) l'action directe de la CSN auprès des caisses¹⁰.

Laurin envisage déjà la création d'un groupe autonome d'éducation budgétaire financé par la CSN et le Mouvement Desjardins. Toutefois, il précise que la collaboration entre la CSN et le Mouvement Desjardins n'est possible que si les caisses populaires « modifient radicalement leur politique, en développant le prêt personnel et en démocratisant effectivement leur administration dans un sens plus conforme aux exigences du mouvement syndical¹¹ ». Si elles refusent de répondre aux besoins des travailleurs, il suggère alors que le syndicat s'organise pour en prendre le contrôle et mettre l'argent des caisses populaires à la disposition des travailleurs sous forme de prêts personnels¹².

Ce document interne connaît une certaine diffusion au sein des instances supérieures de Desjardins, qui ne tarde pas à réagir. Le président de la Fédération de Lévis, le sénateur Cyrille Vaillancourt, convoque le comité exécutif de la CSN pour empêcher la diffusion de ce document et exiger la destitution d'André Laurin. Jean Marchand, bien conscient de la popularité de Laurin au sein de la CSN, prend son parti et refuse d'obtempérer¹³. Le coup de semonce du Mouvement Desjardins est néanmoins entendu.

Engagé pour diriger le nouveau Service du budget familial, Laurin est ramené à l'ordre. Son nouveau mandat est clair : il doit agir exclusivement dans le cadre syndical

¹⁰ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ...

¹¹ Extrait du texte d'André Laurin retrouvé dans Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS » ... pp. 45-46.

¹² Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p.16.

¹³ Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »...

et toute ambition d'agir auprès des caisses doit être mise en suspens¹⁴. Ce premier affrontement entre Desjardins et la CSN est, comme nous allons le voir, le premier d'une série à venir. Bien que le projet visant à créer un organisme autonome d'éducation budgétaire soit reporté, André Laurin n'abandonne pas l'idée.

2.2) La grève de Shawinigan et la création du Service coopératif financier

Le travail d'éducation et de recherche du directeur du Service du budget familial se répand rapidement au sein des syndicats de la CSN. Avec la grève des 1 400 employés de la Shawinigan Chemical qui promet de durer, il est appelé, en août 1962, à prêter main-forte aux syndiqués qui sont aux prises avec des problèmes d'endettement. Dès son arrivée, le président du syndicat de la Shawinigan Chemical lui demande de faire une analyse de la situation financière des familles des grévistes et d'intervenir auprès des institutions financières et commerciales de la région afin d'obtenir leur soutien¹⁵.

À la suite de cette enquête préliminaire, Laurin convoque une assemblée générale. Devant une foule d'environ 500 travailleurs, il explique comment procéder avec les contrats des compagnies de finance et suggère d'inscrire les dettes au dépôt volontaire où le taux d'intérêt est automatiquement réduit à 5 %. Au sujet de la saisie de leur maison, il les rassure en leur expliquant que le syndicat négocie directement avec les caisses populaires qui détiennent la totalité des prêts hypothécaires¹⁶. À la fin septembre, il entreprend la formation d'une vingtaine de militants en vue d'aider les

¹⁴ Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 30.

¹⁵ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 35

¹⁶ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 36

travailleurs en grève. Ce comité syndical, appelé l'École Syndicale, est le premier en son genre. Il dispense des cours sur le budget familial et effectue des dépannages budgétaires auprès des familles les plus endettées. On y retrouve entre autres l'abbé Gaston Bellemare, aumônier du Conseil central de la CSN de la région, qui sera l'un des membres fondateurs de l'ACEF de Shawinigan, et un militant syndical, Gérard Auger qui deviendra, comme nous le verrons, le premier employé permanent du Mouvement ACEF au Québec.

En octobre 1962, Laurin doit se rendre dans la région du Saguenay - Lac-St-Jean où les travailleurs de l'Alcan amorcent une grève qui s'annonce difficile¹⁷. Malgré cela, le comité de Shawinigan, sous la direction de Gérard Auger, se met en action. Un premier groupe s'occupe de visiter les travailleurs sur les lignes de piquetage afin de leur dispenser des cours sur le budget et sur les lois touchant au crédit. Un deuxième met sur pied, dans les sous-sols de deux caisses populaires de Shawinigan, quatre séries de cours pour les travailleurs de la Shawinigan Chemical, de la C.I.L. et de la Dupont. Une troisième équipe s'occupe finalement de faire du dépannage au sein des familles qui en ont besoin. Selon Normand Caron, environ deux cents travailleurs suivent la série de cours sur le budget et trente familles bénéficient du service de dépannage mis en place durant la grève¹⁸.

Le comité d'éducation démontre sa pertinence et on décide, lors du congrès du Conseil central de Shawinigan de mai 1963, de prolonger l'expérience. On explique effectivement que le travail du comité sert les intérêts du syndicat de deux façons. D'une

¹⁷ Pour plus de détails sur cette expérience voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... et Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS » ...

¹⁸ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 22.

part, il répond à un besoin manifeste des travailleurs et, d'autre part, il permet au syndicat d'accroître son influence sur sa communauté d'attache, ce qui améliore ses chances de recruter de nouveaux membres¹⁹. Normand Caron n'a d'ailleurs pas tort de souligner que dans un contexte de rivalités intersyndicales la question du recrutement a sans doute pesé lourd dans la création du nouveau Comité d'orientation des finances familiales (COFF).

La responsabilité du comité est confiée à Gérard Auger, nouvellement élu cinquième vice-président du Conseil central de Shawinigan. Un programme de cours visant l'ensemble des travailleurs de la région est élaboré pendant l'été. Pour contrer toutes réactions négatives de la part des institutions locales, Auger et son équipe organisent une rencontre avec les divers représentants des corporations professionnelles, des maisons d'affaires et des associations de Shawinigan. Cette rencontre, qui a lieu en septembre 1963, vise à informer ces organisations du contenu des cours promulgués par le COFF. « Comme les sujets étudiés aux cours concernaient les activités professionnelles de ces personnes, nous avons pris bien soin de les informer des buts que nous poursuivions et de les inviter à faire les remarques qu'elles avaient à faire. Nous croyons aujourd'hui que cette rencontre nous a permis d'éviter les difficultés qu'ont connues d'autres régions [...]»²⁰.

La stratégie adoptée par le comité porte fruit. Lors de leur assemblée générale du 3 novembre 1963, les caisses populaires mauriciennes votent un montant de 2000 \$ pour

¹⁹ « Nous croyons que ce serait une nouvelle façon de se faire des amis et que le syndicat agrandirait son cercle d'influence, ce qui n'est pas à rejeter. Soyez convaincus d'une chose : cette série de cours offre au professeur du groupe une tribune incomparable actuellement, de laquelle il peut faire voir le syndicalisme sous un angle nouveau et par le fait même, attirer de nouveaux membres ». Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 30.

²⁰ Ces propos tenus par G. Auger sont rapportés dans le texte de Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 32.

soutenir le travail du COFF. Cette subvention « [...] fut réellement le point de départ de tout, parce que cet argent devait être dépensé pour l'éducation de toutes les familles et pas juste pour les syndiqués. Il fallait donc songer à ce moment à créer un organisme autonome, sans attaché, qui couvrirait la région entière et serait en même temps représentatif du milieu²¹ ».

Au cours du mois d'avril 1964, on propose aux différentes associations de la région de se regrouper au sein d'une structure coopérative ayant pour objectif de mettre sur pied un service d'éducation à l'économie familiale et à l'action coopérative ainsi qu'un service de dépannage visant à aider les familles aux prises avec des problèmes de surendettement. On souhaite par ailleurs créer des comités de propagande dans les caisses populaires de la région et mettre en place un service de conseiller en matière d'assurance et de placement²². Dès le 27 avril, une assemblée regroupant les principales organisations intéressées est convoquée afin de fonder officiellement le Service coopératif financier (SCF) de Shawinigan²³.

Le plan de développement du SCF table essentiellement sur la collaboration des caisses populaires qui doivent financer presque à 100 % le nouvel organisme. Après plusieurs démarches, les responsables du SCF réussissent finalement, le 5 novembre 1964, à réunir autour d'une même table les caisses populaires de la région. La réunion est un succès. Presque toutes les caisses adhèrent au SCF et consentent à y contribuer financièrement. Les 9 caisses qui se joignent au groupe fournissent 6 800 \$ à

²¹ Extrait d'une entrevue avec G. Auger cité dans Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 33.

²² Ces informations sont tirées d'un extrait du projet qui est publié dans Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 34.

²³ Lors de cette première assemblée, l'on élit le conseil exécutif du SCF et nomme G. Auger et C. Charest afin qu'ils agissent bénévolement en tant que propagandistes officiels.

l'organisation²⁴. Parallèlement à ces efforts de recrutement, des pourparlers sont amorcés avec le gouvernement du Québec pour que le SCF soit subventionné en tant que projet pilote²⁵.

À partir de là, l'organisme peut finalement prendre son envol, ce qu'il fait grâce à une grande assemblée publique, tenue le 2 mai 1965, pour annoncer le lancement officiel du Service coopératif financier de Shawinigan. Le lancement sert de prétexte pour appeler tous les corps intermédiaires de la région à se joindre à l'organisation. Quelques mois après le lancement officiel du service, Gérard Auger est nommé au poste d'administrateur-gérant²⁶ permanent du SCF, qui deviendra l'ACEF de Shawinigan à peine quelques mois plus tard.

2.3) Le réseau des moniteurs de la CSN

Alors même que l'action s'organise à Shawinigan, André Laurin poursuit son travail d'éducation et de mobilisation dans différentes régions du Québec. Lors du congrès de la CSN d'octobre 1962, les syndiqués d'Alcan, qui viennent tout juste d'entamer une grève, l'invitent à animer une émission à la télévision locale. Laurin s'empresse d'accepter et utilise cette plateforme unique pour joindre les grévistes et diffuser à large échelle son message²⁷. Lors de ses émissions, il aborde essentiellement trois thèmes : 1) l'endettement du salarié, ses causes et ses effets; 2) le caractère

²⁴ ACEF de Shawinigan, *Document concernant l'ACEF de Shawinigan depuis sa fondation le 12 avril 1964, jusqu'au mois d'avril 1966*, Service des archives et de gestion des document de l'UQAM, Fonds : 74P-900 :14/9, avril 1966, p. 7

²⁵ ACEF de Shawinigan, *Document concernant l'ACEF de Shawinigan depuis sa fondation le 12 avril 1964, jusqu'au mois d'avril 1966* ... p. 12.

²⁶ Nous utilisons le terme « gérant » en sachant pertinemment qu'il s'agit d'un anglicisme. Ce vocable est toutefois celui utilisé par les ACEF au cours de leurs premières années d'existence et traduit une réalité historique particulière que nous aurions oblitérée en utilisant le terme de « directeur ».

²⁷ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 38

inadéquat des lois à la consommation et la complaisance des pouvoirs établis face aux pratiques en usage; 3) les bas salaires payés par les entreprises de la région, sauf celles de l'aluminium et du papier²⁸.

Ces émissions, au cours desquelles Laurin démontre, à partir de contrats originaux, les manœuvres éhontées des compagnies de finance, remportent un succès instantané. À la suite de la première diffusion, tout juste après la *Soirée du hockey*, plus de 300 personnes se présentent au bureau d'Arvida afin de recevoir des conseils budgétaires et de faire analyser leurs contrats²⁹.

Dans le but de répondre au besoin, Laurin demande au président du Syndicat de l'aluminium et vice-président de la Confédération générale de dégager 250 travailleurs pour deux journées complètes afin qu'ils reçoivent une formation pour devenir des moniteurs spécialisés en étude de contrats et en consultation budgétaire. Une fois les moniteurs formés, on crée neuf centres de dépannage dans différentes villes du Saguenay – Lac-St-Jean³⁰. Afin d'alléger les problèmes d'endettement, les moniteurs suggèrent d'avoir recours à la Loi du dépôt volontaire. Pendant l'hiver 1962-1963, on estime qu'environ 45 millions de dollars de dettes ont été inscrites au dépôt volontaire³¹. En conséquence de ces actions, certaines compagnies de finance ferment temporairement leurs portes. Elles vont d'ailleurs essayer d'amadouer le syndicat en invitant Jean Marchand au congrès annuel de l'Association canadienne des compagnies

²⁸ Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 23.

²⁹ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 39

³⁰ Dans les textes de N. Caron et de R. Laliberté, on parle de neuf centres de dépannage, alors que dans celui de H. Goulet, on en compte douze. Comme ce dernier ne mentionne aucune source à partir de laquelle nous pouvons confirmer cette information, nous nous sommes résolus à ne parler que de neuf centres, bien qu'il soit fort possible qu'il y en ait eu d'autres.

³¹ Cette citation rapporte les propos d'André Laurin que l'on retrouve dans Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... pp. 25-26.

de finance, mais celui-ci choisit plutôt d'envoyer André Laurin pour leur transmettre un message clair : « Le mouvement des travailleurs organisés n'aura de cesse que lorsque toutes les compagnies de finance se seront retirées du secteur du crédit à la consommation³² ».

Le travail des centres de dépannage alimente les émissions télévisées animées par Laurin. Dénonçant publiquement l'exploitation des travailleurs de la région, il ne manque pas de choquer l'élite locale. Il s'en prend notamment aux avocats de la région qui se rendent complices des compagnies de finance en pratiquant des saisies illégales. Ceux-ci n'acceptent pas de se faire qualifier de « petite pègre locale » et menacent André Laurin et la CSN d'une poursuite de 3 millions de dollars. Le Bâtonnier de la région, pas nécessairement d'accord avec le style frondeur de Laurin, reconnaît néanmoins le bien-fondé de ses propos et menace publiquement de démissionner si une action en justice est déposée à l'encontre de la CSN. Après concertation, le Barreau décide de faire amende honorable et d'offrir aux ouvriers éprouvant des difficultés financières et recommandés par les bureaux de la CSN, un service d'aide juridique gratuit. C'est, comme André Laurin le souligne, le début de l'Aide juridique au Québec³³.

Les propos tenus par Laurin à la télévision de Jonquière suscitent de nombreuses réactions positives. Les autorités cléricales de la région prennent nettement position en

³² Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 26

³³ Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 39.

faveur de l'action de la CSN³⁴; certains conseils municipaux et même des commissions scolaires votent des lettres d'appui pour soutenir l'initiative du syndicat.

Du côté des caisses populaires toutefois, le discours de Laurin est moins bien accueilli. Au cours de ses émissions, il insiste fréquemment sur la nature des caisses, sur leur structure, sur la démocratie coopérative et incite publiquement les travailleurs à s'intéresser à leur coopérative d'épargne et de crédit paroissiale³⁵. Ces paroles qui reprennent, sous un couvert à peine voilé, le plan d'action proposé dans son *Étude sur le crédit*, ne manquent pas de soulever les passions au sein des instances dirigeantes de l'union régionale et enveniment les négociations provinciales entreprises par les centrales syndicales et le Mouvement Desjardins afin de mettre en place des solutions à l'endettement des familles.

L'importance capitale de ces relations avec le Mouvement Desjardins pour la suite des choses mérite qu'on s'y arrête. Les négociations en vue de créer un mouvement conjoint CSN-Desjardins remonte à 1962, année où Laurin dépose son *Étude sur le crédit*³⁶. Elles vont s'étendre sur trois ans, mais n'aboutiront jamais aux résultats escomptés. Au cours de cette période, la CSN tente à maintes reprises de convaincre la Fédération des caisses populaires de Lévis de financer, comme à Shawinigan, la création d'équipes de dépannage et d'éducation budgétaire. On leur propose essentiellement de financer le projet de la CSN visant à regrouper dans une structure autonome les différentes organisations sociales du Québec pour un front commun contre les pratiques

³⁴ « Dès le lendemain de la première émission qui a fait tant de bruit, Mgr. Paré, en chaire, condamne vertement les agissements des maisons de finance et soutient publiquement les objectifs des syndicats. Il fait même parvenir à chaque curé du diocèse une lettre les invitant à assister les syndiqués en fournissant facilités et locaux et même à y prendre part. » Ces propos tenus par André Laurin sont rapportés dans Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 26.

³⁵ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 27.

³⁶ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 28

abusives des compagnies de finance. Le Mouvement Desjardins estime cependant que les caisses populaires peuvent à elles seules coordonner les énergies des acteurs régionaux. Par conséquent il juge qu'il n'est pas opportun de financer de nouveaux organismes qui, à terme, sous l'influence de personnages comme André Laurin, sont susceptibles de se retourner contre lui³⁷. D'ailleurs, les propos du directeur du Service du budget familial (SBF) de la CSN et les multiples prises de becs entre les moniteurs du Saguenay-Lac-St-Jean et les caisses populaires ne font qu'alimenter le sentiment de méfiance du Mouvement Desjardins envers le syndicat.

En 1964, on atteint le point de rupture. Les actions entreprises par le SBF récoltent du succès et offrent une publicité favorable à son développement. L'enthousiasme suscité par le travail d'André Laurin se répand à l'intérieur même de la centrale syndicale. Entre janvier et avril 1964, 400 nouveaux moniteurs sont formés. La CSN lance alors son guide sur le budget familial inspiré des cours d'André Laurin. Publié à plus de 100 000 exemplaires, ce guide contribue à sensibiliser l'ensemble de la société québécoise au travail de la CSN. En cours d'année, les 32 centres de dépannage opérant dans les différentes régions du Québec offrent plus de 1 000 sessions de formation. Les cours sur le budget jouissent d'une telle notoriété que Laurin est invité par le général Vanier à les présenter au Congrès canadien de la Famille en juin 1964³⁸. Le SBF est cependant victime de ses succès et se retrouve débordé par la demande, incapable d'agir efficacement avec les ressources dont il dispose. La mise sur pied d'un organisme autonome devient dès lors primordiale et la collaboration des caisses populaires est plus que jamais nécessaire.

³⁷ Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS » ... p. 55

³⁸ Les informations présentes dans ce paragraphe proviennent de Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... pp. 41-43

Le Mouvement Desjardins reste cependant réfractaire aux propositions mises de l'avant par la CSN. La Fédération provinciale des caisses populaires tente même de lui couper l'herbe sous le pied en recommandant à ses membres de se tenir loin des activités du SBF. Elle propose plutôt à ses caisses affiliées de mettre sur pied leur propre service d'éducation afin d'éviter d'éventuels conflits d'orientations avec la CSN³⁹. Exaspérés par l'attitude des caisses populaires, Laurin et les dirigeants de la CSN choisissent de se tourner vers la Fédération des caisses d'économie du Québec pour créer des caisses d'épargne et de crédit en milieu de travail⁴⁰. Dans les mois qui suivent, l'équipe du SBF sillonne la province et met sur pied un véritable réseau de caisses d'économie qui doit servir, entre autres, à financer l'organisme d'éducation budgétaire que la CSN souhaite mettre en place⁴¹. Pendant longtemps, la création de ces caisses en milieu de travail va alimenter une certaine forme d'animosité entre la Fédération des caisses populaires et les futures ACEF⁴².

2.4) La fondation du mouvement

La section précédente nous a permis d'exposer les circonstances qui ont amené l'équipe de la CSN à entreprendre la fondation d'un groupe autonome d'éducation et de

³⁹ *Lettre de René Croteau à Maurice Poulin*, 9 octobre 1964, dans R. Laliberté, *op.cit.*, p. 56.

⁴⁰ Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 50.

⁴¹ Dès janvier 1965, la première caisse d'économie lancée par la CSN est créée à Thetford-Mines. Entre le début de l'année 1965 et la fin de l'année 1966, la CSN contribuera à la création d'une quarantaine de caisses d'épargne dans différentes régions du Québec. Elles se développeront un peu partout sauf à Shawinigan, où le SCF en est arrivé à une entente avec les caisses régionales pour mettre sur pied une formule de clubs d'épargne, qui ressemble beaucoup aux caisses d'économie sauf que celles-ci sont administrées par les caisses populaires plutôt que par des bénévoles. Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 52.

⁴² Ces tensions entre le Mouvement Desjardins et la CSN causeront un émoi dans une région comme Shawinigan où les relations avec les caisses populaires locales sont plus cordiales. Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 51.

défense des droits du consommateur. Cette démarche mènera à la création du Mouvement ACEF en septembre 1965. Dans la présente partie, nous souhaitons analyser les différentes tendances et orientations qui se manifestent lors de la fondation de ce mouvement.

Pour ce faire, nous croyons bon de revenir brièvement sur les événements présentés précédemment. Déjà, nous pouvons constater que les initiatives de la CSN en matière de consommation ont suivi des chemins parallèles, mais différents. Henri Goulet ne manque d'ailleurs pas de faire ressortir les différences qui subsistent entre les démarches entreprises par le Service du budget familial (SBF) de la CSN, au niveau national, et l'action du Service coopératif financier (SCF), dans la région de Shawinigan. Comme nous l'avons souligné antérieurement, l'approche consensuelle de Gérard Auger contraste avec l'approche revendicative d'André Laurin. À la lumière des résultats obtenus à Shawinigan, notamment en ce qui concerne l'adhésion et le financement des caisses populaires, il serait facile de conclure que la stratégie consensuelle de l'un est plus efficace que la stratégie revendicative de l'autre. Cependant, tout n'est pas strictement une question d'approche. Ces approches renvoient, en fait, à des objectifs différents. Le projet du SCF s'articule principalement autour des services d'éducation et de dépannage budgétaire, alors que le travail d'André Laurin vise des objectifs beaucoup plus larges en implantant, au niveau national, un réseau qui pourrait défendre les droits des consommateurs auprès des gouvernements en dénonçant haut et fort les abus du monde de la finance et du commerce.⁴³ Ces deux approches, qui ne sont pas

⁴³ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... pp. 53-54

complètement contradictoires, s'opposent néanmoins l'une à l'autre lors de l'assemblée de fondation des ACEF.

C'est afin de créer une organisation autonome d'éducation et de protection du consommateur que le SBF invite une quarantaine d'organisations⁴⁴ au Manoir du Lac Delage en septembre 1965. Après son mot de bienvenue, André Laurin cède la parole aux représentants des différents centres régionaux afin qu'ils exposent brièvement leur travail. La synthèse de ces présentations expose bien les points communs qui existent entre ces différentes initiatives :

Nous sommes réunis par le même problème. 75 % des familles ont besoin de crédit ou utilisent mal celui qui est trop facile. [...] C'est ce problème d'aide économique aux familles qui nous réunit tous ! [...] Il y a accord, semble-t-il, sur un autre point : les causes principales de l'état d'endettement des familles sont le crédit trop facile, une publicité orientée vers le profit, un manque d'information et un manque de collaboration entre mouvements.⁴⁵

Pour s'attaquer à ces problèmes, on propose de créer une association coopérative afin de rassembler les forces des différents groupes et de les mettre au service de la lutte contre les problèmes liés au surendettement⁴⁶. Une première déclaration de principes portant sur la nature de l'organisation et sur ses moyens d'action est alors adoptée par l'assemblée. Les cinquième, sixième et huitième points expriment à eux seuls l'orientation éducative et réformiste que les participants de la rencontre souhaitent

⁴⁴ Parmi ces organismes on retrouve des représentants de 7 caisses populaires locales, 9 organismes syndicaux, 8 services coopératifs, 5 comités d'éducation budgétaire des conseils centraux, 2 associations étudiantes, 2 fédérations coopératives et des mouvements sociaux religieux. En tout, cela représente 75 personnes provenant des diverses régions du Québec. Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 42 et Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 »... pp. 55-56.

⁴⁵ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 43

⁴⁶ ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, 74P-105/1, 18-19 septembre 1965, p. 8.

insuffler au nouveau mouvement⁴⁷. H. Goulet a d'ailleurs raison de souligner qu'à cette assemblée de fondation on semble s'aligner vers la « [...] création d'un organisme « carrefour » basé plutôt sur le service social que sur la volonté de changement radical de la société québécoise telle qu'exprimée par les discours et la pratique globale d'André Laurin [...]»⁴⁸. Au cours de la nuit du 18 au 19 septembre, un comité s'affaire à rédiger un cahier de propositions pour la plénière du lendemain. À cette occasion, on adopte la dénomination *Association coopérative d'économie familiale*, les buts et objectifs du nouvel organisme, sa structure administrative, sa structure de financement et d'autres points touchant aux types de services qu'il doit dispenser.

L'article sur les buts et objectifs va comme suit :

L'Association coopérative [d'économie familiale] est un mouvement autonome, opérant sur une base locale et éventuellement provinciale qui, axé sur la famille, veut l'instruire, l'éduquer et la réhabiliter dans son fonctionnement budgétaire et économique valable, par voie directe ou par collaboration avec des organismes poursuivant des buts analogues et se veut un trait d'union entre le consommateur et les mouvements coopératifs⁴⁹.

La priorité accordée à l'éducation et au dépannage budgétaire est réaffirmée dans la section portant sur les moyens d'action, qui comprennent :

[...] l'assainissement des finances familiales, Budget familial, Dépannage, éducation coopérative, sciences sociales (couvrant les autres domaines), Information juridique (assurances, testaments, contrats de mariage), Information aux consommateurs et tout autre point adoptable selon les besoins du milieu local ou provincial et qui aideraient l'Association à répondre aux besoins des familles⁵⁰.

⁴⁷ « 1- Partir d'une cellule de base : la famille; 2- Fixer des bases précises à la collaboration (pour parler de la même chose); 3- L'égalité- démocratie : jamais de monopole; 4- Conception du rôle de spécialiste : prendre son rôle d'animateur, c'est-à-dire être au service des bénévoles pour expliquer aux gens quoi faire; 5- Service à caractère privé : s'appuie sur les corps intermédiaires et l'état jouerait un rôle de suppléance seulement, pour que les décisions soient prises à la base et non à la tête; 6- Employer des méthodes de formation actives; 7- Toujours se rappeler que l'économie est au service des personnes et non les personnes au service de l'économie; 8- Ne rien rompre : il s'est fait du bien avant aujourd'hui. Se servir de ce qui est déjà fait; 9- Employer des méthodes qui permettent une participation par la base; 10- Planification et participation : deux moyens essentiels. On ne peut plus s'ignorer, il faut se structurer à un même niveau pour être efficace. » ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage » ... p. 9

⁴⁸ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 58.

⁴⁹ ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage » ... p. 12

⁵⁰ ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage » ...

Le volet éducatif est explicite dans cette dernière résolution, mais celle-ci laisse la porte ouverte à des actions qui dépassent l'éducation au sens strict du terme.

André Laurin profite de cette ouverture pour faire valoir sa vision des choses. Lors de la deuxième partie de cette session de travail, il fait une brève présentation sur les liens entre les nouvelles ACEF et le mouvement coopératif, particulièrement avec la Fédération des caisses d'économie du Québec et la Fédération des magasins Coop. Sa vision dépasse de beaucoup les objectifs éducatifs qui prédominent lors des sessions précédentes. Il insiste fortement sur le rôle de « trait d'union entre les consommateurs et le mouvement coopératif⁵¹ » que les ACEF doivent jouer. L'objectif qui doit guider le plan d'action des ACEF est ni plus ni moins de créer un nouveau modèle de développement coopératif. Son plan d'action prévoit, entre autres, une participation des ACEF à la création de coopératives dans les domaines de l'épargne et du crédit, de l'alimentation, du transport, du carburant et des services funéraires⁵². En définitive, Laurin souhaite créer une structure de financement coopérative capable de soutenir le jeune organisme dans sa lutte pour la défense des droits des consommateurs. Ce plan d'action pour le moins ambitieux dépasse largement l'esprit éducatif et réformiste de la précédente déclaration de principes et fait valoir une démarche coopérative « révolutionnaire » qui vise à faire éclater le corporatisme traditionnel qui divise les forces des corps intermédiaires de la province⁵³. Bizarrement, cette proposition de travail, qui tranche avec les principes entérinés antérieurement par l'assemblée, est adoptée sans trop d'émoi. Malgré quelques interrogations sur une démarche alliant aussi

⁵¹ ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage » ... p. 2.

⁵² ACEF, « Premier congrès: Manoir du Lac Delage » ... p. 3.

⁵³ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 49.

étroitement les services éducatifs au développement économique⁵⁴, on adopte le plan de travail à l'unanimité.

Un comité exécutif provincial est ensuite élu afin de coordonner la création et les activités des futures associations provinciales. À l'exception d'un représentant de Shawinigan, les personnes faisant partie de ce comité s'inscrivent directement dans la mouvance d'André Laurin⁵⁵. Cette élection consacre ainsi la prédominance de cette position minoritaire sur le Mouvement. Les deux tendances qui s'expriment à l'assemblée de fondation ne sont pas complètement contradictoires, mais elles traduisent néanmoins une divergence d'opinion quant à l'orientation globale des nouvelles ACEF. Il semble toutefois que les membres de l'assemblée choisissent délibérément d'éviter la tenue d'un débat de fond sur l'orientation du Mouvement pour ne pas corrompre l'esprit de coopération des différents groupes et ainsi risquer de compromettre la création du nouvel organisme. Le débat est reporté et l'ambiguïté règne alors que chacun retourne chez soi.

2.5) Les lendemains de l'assemblée de fondation: conflits d'orientation à l'ACEF de Shawinigan

Les promoteurs du Mouvement ACEF, revenus de l'assemblée du Lac Delage avec une proposition concrète d'association coopérative, présentent leur projet aux organismes locaux. Toutefois, il faut attendre plus d'une année avant de voir paraître

⁵⁴ ACEF, "Premier congrès: Manoir du Lac Delage" ... p. 17.

⁵⁵ Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 60.

dans la *Gazette officielle du Québec* l'enregistrement des premières ACEF à Shawinigan, à Hull et à Victoriaville⁵⁶.

Le recrutement des organismes-membres est plus ou moins facile dépendamment de la région. Dans une petite ville comme Shawinigan, où le travail de la CSN en matière d'éducation au crédit et à la consommation a déjà acquis une certaine maturité, la transition du SCF à l'ACEF de Shawinigan et le recrutement de nouveaux membres vont bon train. Celle-ci regroupe une quarantaine d'organismes-membres et sert d'exemple aux ACEF en développement⁵⁷. Gérard Auger n'est pas peu fier du rôle de leader que joue Shawinigan à l'époque :

On a reçu une demande de la part de l'ACEF de Québec pour assister à l'assemblée de fondation et leur transmettre notre expérience. Il n'y a pratiquement rien de fait à Québec, [...] ils ne sont qu'un petit groupe, et n'ont pas un sou en caisse. C'est ici à Shawinigan le centre des ACEF mondiales. On a un beau système. Je crois que c'est ici la seule place où les Caisses Populaires sont affiliées avec l'ACEF⁵⁸.

La collaboration que le groupe de Shawinigan a réussi à établir avec les caisses populaires de la région leur assure un financement relativement solide et leur permet de poursuivre leur développement. À cela s'ajoutent, en 1966, des subventions en provenance du gouvernement provincial.

Les négociations au niveau provincial sont déjà bien entamées lorsque Gérard Auger rencontre René Lévesque, alors ministre de la Famille et du Bien-être social, pour

⁵⁶ « La *Gazette officielle du Québec* fait paraître, le 13 octobre 1966, l'acceptation des chartes des ACEF de Hull, Shawinigan et Victoriaville. Suivront, le 2 novembre 1966, l'ACEF du Nord-Ouest Québécois (Val d'Or) et l'ACEF de Québec, le 19 novembre 1966. L'ACEF de Thetford-Mines existe aussi dans les faits même si sa charte ne sera officiellement octroyée que le 19 mars 1967 ». Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 62.

⁵⁷ L'inventaire des fondations des différentes ACEF que dresse le comité exécutif provincial des ACEF lors de leur réunion du 20 février 1967 en témoigne. À ce moment, l'ACEF de Québec regroupe 26 membres, à Val-d'Or on en compte 14, celles de Thetford et de Victoriaville ont 20 membres chacune alors que l'ACEF de Hull en a que 15. « Réunion de l'équipe provinciale des ACEF du 20 février 1967 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁵⁸ ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de l'assemblée de l'administration tenue au local de l'ACEF le 23 mai 1967 » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

le convaincre de subventionner l'ACEF. Lors de cette courte rencontre, M. Lévesque pose toutes les questions nécessaires afin de s'assurer du sérieux de cette nouvelle organisation, mais ne s'engage à rien⁵⁹. Il semble cependant que Gérard Auger l'ait convaincu, car quelques mois plus tard, l'ACEF reçoit une première subvention de 5 000 \$ du Service social de Shawinigan et devient par le fait même la première ACEF à être subventionnée par le gouvernement provincial. En plus de cette subvention, l'ACEF réussit à faire valoir la pertinence éducative de ses activités auprès du ministère de l'Éducation et de la Commission scolaire du Grand Shawinigan⁶⁰.

Au cours de ses trois premières années d'existence, l'ACEF de Shawinigan entreprend, en collaboration avec les caisses populaires du Grand Shawinigan, la création de clubs d'épargne visant à rendre le crédit à la consommation plus accessible et à canaliser le capital social accumulé dans un réseau d'achat coopératif. En février 1967, les clubs d'épargne regroupent déjà près de 500 membres et un service d'achat de biens mobiliers est ouvert en collaboration avec le magasin Coop de Shawinigan-Sud et la Fédération des magasins Coop⁶¹. Cependant, la création de ces instances d'économie coopérative soulève des conflits quant à l'orientation générale des ACEF. Le débat évité par les délégués lors de l'assemblée de fondation les rattrape.

⁵⁹ Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 56-57.

⁶⁰ En avril 1967, 140 heures de cours sont soumis pour approbation à la Commission scolaire de Shawinigan. En mai, la Commission scolaire fait parvenir un montant de 1 120 \$ à l'ACEF pour ses services. On prévoit par ailleurs que le ministère de l'Éducation verse 1 360 \$ pour financer les cours sur le budget. Voir ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de l'assemblée de l'administration tenue au local de l'ACEF le 23 mai 1967 »... ; ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration tenue au local de l'ACEF le 18 avril 1967 », *Archives personnelles d'Henri Goulet* et ACEF de Shawinigan, « Rapport d'activités de l'ACEF de Shawinigan pour la saison 1966-1967 et son programme d'activités pour la saison 1967-1968 »...

⁶¹ ACEF de Shawinigan, « Rapport sommaire de la réunion d'information tenue au local de la Caisse Populaire Ste-Jeanne D'Arc de Shawinigan Sud – 20 février 1967 » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

Dès la fin février, on convoque une journée d'étude⁶² portant sur l'orientation de l'ACEF et la priorité des tâches qu'elle doit assumer. En examinant le rapport de cette journée, on distingue deux lignes d'action qui s'opposent. La première considère que l'action éducative de l'ACEF est compromise par le développement des clubs d'épargne et la deuxième propose que l'action coopérative soit l'axe de développement principal de l'organisme. Il s'agit de répondre à cette question qui se pose déjà en 1965, à savoir les ACEF doivent-elles faire de l'éducation budgétaire ou du développement coopératif?

Pour Gérard Auger et la majorité de l'équipe de l'ACEF, l'action doit se concentrer sur les activités éducatives et sur le dépannage. L'éducation à la coopération n'est pas exclue, mais on doit éviter d'impliquer l'organisme dans le développement d'activités économiques, car cela crée la division et la bisbille⁶³. L'abbé Bellemare croit, de son côté, que l'objectif principal des ACEF est l'éducation coopérative et qu'en ce sens elles doivent participer au développement de la coopération⁶⁴. La divergence d'opinions entre G. Auger et l'abbé Bellemare est subtile, mais bien présente. Le premier prône une éducation coopérative plutôt passive, visant à informer la population, alors que le deuxième va plus loin en proposant de coordonner l'action coopérative de la région. Ce conflit n'est pas limité aux deux hommes, il soulève les passions de chacun des membres du conseil d'administration⁶⁵. La question de savoir jusqu'où l'ACEF peut

⁶² ACEF de Shawinigan, « Rapport d'une journée d'étude tenue le 25 février 1967, au local de l'ACEF, de 10 h à 17 h 30. » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁶³ Cette conviction lui vient de sa visite à Thetford Mines où le développement de projets coopératifs a causé des divisions internes au sein de l'ACEF. Il conclut d'ailleurs que « Tout est rentré dans l'ordre en remettant à la Coop. toutes les initiatives commerciales. L'ACEF étant un organisme d'éducation maintenant ». Voir ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de l'Assemblée d'administration tenue au local de l'ACEF le 20 mars 1967 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁶⁴ ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil d'administration tenue le 14 novembre 1967 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁶⁵ ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil d'administration tenue le 14 novembre 1967 » ...

aller et où son action doit s'arrêter n'obtient malheureusement pas de réponses claires, car l'abbé Bellemare quitte l'ACEF en janvier 1968⁶⁶. Le débat est encore une fois reporté au profit du développement de l'organisme⁶⁷. L'éducation coopérative se résume à des rencontres d'information intégrées à la série de cours dispensés par l'organisme. La promotion des clubs d'épargne continue à faire partie des priorités du groupe, mais le développement d'initiatives coopératives est temporairement mis sur la glace⁶⁸.

Le conflit d'orientation observé à Shawinigan renvoie finalement aux contradictions qui subsistent entre l'esprit éducatif des règlements formels adoptés par l'assemblée de fondation et le plan de développement coopératif d'André Laurin et de ses partisans. Ce débat est présent dans différents bureaux régionaux⁶⁹, toutefois il se manifeste avec plus d'intensité à Shawinigan, où les caisses populaires financent directement l'organisme. Le conflit entre Laurin et le Mouvement Desjardins soulève un enjeu de taille pour le groupe de Shawinigan, car il risque de compromettre son entente financière avec les caisses populaires locales. Alors que Desjardins décide de développer un service de conseils en économie familiale et qu'il demande formellement à ses

⁶⁶ Cette question est posée par M. Rousseau lors de la réunion spéciale du conseil d'administration du 14 novembre 1967. Voir : ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion spéciale du Conseil d'administration tenue le 14 novembre 1967 » ...

⁶⁷ Lors de la réunion du conseil d'administration du 16 janvier 1968, le président du Conseil, M. Toupin, présente les raisons qui motivent sa démission en ces termes : « M. Toupin déplore [...] le conflit qui paralyse l'action de l'Acef présentement et signifie son désir de discuter de ce conflit le plus tôt possible. » La discussion tourne à vide et aucune démarche n'est entreprise pour crever l'abcès. Le nouveau président du Conseil, M. Poirier, accepte son poste sous la condition « qu'il s'écoule deux mois avant qu'il soit question de nouveau du conflit Bellemare-Auger. » La condition est difficile, mais tout le monde accepte de reporter le débat. Avec le départ de l'abbé Bellemare, les tensions s'apaisent et le débat est évité. Voir ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁶⁸ L'ACEF de Shawinigan restera relativement absente de tout autre initiative de développement communautaire jusqu'en 1972 où elle entreprendra des démarches pour mettre sur pied un Cooprix.

⁶⁹ Les observations sur le travail des équipes de Thetford-Mines, citées plus haut, démontrent que des problèmes semblables se sont posés dans cette région. Voir : ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de l'Assemblée d'administration tenue au local de l'ACEF le 20 mars 1967 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

membres de se tenir à l'écart des ACEF⁷⁰, le groupe de Shawinigan choisit de jouer de prudence en se concentrant sur le service d'éducation et en arrimant son volet coopératif à celui des caisses⁷¹.

2.6) L'implantation du Mouvement ACEF dans la région métropolitaine de Montréal

La création de l'ACEF de Montréal est un jalon important dans l'histoire du mouvement. Son établissement s'avère cependant un défi de taille. Il faut attendre jusqu'en 1968 avant que les efforts déployés portent leurs fruits. Cette section présente les principales étapes franchies par l'équipe de Montréal pour mettre en place cette ACEF et identifie les principaux éléments ayant permis à cette dernière d'imposer son leadership sur le reste du Mouvement.

C'est en mars 1966 qu'un délégué de la Société de service social aux familles (SSSF), Diet Habets, entreprend les premières démarches en vue de créer une ACEF à Montréal. L'homme, qui a participé à l'assemblée du Lac Delage, rencontre alors Pierre Laplante, directeur du Conseil des Œuvres de Montréal (COM)⁷², afin d'examiner les possibilités de fonder une ACEF dans la région⁷³.

Le 5 avril suivant, le président du COM convoque une rencontre pour mettre en place un comité d'organisation qui doit rédiger une proposition de projet ACEF en région montréalaise. Le « Comité des Sept », comme on l'appelle alors, est composé de

⁷⁰ Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 54; et « Les Caisses populaires créeront un service de conseillers en économie familiale à Québec », *La Presse*, lundi, 13 juin 1967.

⁷¹ Voir ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁷² Le Conseil des Œuvres de Montréal, qui deviendra Centraide à partir de 1975, subventionne plusieurs organismes à vocation sociale dans la région métropolitaine.

⁷³ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 59.

Gérard St-Denis (Comité d'action sociale et économique), Robert Soupras (Fédération des caisses d'économie et crédit du Québec), C. Gosselin, Fernand Daoust (Fédération des travailleurs du Québec), Paul-Émile Petit (CSN), Diet Habets (SSSF) et Edward Smith (Montreal Council of Social Agencies). Le groupe est assisté par Me Loranger, qui agit comme aviseur légal, et Paul Valois, du COM, qui joue le rôle de secrétaire⁷⁴. Les Sept ne chôment pas; à peine un mois plus tard, ils présentent leur proposition de constitution à une assemblée de 34 délégués provenant de différentes organisations. La proposition est généralement bien reçue, mais on ne parvient pas à un accord, car plusieurs jugent la contribution financière trop élevée⁷⁵. Les règlements généraux de l'ACEF sont finalement adoptés le 15 juin 1966 après avoir modifié l'article sur le financement de l'organisation.

Parallèlement à ces efforts de recrutement, le Comité d'action sociale étudiante (CASE), dirigé par Gérard St-Denis et parrainé par cinq caisses populaires d'Hochelaga-Maisonneuve, entreprend des activités d'animation et d'éducation budgétaire dans le quartier. On envoie une formule d'admission officielle aux organismes intéressés, mais ceux-ci tardent à répondre. Il n'y a finalement qu'une dizaine d'organismes qui retourneront leur formulaire d'adhésion⁷⁶. Incapable de recruter les douze membres requis pour créer une ACEF, le Comité des Sept doit tout reprendre du début et suspendre le travail amorcé par le CASE.

⁷⁴ Voir : Normand Caron, « *Connaissance et avenir du Mouvement ACEF* »...

⁷⁵ La question financière rebute d'ailleurs la Consumers' Association of Canada qui refuse de se joindre aux ACEF. Voir : ACEF de Montréal, « Lettre de la Consumers' Association of Canada », 1966, *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-110/1.

⁷⁶ Normand Caron, « *Connaissance et avenir du Mouvement ACEF* »... p. 60.

En février 1967, Robert Soupras appelle André Laurin en renfort et convoque une réunion du comité de fondation afin de faire un bilan du travail accompli et relancer le projet. L'échec des premières démarches n'est pas total : on a presque réussi à recruter les douze membres nécessaires et l'on peut compter sur près de 20 000 \$ pour financer la fondation de l'ACEF⁷⁷. Le comité de fondation jouit de l'appui de certaines caisses, notamment dans Hochelaga-Maisonneuve, et croit pouvoir entreprendre un dialogue constructif avec l'union régionale⁷⁸. Il compte aussi sur l'appui des caisses d'économie et de crédit pour accroître leur financement. Le principal obstacle à la création de l'ACEF de Montréal est donc le nombre insuffisant d'organismes-membres. Le comité va donc faire du recrutement sa priorité.

Robert Soupras invite les caisses d'économie et de crédit à s'affilier aux ACEF, André Laurin entreprend des discussions avec l'Union régionale des caisses populaires de Montréal et Pierre Valois, du COM, s'occupe de recruter au moins douze membres pour compléter la déclaration d'association officielle et l'envoyer au Secrétaire de la province⁷⁹.

Comme il l'a fait à l'assemblée de fondation du Lac Delage, André Laurin s'amène à Montréal et parvient à faire adopter ses idées et son plan de travail. À ce moment, il siège toujours au comité provincial et travaille assidûment à mettre en place une structure provinciale de coordination et à établir une politique commune qui puisse

⁷⁷ ACEF de Montréal, « Notes relatives à une réunion du Comité de Fondation de l'Association Coopérative d'Économie Familiale de la Région de Montréal (Comité des Sept), tenue le 3 mai 1967 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-110/1.

⁷⁸ Il est important de mentionner que l'Union régionale de Montréal n'est pas membre de la Fédération de Lévis et que cette division qui règne au sein du Mouvement Desjardins permet au comité de fondation de recruter plusieurs caisses populaires dans la région de Montréal.

⁷⁹ ACEF de Montréal, « Notes relatives à une réunion du Comité de Fondation de l'Association Coopérative d'Économie Familiale de la Région de Montréal (Comité des Sept), tenue le 3 mai 1967 »

orienter les activités des différentes ACEF. En implantant le Mouvement en région métropolitaine, il croit être capable d'obtenir les appuis nécessaires à la création de la fédération des ACEF qu'il tente de mettre en place. Les diverses sources de financement qui s'offrent à l'ACEF de Montréal font de la région un lieu privilégié à partir duquel orchestrer le développement du mouvement à l'échelle provinciale. L'intérêt des caisses populaires montréalaises pour son projet lui permet d'espérer s'adoindre une faction du Mouvement Desjardins et faire pression sur la Fédération de Lévis afin qu'elle finance plus largement son projet. L'ACEF de Montréal devient ainsi la pièce maîtresse de son plan d'action visant à mettre sur pied un mouvement représentatif de l'ensemble des consommateurs québécois.

La campagne de recrutement auprès des caisses populaires de la région de Montréal permet finalement d'obtenir l'adhésion d'une dizaine d'entre elles⁸⁰. Parallèlement à ce travail, Laurin établit des liens avec la Compagnie des jeunes canadiens (CJC)⁸¹. Cette corporation de la couronne vise à favoriser le progrès social et la participation citoyenne en promouvant des projets dans les domaines du logement et de la rénovation urbaine, du loisir et de la réhabilitation de la jeunesse, de l'éducation des populations autochtones et, finalement, de l'éducation populaire et de l'organisation communautaire. Le projet de Laurin, qui a pour objectif d'implanter une ACEF en

⁸⁰ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 65.

⁸¹ Claude Gendreau écrit que Laurin a eu des contacts avec le comité provisoire de la CJC depuis 1964. Cela semble improbable puisque la CJC est une corporation de la couronne qui fut créée en août 1966 par le gouvernement libéral de Lester B. Pearson. Selon les sources les plus crédibles, les premiers contacts sérieux avec la CJC ont eu lieu en août 1967. C'est d'ailleurs le « grand « patron » de la CJC à Montréal, M. Martin Bélieau qui a été le premier à contacter André Laurin pour lui faire part de la possibilité d'engager des jeunes volontaires sur le projet ACEF. Par la suite, c'est Martin Bélieau qui engagera lui-même André Bonin, son ami de longue date, pour coordonner le projet ACEF, conjointement avec André Laurin de la CSN ». Voir : Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 65 ; ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de l'ACEF de Shawinigan, tenue le 29 août 1967 » *Archives privées d'Henri Goulet* et Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 69.

région métropolitaine et de développer une structure de coordination provinciale, est accepté en octobre 1967 par la CJC. À partir de là, les choses déboulement. La CJC convoque une réunion afin de préparer la fondation de l'ACEF de Montréal et élit un comité exécutif provisoire qui doit se charger de compléter les démarches d'incorporation auprès du Secrétariat d'État⁸².

Le projet ACEF est opérationnel dès octobre 1967. Une équipe de 13 personnes⁸³ est constituée par la CJC pour assurer l'implantation de l'ACEF. Le salaire de 200 \$ par mois accordé aux membres de l'équipe est entièrement assuré par la CJC⁸⁴. Le groupe est formé sur l'aspect légal du crédit et de la consommation par Pierre Marois, un conseiller juridique de la CSN. Cette formation est mise en application dans des cas concrets, référés par certains organismes sympathisants ou encore par le bureau du Dépôt volontaire⁸⁵. Cette formation dans et par l'action, typique aux projets parrainés par la CJC, fait évoluer significativement l'orientation de l'ACEF. « Ces jeunes, en une année de fonctionnement, structureront leur travail eux-mêmes et évolueront ainsi du « travail de cas » au « travail de micro-groupe » et enfin à « l'Organisation communautaire », et ceci sans aucune formation préalable au travail social [...] »⁸⁶. Les décisions touchant à l'orientation du travail ou aux priorités d'actions relèvent cependant

⁸² Ce comité regroupe Messieurs Soupras, Ouellette, Cailler, Smith et Gosselin.

⁸³ Cette équipe est composée de 3 cadres de la CJC, 7 volontaires, 1 secrétaire et 2 conseillers techniques. Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 72.

⁸⁴ Les conseillers techniques, André Laurin et Pierre Marois, ne relevaient pas directement de la CJC, mais de la CSN.

⁸⁵ Voir : Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF*, Mémoire présenté à l'École pratique des Hautes Études, Centre de recherches coopératives, Paris, 1971, p. 61.

⁸⁶ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF* ...

de l'assemblée générale des volontaires de la CJC. Cette situation ne tarde pas à soulever des problèmes majeurs au sein de l'organisation.

Le 15 mars 1968 s'ouvre l'assemblée de fondation de l'ACEF de Montréal. Elle regroupe alors 20 organismes⁸⁷, dont la CJC. En vertu de l'esprit démocratique du règlement de l'association, l'orientation de l'ACEF doit être décidée par l'ensemble des membres. En dépit de ce principe, le contrôle effectif de l'organisation demeure assumé par les volontaires de la CJC, qui forment la permanence de l'association. Cette situation entraîne un conflit de direction qui oppose la CJC aux autres organismes-membres de l'ACEF, représentés au conseil d'administration. Les volontaires détiennent un pouvoir de négociation considérable puisque la CJC assume à elle seule la majorité du fardeau financier⁸⁸. Ce rapport de force leur permet, pendant les premiers mois du projet, de déterminer les grandes orientations de l'ACEF. Malgré cela, nous pouvons dire que, pour l'essentiel, le développement se conforme à l'esprit des règlements de l'organisation et au plan d'action d'André Laurin.

Le projet ACEF ne fait cependant pas l'unanimité au sein de la CJC. Pour plusieurs, le dépannage budgétaire est considéré comme un service qui ne correspond pas au type d'action sociale qu'elle doit promouvoir⁸⁹. Le Bureau régional de Montréal tente même de faire avorter le projet quelques mois après la création officielle de

⁸⁷ Parmi les membres, on dénombre 6 coopératives d'épargne et de crédit, 3 syndicats et 11 agences sociales, organismes de bien-être et mouvement jeunesse. Voir : ACEF de Montréal, « Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, août 1969.

⁸⁸ « Elle assume entièrement les frais des locaux, de l'encadrement et des volontaires [...] Ce qui représentait alors plus de 100,000 dollars comparativement à la participation des Organismes qui n'était que de 5,000 dollars pour l'année 1968.» Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs*, - *Étude d'un cas québécois : les ACEF* ... p. 61.

⁸⁹ « Ces volontaires ainsi que les dirigeants de la C.J.C. au Québec voyaient la C.J.C. comme un instrument de financement de la « révolution québécoise » y compris sous des formes violentes. De plus, ce groupe considérait l'action de l'A.C.E.F. comme une action d'intégration à la société ». Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs*, - *Étude d'un cas québécois : les ACEF* ... p. 63.

l'ACEF, n'améliorant en rien le climat de travail entre les organismes membres de l'organisation et l'équipe de la CJC⁹⁰.

Ce coup de force provoque cependant une scission au sein de la CJC. Les volontaires impliqués au sein de l'ACEF s'opposent à la décision du Bureau régional et entreprennent des démarches afin de contrecarrer le démantèlement de l'organisme. André Bonin, coordonnateur du projet pour la CJC et gérant de l'ACEF, mène une charge contre la direction régionale et demande à la direction nationale de la corporation de la couronne que le projet relève directement d'Ottawa. Bien que cette démarche entraîne son renvoi de la CJC et sa suspension en tant que gérant de l'ACEF, la stratégie de Bonin porte ses fruits⁹¹. Les négociations avec le bureau d'Ottawa se font rassurantes; Allan Clark, un responsable d'Ottawa, assure à Aubert Ouellet (alors président de l'ACEF) que la CJC va continuer de collaborer au projet⁹². La crise s'estompe et une entente de financement régressive sur trois ans est finalement signée avec la direction nationale de la CJC en août 1968.

La CJC s'engage à fournir 30 volontaires et une contribution financière de 26 000 \$ pour l'année 1968-1969, 20 volontaires et 21 000 \$ pour l'année 1969-1970 ainsi que 10 volontaires et 13 000 \$ en 1970-1971. Cette entente avec l'organisme fédéral assure les fonds nécessaires au développement de l'ACEF de Montréal et de la

⁹⁰ Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 74 et Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF* ...

⁹¹ Voir ACEF de Montréal, « Procès verbaux de la réunion du comité exécutif tenue au 5440 est, rue Sherbrooke, Montréal entre le 7 et 17 mai 1968 » *Archives personnelles d'Henri Goulet et ACEF de Montréal*, « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 17 mai 1968 » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁹² « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 17 mai 1968 » ...

Fédération des ACEF du Québec. De plus, il est convenu que le recrutement des volontaires et leur formation seront sous la responsabilité directe de l'ACEF⁹³.

Afin de régler définitivement le conflit de direction au sein de l'ACEF, le conseil d'administration entreprend des démarches afin d'engager un gérant provenant de l'extérieur de la CJC. Cependant, l'entente ne prévoit pas la rémunération d'un gérant autre qu'un cadre de la CJC⁹⁴. L'embauche d'un nouveau gérant est finalement rendue possible grâce à une subvention de 15 000 \$ en provenance du ministère de la Famille et du Bien-être social⁹⁵. En juillet 1968, l'arrivée à la tête de l'organisme de Pierre Marois, conseiller juridique à la CSN et conseiller technique pour le projet ACEF, marque la fin des tensions au sein de l'ACEF de Montréal. L'homme fait consensus. Il réunit les jeunes volontaires de la CJC et les organismes-membres autour d'un plan d'action qui s'inscrit directement dans la vision d'André Laurin⁹⁶. C'est d'ailleurs ce dernier qui promeut la candidature de Pierre Marois au sein du conseil d'administration⁹⁷. Grâce au

⁹³ Ce dernier point est des plus importants, car il permet d'assurer l'autonomie de l'ACEF vis-à-vis le bureau régional de la CJC à Montréal.

⁹⁴ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 77.

⁹⁵ Cette subvention est le résultat direct des négociations entreprises par André Laurin avec le ministère de la Famille et Bien-être social en janvier 1967. Depuis cette date, Laurin demande que le ministère subventionne l'ensemble des ACEF du Québec au même titre que celle de Shawinigan. Il obtient gain de cause. Les ACEF de Val d'Or et de Québec obtiennent 3 000 \$, celle de Thetford reçoit 4 000 \$, au Saguenay et à Shawinigan on bénéficie de 5 000 \$ et Montréal récolte 15 000 \$. Les subventions seront dispensées par les Sociétés de Service Social aux Familles. L'ACEF de Montréal reçoit confirmation des octrois du gouvernement provincial en juillet 1968 et engage aussitôt Pierre Marois. Voir. Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire au gouvernement du Québec », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-730 :02/1, janvier 1969; Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 80 et ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 17 juillet 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁹⁶ La proposition d'embaucher Pierre Marois comme gérant de l'ACEF a d'ailleurs été formulée par Gérard Marotte, de la Caisse populaire Ste-Claire de Montréal, et appuyée par André Bonin, de la CJC. Voir « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif tenue le 17 juillet 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁹⁷ Voir : Henri Goulet « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 » ... p. 80.

tandem Marois-Laurin l'ACEF de Montréal devient rapidement le fer de lance du Mouvement ACEF.

En tant que membre du conseil d'administration et conseiller technique chargé de la formation des volontaires de la CJC, André Laurin insuffle sa vision particulière de l'ACEF à l'équipe de Montréal. Il écrit, en avril 1968, la brochure « Qu'est-ce qu'une ACEF? ». Elle doit servir de document d'information pour le recrutement de nouveaux membres et de document d'orientation pour l'ensemble du Mouvement. Pour la première fois, les ACEF sont définies formellement comme un groupe de pression pour les droits du consommateur.

L'ACEF, écrit-il, est un organisme de protection et de défense des travailleurs victimes des usuriers et de l'exploitation systématique qu'encourage un système de crédit à la consommation fondé sur la satisfaction de besoins artificiellement créés [...] [Le] travail d'éducation et de réhabilitation serait incomplet s'il ne s'accompagnait pas de changements plus en profondeur que doit provoquer l'A.C.E.F. [...] En conséquence, l'A.C.E.F. se doit d'élargir son champ d'action à la mesure des problèmes posés par le crédit à la consommation (logement, nourriture, vêtement, mobilier...) L'A.C.E.F. entend être : — un service, — une école populaire, — un groupe de pression⁹⁸.

Le nouveau gérant de l'ACEF, Pierre Marois, met rapidement en place une structure de travail professionnel et efficace qui vise à faire de l'organisation un véritable groupe de pression en matière de protection des consommateurs. À peine un mois après son entrée en fonction, il fournit des contrats de travail officiels aux employés de l'ACEF, entame une procédure d'affiliation auprès de la CSN et inscrit les membres de l'équipe de travail à une assurance publique. Il fait aussi appel à divers experts pour former adéquatement le personnel et encourager ainsi le développement de services spécialisés et professionnels⁹⁹. Aussi, il subdivise le travail en quatre services

⁹⁸ ACEF de Montréal, « Qu'est-ce qu'une A.C.E.F.? » *Service des archives et de la gestion des documents du l'UQAM*, octobre 1968, Fonds : 74P-105/2.

⁹⁹ « Notre premier souci fut d'assurer au personnel une formation de base individuelle et collective; [...] Pas moins de douze (12) spécialistes en droit, en sécurité sociale, en économie, en syndicalisme et en

dans les domaines de l'éducation, de l'aide juridique, de la recherche et de l'organisation communautaire. Cette organisation du travail permet à l'ACEF d'être des plus efficaces.

Au cours de l'année 1968-1969, le service d'éducation rejoint près de 1 500 familles à travers les cours sur le budget et environ 1 200 familles grâce à la consultation budgétaire. Par ailleurs, le service juridique de l'ACEF, avec l'aide du service de recherche, traite 176 dossiers judiciaires. Afin de porter ces dossiers devant la cour, Pierre Marois conclut une entente avec le cabinet d'avocats de M^e Canuel. Grâce à cette collaboration, le service juridique de l'ACEF obtient gain de cause dans 129 cas et permet ainsi aux consommateurs qu'il représente de récupérer 60 345 \$. De son côté, le service de recherche et d'information crée un bulletin d'information à l'intention de ses membres. Il organise aussi une grande conférence de presse, le 3 décembre 1968, pour présenter l'ACEF de Montréal au grand public. Le succès de cette conférence de presse se fait sentir rapidement, car plusieurs organismes entrent en contact avec l'ACEF pour s'informer du travail qu'elle effectue. Le service d'organisation communautaire contribue à sa façon au rayonnement de l'ACEF en participant à divers projets communautaires. Notamment, il collabore avec la Fédération des magasins Coop à la création de deux comptoirs alimentaires et à la mise sur pied d'une coopérative ouvrière de production¹⁰⁰.

Toutefois, pour comprendre cette réorganisation des services, qui vise à perfectionner les méthodes d'intervention de l'ACEF et à accroître sa légitimité auprès

coopération sont venus rencontrer le personnel [au cours de l'année 1968-1969] ». ACEF de Montréal, « *Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal* » ... p. 10 et Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF* ... p. 66.

¹⁰⁰ ACEF de Montréal, « *Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal* » ... pp. 14-16

des différentes institutions de la société civile, il est important de se pencher sur les modalités de l'entente de financement avec la CJC. Dans le cadre de cette entente de trois ans, l'ACEF s'engage à tout faire pour recruter des membres et développer une structure d'autofinancement¹⁰¹.

Les démarches visant à favoriser la professionnalisation et la spécialisation du travail à l'ACEF de Montréal doivent donc être situées par rapport à cette quête pour un financement stable et récurrent. Le comité exécutif exprime d'ailleurs clairement cette idée dans son rapport annuel d'août 1969. « Il nous parut évident qu'aucune campagne de recrutement ne réussirait si nous ne pouvions pas faire la preuve dans l'action de la valeur et de la qualité du travail A.C.E.F. et par conséquent offrir à des organismes un défi de changement réaliste et d'envergure à relever¹⁰² ». Il est bien difficile d'évaluer l'impact de cette restructuration sur la participation des organismes de la région, mais force est de constater que le nombre d'adhérents à l'ACEF double en l'espace d'une année¹⁰³.

Le plus intéressant dans cette augmentation des effectifs est que la catégorie de membres ayant le plus augmenté est celle des coopératives d'épargne et de crédit. Cette catégorie passe de 6 à 17. Il faut dire que l'équipe de l'ACEF déploie des efforts significatifs afin de « vendre » le projet ACEF aux caisses populaires Desjardins. Le 24 septembre 1968, Pierre Marois est invité par la Fédération de Montréal des caisses populaires à prononcer une conférence sur le travail de l'ACEF. À la suite de cette

¹⁰¹ ACEF de Montréal, « Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal » ... p. 2

¹⁰² ACEF de Montréal, « Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal » ...

¹⁰³ Dans son rapport annuel d'août 1969, le conseil exécutif dénombre 40 organisations, dont 17 coopératives d'épargne crédit (11 caisses d'économie, 1 caisse populaire de Lévis, 4 caisses populaires de la Fédération de Montréal et la Fédération elle-même), 7 syndicats et 16 organismes de bien-être, agences sociales et mouvements de jeunes (y compris la CJC). Voir : ACEF de Montréal, « Un an de défi... Rapport annuel de l'exécutif de l'ACEF de Montréal » ... pp. 2-3.

rencontre, la Fédération de Montréal accepte de devenir membre de l'association. Le 10 octobre suivant, il s'entretient avec M. Titley, directeur des services d'éducation populaire du Mouvement Desjardins, lequel ouvre la voie à une nouvelle collaboration entre les ACEF et la Fédération de Lévis¹⁰⁴. Ces différentes rencontres donnent l'occasion aux ACEF de définir le rôle qu'elles comptent jouer dans le domaine de la consommation. Le premier colloque organisé par l'ACEF en juin 1969 vise explicitement à éclaircir les relations qu'elle doit entretenir avec les coopératives d'épargne et de crédit. Il s'agit de situer le travail d'éducation de l'ACEF par rapport au travail d'éducation des caisses d'économie et des caisses populaires¹⁰⁵.

L'expérience montréalaise, en dépit des problèmes rencontrés, a su établir, entre 1968 et 1969, une structure associative et organisationnelle novatrice qui lui a permis de maximiser les ressources mises à sa disposition. Les succès remportés par l'ACEF de Montréal, notamment dans le domaine judiciaire, inspirent l'ensemble du Mouvement et contribuent à faire valoir sa crédibilité du travail effectué auprès des différentes institutions de la société québécoise. Chaque cause gagnée témoigne de la légitimité des ACEF en tant que groupe de pression en matière de défense des droits du consommateur. Le projet de Fédération provinciale des ACEF est à l'ordre du jour depuis le tout début du Mouvement, cependant le manque de ressources retarde sa réalisation. Le succès de l'expérience montréalaise et les nouvelles ressources humaines

¹⁰⁴ « Au premier abord, ce monsieur semblait tout à fait convaincu que l'A.C.E.F. ne valait pas autant d'efforts. Par contre, après notre entretien, il a souhaité que l'on rencontre le directeur provincial du service d'éducation populaire. Nous avons accepté cette invitation. De plus, un « feu vert » permettra dans l'immédiat de commencer une action sur le terrain avec l'appui de M. Descoteaux de l'Union. » Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le 11 octobre 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

¹⁰⁵ « Le thème sera : L'A.C.E.F. dédouble-t-elle ou non le travail des coopératives d'épargne et crédit (Caisses populaires et Caisses d'économie)? » Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACEF de Montréal tenue le 3 avril 1969 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

et financières qu'elle procure au Mouvement lui permettent toutefois d'entreprendre des démarches concrètes afin de se doter d'une entité nationale qui puisse agir sur le plan politique.

2.7) La Fédération des ACEF du Québec : un groupe de pression à la défense du consommateur

Le comité provincial des ACEF du Québec est actif depuis la fondation officielle du Mouvement et tente de coordonner le travail des différentes ACEF régionales¹⁰⁶. Malgré leurs efforts, il s'avère difficile d'établir une ligne directrice qui puisse guider les activités des différentes associations. Le mémoire au gouvernement du Québec de janvier 1969 explique d'ailleurs que le contexte régional de chacune des ACEF les a amenées à développer des orientations différentes¹⁰⁷. Cependant, avec l'ascension de l'ACEF de Montréal, la ligne d'action visant à faire du Mouvement un groupe de pression provincial en matière de protection des consommateurs s'impose graduellement, et ce, même au sein de celles qui se sont traditionnellement tournées vers les activités éducatives¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Voir Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF »... p. 64.

¹⁰⁷ « C'est ainsi que:

- l'A.C.E.F. de Shawinigan a à son actif des expériences pédagogiques remarquables notamment par l'utilisation des méthodes pédagogiques actives, par l'organisation de sessions d'animation,
- l'A.C.E.F. de Montréal a accumulé plus de 1,100 dossiers de consultation budgétaire familiale et s'est attaquée à la contestation juridique de contrats illégaux pour accumuler un dossier important de jurisprudence nouvelle,
- l'A.C.E.F. de Québec agit comme pionnière dans l'utilisation des techniques d'animation sociale avec des groupes de citoyens de quartiers défavorisés,
- c'est aux A.C.E.F. de Thetford et du Saguenay - Lac-St-Jean qu'il revient d'avoir réussi les premières réalisations de comptoir coopératif de distribution alimentaire et de consommation. » Voir : Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire au gouvernement du Québec » ...

¹⁰⁸ L'ACEF de Shawinigan, qui s'est toujours définie comme un mouvement d'éducation des consommateurs et qui a continuellement exprimé son scepticisme envers le projet de fédéralisation des ACEF, décrit, pour la première fois, dans son rapport annuel de 1969-1970, l'ACEF comme un mouvement de pression. Voir : ACEF de Shawinigan, « Les ACEF sont-elles prêtes à se fédérer? » *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, 1969, Fonds : 74P-900:14/11 et ACEF de

Quelques semaines après son entrée en fonction, le gérant de l'ACEF de Montréal organise des rencontres avec les autres gérants pour jeter les bases de la Fédération¹⁰⁹. L'ACEF de Montréal engage dès lors une partie importante de ses ressources dans le développement des différentes ACEF régionales. Grâce à ses services d'éducation et d'information, elle devient le centre de formation des ACEF du Québec.¹¹⁰ Plus encore, des volontaires de la CJC sont prêtés aux associations régionales afin d'aider au démarrage ou à la consolidation de leur travail¹¹¹. Le but de cette opération est de mettre sur pied l'infrastructure nécessaire pour fonder la Fédération des ACEF du Québec qui doit en regrouper au moins huit pour être reconnue par la loi québécoise sur les coopératives¹¹².

Parallèlement à ce travail, des discussions sont entamées avec le gouvernement du Québec afin qu'il fournisse des subventions et un administrateur à la nouvelle fédération¹¹³. Les démarches sont plutôt longues, car cette forme de fédération de coopératives à vocation sociale heurte les coutumes du mouvement coopératif traditionnel. Bien que la déclaration d'adhésion de la Fédération des ACEF du Québec (FACEF) soit transmise au gouvernement en janvier 1969, elle doit attendre que des

Shawinigan, « Rapport d'activités de l'ACEF de Shawinigan pour la période allant du 1^{er} mars 1969 au 28 février 1970 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

¹⁰⁹ Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le jeudi 19 septembre 1968 » et ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le 11 octobre 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

¹¹⁰ Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF* ... p. 69.

¹¹¹ Voir : Claude Gendreau, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d'un cas québécois : les ACEF* ... et ACEF de Shawinigan, « Procès-verbal de la réunion du conseil exécutif de l'ACEF de Shawinigan, tenue le 29 septembre 1969 » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

¹¹² Cet objectif est atteint avec la création officielle de l'ACEF de la Côte-Nord le 8 janvier 1970.

¹¹³ Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le 5 novembre 1968 » *Archives personnelles d'Henri Goulet* et ACEF de Montréal « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le 19 décembre 1968 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

amendements soient apportés à la Loi des associations coopératives avant de voir son incorporation annoncée dans la *Gazette officielle du Québec* en septembre 1970¹¹⁴. Elle n'est admise au Conseil de la coopération du Québec (CCQ) qu'en décembre 1970.

La création d'une fédération provinciale est considérée comme nécessaire afin de rationaliser davantage le développement des ACEF. Tel qu'on l'explique dans le mémoire transmis au gouvernement du Québec, le projet de fédération se veut un « [...] véritable instrument de coordination et de planification du développement des ACEF »¹¹⁵. Grâce à ce nouvel instrument, on souhaite améliorer l'efficacité du Mouvement et lui permettre de jouer son rôle de groupe de pression en matière de protection du consommateur. Les gouvernements provincial et fédéral sont de plus en plus sensibilisés au travail effectué par les ACEF et se montrent intéressés à voir l'expérience se réaliser, car elle leur permettra de rationaliser la distribution des subventions en négociant avec un seul interlocuteur le financement de l'ensemble des ACEF¹¹⁶.

L'intérêt politique entourant le projet de fédération n'est pas étranger au travail de l'ACEF de Montréal. Les victoires remportées par l'organisme dans de nombreux dossiers juridiques montrent la pertinence de son action dans le champ de la consommation. Entre 1968 et 1971, le service juridique mène 186 dossiers à terme et

¹¹⁴ Raymond Laliberté, « La culture politique des ACEFS » ... p. 134.

¹¹⁵ Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire au gouvernement du Québec »...

¹¹⁶ « Il est urgent de procéder [à la création de la Fédération] car le Ministère du Bien-Être nous demande qu'aux prochaines négociations concernant les subventions provinciales, la Fédération des A.C.E.F. du Québec en soit la négociatrice. » Les subventions pourraient être distribuées aux différentes ACEF par le biais de la Fédération plutôt que par les bureaux de services sociaux. Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'A.C.E.F. de Montréal tenue le 9 janvier 1969 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

permet aux consommateurs floués de récupérer 110 851 \$¹¹⁷. Ce travail contribue d'ailleurs à faire évoluer la jurisprudence en matière de droit à la consommation¹¹⁸. Ces succès attestent de l'expertise de l'ACEF en matière de droits du consommateur et la renforcent en tant que groupe de pression¹¹⁹.

L'ACEF de Montréal capitalise sur ses réussites et convainc les syndicats et les grands mouvements coopératifs de se joindre au Mouvement¹²⁰. Entre 1968 et 1971, le nombre d'organismes-membres explose, passant de 138 en 1968-1969 à 273 en 1970-1971¹²¹. « Des réactions se sont produites aussi au niveau politique, car le Ministère du Bien-Être a envoyé des hauts-fonctionnaires rencontrer le gérant de l'A.C.E.F. de Montréal et visiter les lieux. Le Ministère de la Consommation s'est aussi montré intéressé. Par ailleurs, le Service d'Éducation Populaire du Ministère de l'Éducation s'est dit disposé à négocier avec l'A.C.E.F. »¹²².

¹¹⁷ Fédération des ACEF du Québec, « Rapport annuel de 1970-1971 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

¹¹⁸ Voir Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien de 1971 », http://bv.cdeacf.ca/EA_HTML/2005_02_0508.htm#_edn9. Consulté le : 1 août 2009.

¹¹⁹ « Le terrain gagné par force de loi constitue une base solide dans le cadre de l'opération LIBERATION DU CONSOMMATEUR. Les règlements obtenus étaient notre jurisprudence: réservoir précieux de ressources pour exercer les pressions qui s'imposent auprès des législateurs ». Les ACEF publieront d'ailleurs les tout premiers recueils de jurisprudence en matière de consommation au Québec. Voir : ACEF de Montréal, « Service juridique structure et fonctionnement », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, 1969, Fonds : 74P-730 :02/3; Fédération des ACEF du Québec, « Rapport annuel de 1970-1971 » ... et Fédération des ACEF du Québec, « Jurisprudence », *Service des archives et de gestion des documents*, Fonds : 74P-900 :14/17 et 74P-900 :14/18.

¹²⁰ L'ACEF de Montréal invite l'ensemble des ACEF du Québec à participer au congrès de la CSN de 1968-1969 afin de faire connaître l'ACEF et participer à une session d'étude sur le crédit et l'endettement. En novembre 1969, l'ACEF de Montréal participe également au congrès de la FTQ. Au niveau coopératif, on peut citer les nombreuses collaborations avec la Fédération des magasins Coop dans la mise en place de coopératives alimentaires et bien sûr le recrutement des caisses populaires (de Montréal et de Québec) et des coopératives d'épargne et de crédit.

¹²¹ Malgré cette hausse, les contributions des membres représentent une proportion relativement faible du budget global des ACEF (entre 15 et 16 %). C'est pourquoi le soutien des gouvernements est essentiel au développement du Mouvement. Voir Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien de 1973 », *Bibliothèque virtuelle du patrimoine documentaire communautaire canadien francophone* : http://bv.cdeacf.ca/EA_HTML/2004_10_0562.htm#_edn4: Consulté le 30 juillet 2009.

¹²² ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le 9 janvier 1969 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

Entre 1965 et 1971, un dialogue est établi avec les différents paliers de gouvernements et on parvient à conclure une entente en ce qui concerne le financement et le développement des ACEF. Avec l'entente de la CJC qui tire à sa fin, la question du financement devient cruciale et on compte sur les gouvernements pour combler le manque à gagner. Depuis 1966, les subventions en provenance du provincial connaissent une croissance continue. Elles passent de 5 000 \$ pour l'année 1966-1967, à 9 000 \$ pour 1967-1968, à 13 000 \$ pour 1968-1969, et grimpent à 41 000 \$ en 1969-1970, à 57 000 \$ en 1970-1971 et à 90 000 \$ pour 1971-1972¹²³. Parallèlement à cette augmentation des subsides provinciaux, on assiste à un recul progressif du financement en provenance du fédéral. Les fonds de la CJC décroissent de la manière suivante : 215 000 \$ de 1969-1970, 137 000 \$ de 1970-1971, 81 000 \$ de 1971-1972 et finalement 26 416 \$ pour 1972-1973. Pour pallier cette décroissance, le gouvernement fédéral, par le biais du ministère de la Consommation, accorde aux ACEF des subventions de 50 000 \$ en 1970-1971 et de 25 000 \$ en 1971-1972 et 1972-1973¹²⁴. La proportion du budget d'opération comblée par les subsides provinciaux augmente significativement entre 1969 et 1972 passant de 13,4 % à 31,3 % des revenus. Pour sa part, la contribution du gouvernement fédéral est réduite de près de 35 % au cours de la même période¹²⁵. L'augmentation du financement du gouvernement provincial témoigne de sa volonté

¹²³ Les subventions mentionnées ici sont des subventions globales pour la mission du Mouvement. Nous pouvons ajouter à cela d'autres subventions qui visent des projets particuliers. Mentionnons ici les subventions de 50 000 \$ du ministère des Affaires sociales, reçues entre 1969 et 1973 pour effectuer une recherche sur l'endettement. Entre 1969 et 1972, le Mouvement a pu bénéficier de 4 268 \$ en provenance du ministère de l'Éducation pour la formation permanente et d'une subvention de 28 800 \$ pour le programme « Actions sociales jeunesse » entre 1971-1973. Voir : Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien de 1973 » ...

¹²⁴ Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien de 1973 » ...

¹²⁵ Contrairement aux chiffres présentés dans le « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien de 1973 », ces proportions tiennent compte des subventions de recherche attribuées au Mouvement.

d'agir de manière plus soutenue dans le champ de la consommation¹²⁶. Nous pouvons supposer que la création d'une fédération provinciale des ACEF s'avère des plus intéressantes pour le gouvernement provincial, puisque ce nouvel instrument lui permet de bénéficier, par voie de « feedback », de l'expertise du mouvement au moment même où il pense à mettre en place un nouveau Code de protection du consommateur.

L'ACEF de Montréal entreprend des actions concrètes pour agir sur les politiques régissant le champ de la consommation. Elle profite de l'attention médiatique et politique qu'on lui porte pour positionner le Mouvement ACEF en tant que groupe de pression. Quelques jours après la conférence de presse de 1968, on lance trois grands projets qui témoignent de la reconnaissance institutionnelle acquise par les ACEF en matière de droit à la consommation : un comité de révision du Code civil, un dossier pour faire valoir une réforme de la Loi des écoles professionnelles, et un projet d'enquête sur l'endettement au Québec.

C'est suite à la demande de l'Office de révision du Code civil que l'ACEF de Montréal met sur pied un comité d'étude afin de passer en revue les différentes lois et présenter, dans un mémoire, les différents changements à apporter. En janvier 1970, le mémoire sur les écoles professionnelles donne lieu à une collaboration avec le ministère de la Justice qui accepte de payer les frais nécessaires pour permettre aux ACEF d'établir une jurisprudence sur les cours de langue anglaise et sur le colportage¹²⁷.

¹²⁶ Il est à noter que la participation des ACEF aux commissions Boucher (1963), sur l'assistance publique, et Parizeau (1969), sur la réforme des institutions financières, a grandement contribué à faire avancer la réflexion des gouvernements dans ce domaine.

¹²⁷ Il est à noter que le dossier du colportage est surtout l'affaire de l'ACEF de Shawinigan, bien que des dossiers soient ouverts au Saguenay, à Québec et à Montréal. Cette collaboration avec le ministère de la Justice est le résultat des pressions effectuées par les ACEF de Montréal et de Shawinigan. Cela démontre bien d'ailleurs comment une ACEF plus traditionnelle comme celle de Shawinigan, qui s'orientait plutôt

Finalement, l'ACEF entame un projet d'étude sur l'endettement au Québec. Ce projet, mené par le service de recherche de l'ACEF de Montréal, étudie les relations entre l'endettement et le système de production et de consommation qui caractérise l'économie québécoise. Le ministère des Affaires sociales lui octroie, entre 1969 et 1973, environ 50 000 \$ de subvention pour financer cette vaste enquête sur l'endettement¹²⁸. Le soutien qu'elle reçoit dans ces différents projets démontre bien la confiance que l'ACEF de Montréal a su acquérir auprès du gouvernement québécois.

Fort de cette reconnaissance institutionnelle, le Mouvement ACEF, avec l'ACEF de Montréal en tête, entreprend une vaste campagne d'information populaire qui vise à diffuser un certain nombre de dossiers et de revendications. Parmi ceux-ci, on retrouve des dossiers d'information sur le dépôt volontaire, la Loi de la vente à tempérament, la Loi fédérale des petits prêts, la Loi sur la faillite et la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions traitant des publicités trompeuses. Bien que la plupart des dossiers soient menés et diffusés par le service de recherche et d'information de l'ACEF de Montréal, ce dernier tâche d'obtenir la participation des différentes ACEF régionales pour revendiquer la réforme des lois en vigueur. Le bulletin de liaison bimensuel leur offre l'occasion d'échanger leurs points de vue sur ces dossiers tandis que les rencontres provinciales permettent de coordonner le travail de revendication à l'échelle nationale.

La première action concertée du Mouvement ACEF est l'opération qu'il est convenu d'appeler « Si la Chambre savait... ». Le 8 janvier 1970, les médias et les élus

vers l'éducation populaire, a emboité le pas à l'ACEF de Montréal en s'engageant dans la voie de la contestation politico-légale.

¹²⁸ Fédération des ACEF du Québec, « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien », *Service des archives et de gestion des documents*, Février 1970, Fonds : 74P-730 :02/1; Fédération des ACEF du Québec, « Rapport annuel 1970-1971 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, octobre 1971; Fédération des ACEF du Québec, « Rapport annuel 1971-1972 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1972; Fédération des ACEF du Québec, « Rapport annuel 1972-1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1973.

des quatre coins du Québec sont convoqués par les ACEF à une conférence de presse qui se déroule simultanément à Montréal, Québec, Shawinigan et à Saguenay — Lac-St-Jean. Lors de cet événement, qui attire 25 députés provinciaux et fédéraux¹²⁹, les ACEF présentent les démarches entreprises depuis 1965 et dénoncent en bloc l'insuffisance et la vétusté des lois qui placent le consommateur sous l'empire de la loi de la jungle¹³⁰. Celles-ci sont convaincues « [...] [qu'] une fois que LA CHAMBRE SAURA, l'état lamentable, la carence de nos lois relatives à la consommation, les abus flagrants qu'elles permettent leur deviendront si intolérables que ... « ça va changer... » »¹³¹. Il serait fastidieux d'énumérer les revendications des ACEF puisque plusieurs d'entre elles touchent des points légaux bien particuliers¹³².

Toutefois, les revendications des ACEF ne se limitent pas strictement au domaine de la consommation. Elles estiment en effet qu'une politique de protection et de défense des consommateurs ne peut être efficace que si elle est pleinement intégrée à une politique globale en matière économique et sociale. On recommande à cet effet que les gouvernements adoptent un plan économique et social quinquennal afin de prévoir le développement des industries dans des secteurs de pointe, une hausse du salaire minimum, un réaménagement des lois du travail, une hausse des prestations du régime d'assistance sociale en vue d'établir un revenu minimum garanti, une révision des règles de fiscalité pour n'imposer que les familles ayant un revenu supérieur à 4 000 \$ et un

¹²⁹ Un député de Shawinigan répond à l'invitation, 5 assistent à la conférence de presse de Chicoutimi, 6 sont présents à Québec et 13 prennent part à l'activité qui a lieu dans la région de Montréal. « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien »...

¹³⁰ Fédération des ACEF du Québec, « Si la Chambre savait... », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

¹³¹ ACEF de Montréal, « Bulletin de liaison : D'un mois à l'autre », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, novembre-décembre 1969.

¹³² Les revendications des ACEF traitent des lois provinciales touchant la vente à tempérament, le dépôt volontaire et l'enseignement privé et traitent aussi des lois fédérales portant sur les petits prêts, les enquêtes sur les coalitions (publicités trompeuses) et la faillite.

investissement massif dans la rénovation urbaine et la construction de logements sociaux¹³³. La principale revendication des ACEF est cependant la mise en application d'un Code de protection du consommateur québécois¹³⁴ administré par un Office de protection et de défense du consommateur. Comme elles l'expliquent alors, cet organisme doit jouir d'une certaine autonomie et permettre aux différents services travaillant à la protection des consommateurs de siéger sur son conseil d'administration. Ainsi, il offrirait aux ACEF et aux groupes similaires la possibilité d'agir directement sur les politiques touchant au droit en matière de consommation. Ces revendications reçoivent des échos favorables au sein du gouvernement de l'Union nationale qui prépare un avant-projet de loi sur la protection du consommateur en 1969¹³⁵. Toutefois, la défaite électorale de ce parti au profit des Libéraux de Robert Bourassa en avril 1970 modifie les relations entre le Mouvement ACEF et le gouvernement provincial.

Le 19 décembre 1970, à l'occasion du cinquième anniversaire du Mouvement, la Fédération des ACEF du Québec tient son assemblée de fondation officielle à Shawinigan, l'endroit même où tout a commencé. C'est sous sa gouverne que l'on entreprend ce qu'il convient d'appeler la *bataille du Bill 45* qui marque le début d'un virage important dans la pratique et le discours des ACEF.

¹³³ Voir « Mémoire aux gouvernements québécois et canadien »...

¹³⁴ En avril 1970, une forte délégation se rend à Québec pour rencontrer des membres du gouvernement (formé par l'Union nationale) et présenter un mémoire qui contient des demandes de subventions pour le mouvement et des recommandations concernant l'adoption d'un code de protection des consommateurs.

¹³⁵ Voir : H. Goulet « La protection des consommateurs durant les années '70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois » *Colloque de la Coalition des associations de consommateurs du Québec*, 19 octobre 1996. L'auteur affirme que les ministres de l'Union nationale, Jean-Paul Cloutier et Rémi Paul, auraient assuré aux délégués des ACEF que leurs revendications seraient utilisées pour bonifier le projet de loi qui, par ailleurs, était déjà inscrit au feuilleton de l'Assemblée nationale.

Le succès des différentes initiatives d'André Laurin auprès des syndiqués en grève à Shawinigan et au Saguenay-Lac-Saint-Jean amène la centrale syndicale à soutenir activement la création de services de consultation budgétaire et de protection du consommateur. Ainsi, son projet est-il repris par les différentes entités de la CSN qui y voient notamment un moyen d'élargir leurs appuis auprès des familles non syndiquées et des différentes institutions de la société civile. La forte demande à laquelle les comités syndicaux doivent répondre les oblige à prendre en considération la création d'organisations autonomes. Afin de financer ces nouveaux organismes, la centrale syndicale, avec Laurin en tête, entreprend des discussions avec le Mouvement Desjardins afin qu'il subventionne la structure qu'on souhaite mettre sur pied. Toutefois, la stratégie revendicatrice d'André Laurin, qui ne cesse d'inciter les ouvriers à faire valoir leurs intérêts au sein de leurs caisses populaires, fait en sorte que les hautes instances du mouvement coopératif refusent de s'impliquer dans cette entreprise susceptible de se retourner contre eux.

Si la Fédération des caisses populaires de Lévis se montre hostile à l'égard de ce projet, un certain nombre de caisses populaires se montrent favorables à la création d'organismes d'éducation budgétaire. C'est d'ailleurs la collaboration des caisses populaires au Comité d'orientation des finances familiales de la CSN à Shawinigan qui lui ouvre la possibilité de se transformer en Service coopératif financier, organisation qui devient peu de temps après la première ACEF du Québec. Ce partenariat avec les caisses est le fruit de la stratégie consensuelle déployé par Gérard Auger afin d'obtenir l'appui des institutions locales.

L'analyse de l'assemblée de fondation de 1965 montre l'existence de deux lignes de développement au sein des ACEF. L'une, majoritaire, vise à faire des ACEF une organisation à vocation éducative; l'autre, promue par André Laurin, souhaite que le nouveau mouvement constitue un groupe de pression dénonçant les injustices auxquelles les consommateurs sont victimes et promouvant les initiatives coopératives et citoyennes qui permettent d'établir de nouveaux rapports à la consommation. Alors que les membres de l'assemblée semblent se refuser de débattre de ces deux lignes de conduite, les conflits d'orientation se manifestent au sein des groupes naissants. L'étude de ces débats à l'ACEF Shawinigan démontre bien comment le financement influence l'orientation de cette organisation qui choisit d'arrimer son développement coopératif à celui des caisses et de se concentrer sur son volet éducatif afin de ne pas compromettre l'entente entre ces deux organisations. Il serait d'ailleurs intéressant de voir si les ACEF se montrent plus enclines à faire du développement coopératif dans les milieux où les relations avec les caisses populaires sont plus tendues.

Les succès de l'ACEF de Montréal mettent temporairement terme aux conflits d'orientation que connaissent les différents bureaux régionaux. À partir de 1967, l'organisation montréalaise devient le fer de lance du Mouvement qui va dès lors se déployer à l'échelle provinciale. L'entente de financement qu'elle conclut avec la CJC et le support qu'elle obtient des caisses populaires de l'Union régionale de Montréal lui fournit les ressources nécessaires pour imposer son leadership auprès des autres ACEF du Québec. Avec Pierre Marois à sa direction, elle prend en main la création de la Fédération des ACEF du Québec qui se définit comme un véritable groupe de pression en matière de protection du consommateur.

L'entente de financement signée avec la CJC encourage cette ACEF à diversifier ses sources de financement en développant des partenariats avec les institutions sociales, coopératives et étatiques intervenant dans le champ de la consommation. Elle mise alors sur le développement d'une structure de travail professionnelle et sur son expertise en matière de droits des consommateurs. Les interventions de l'équipe montréalaise suscitent notamment l'intérêt des différents ministères du gouvernement québécois qui, lui, se penche sur la réforme des lois régissant les rapports existant entre les consommateurs et les entreprises. D'ailleurs, l'accroissement du financement en provenance de ce palier de gouvernement témoigne de la reconnaissance qu'il accorde aux ACEF. D'autre part, l'expertise de l'ACEF de Montréal entraîne des débouchés dans les relations avec le Mouvement Desjardins qui semble prêt à explorer de nouvelles voies de collaboration. Le processus de professionnalisation et de spécialisation de l'intervention entrepris par l'ACEF de Montréal constitue ainsi une stratégie de légitimation institutionnelle, dont l'objectif est d'accroître la crédibilité du Mouvement auprès des institutions gouvernementales, coopératives et sociales agissant dans le domaine de la consommation. Finalement, le succès de cette stratégie au cours des années 1960 permet de rallier l'ensemble des ACEF à la ligne de conduite qui vise à faire d'elles un groupe de pression en matière de protection des consommateurs. Cette orientation qui semble faire l'unanimité au moment de la création de la Fédération des ACEF du Québec devient l'objet de multiples débats au cours de la période suivante, où les rapports avec le gouvernement provincial deviennent de plus en plus conflictuels.

Chapitre 3 : La radicalisation politique des ACEF (1970-1977)

Le début des années 1970 marque un virage important dans les rapports que les ACEF entretiennent avec le gouvernement provincial. Associées à la gauche nationaliste responsable de l'agitation sociale qui règne au Québec, elles feront les frais de l'attitude hostile du gouvernement libéral de Robert Bourassa. Alors que l'on vote l'adoption de la Loi de la protection du consommateur qui institue l'Office de la protection du consommateur (OPC), le gouvernement se désengage financièrement vis-à-vis des ACEF.

Le projet gouvernemental est d'asseoir l'autorité de l'OPC devant cette association qui, depuis les années 1960, constitue la figure de proue du mouvement pour le droit des consommateurs. Il s'agit de marginaliser les ACEF politiquement et de réduire leur influence dans les débats qui touchent à la consommation. Pour contrer cette offensive gouvernementale, qui met en péril l'existence même des ACEF, ces dernières enclenchent une campagne de recrutement auprès de différentes organisations, dont les caisses populaires Desjardins, afin d'accroître leur part d'autofinancement et d'élargir les appuis à leurs revendications auprès du gouvernement. Cette démarche débouche finalement sur une entente avec la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins (FQCPD) qui assurera un financement de base pour le Mouvement jusqu'en 1977.

Les relations conflictuelles entre les ACEF et le gouvernement ne sont pas sans causer de tensions au sein du mouvement de consommateurs. Devant l'entêtement du gouvernement et les nombreuses difficultés qu'elle rencontre dans la mobilisation de ces membres, l'ACEF de Montréal propose de revoir complètement le rôle de la Fédération

des ACEF (FACEF) et les orientations d'ensemble du Mouvement. Son plan d'action mise sur le développement de l'éducation populaire, la décentralisation et la démocratisation des structures de l'organisation afin de favoriser la participation des consommateurs et des organismes-membres. Alors que ce courant de pensée s'impose, les stratégies traditionnelles de la FACEF font l'objet de critiques acerbes. S'inspirant des théories marxistes en vogue à cette époque, plusieurs ACEF se prononcent en faveur d'une réorientation radicale du discours et des pratiques du Mouvement. Dans ce chapitre, nous examinons les tenants et les aboutissants de cette radicalisation des ACEF.

3.1) La bataille contre le Bill 45 et l'Office de la protection du consommateur

Le Québec des années 1970 est marqué par une exacerbation des luttes sociales et syndicales. Au cours de la décennie précédente, les intérêts politiques des mouvements populaires et syndicaux convergent graduellement. Appuyés par les grandes centrales syndicales, notamment la CSN, les comités de citoyens de la région de Montréal se lancent, en 1968, dans la création de Comités d'action politique (CAP). Ceux-ci veulent s'emparer du pouvoir municipal et forment, avec la bénédiction des centrales syndicales, le Front d'actions politiques des salariés de Montréal (FRAP) en juin 1970¹.

Parallèlement à cette initiative politique, on dénote une intensification des conflits syndicaux². Parmi ceux-ci, citons la grève des policiers de Montréal et les actions violentes d'un groupe de chauffeurs de taxi contre la compagnie Murray Hill en octobre 1969 qui ont poussé Lucien Saulnier à demander une enquête sur les activités de la CJC à Montréal³. Une série de manifestations spontanées éclatent au cours de cette période. Elles s'articulent généralement autour de trois grands thèmes qui s'entremêlent : les conflits ouvriers, la contestation étudiante et les questions linguistiques et nationales⁴.

¹ Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970 : Le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Éditions du Méridien, Montréal, 1990, p. 58-59.

² Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970 : Le FLQ, la crise et le syndicalisme* ... p. 62.

³ Voir : Henri Goulet, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures du département d'histoire, Montréal : Université de Montréal, 1993, p. 75.

⁴ Jean-François Cardin, *Comprendre Octobre 1970 : Le FLQ, la crise et le syndicalisme* ... p. 61.

En 1969, les épisodes de violence ayant trait à la question linguistique se multiplient. C'est l'année de l'opération « McGill français », des émeutes de St-Léonard et des manifestations contre le Bill 63. Le Front de libération du Québec (FLQ) accentue son action terroriste et fait exploser une soixantaine de bombes entre 1969 et 1970. Cette recrudescence de la violence atteint son apogée avec les enlèvements du diplomate britannique James Richard Cross et du ministre québécois du Travail Pierre Laporte qui entraînent le gouvernement fédéral de Pierre-Elliott Trudeau à proclamer la Loi des mesures de guerre en octobre 1970. La Crise d'octobre entraîne dès lors une polarisation des forces politiques et amène les partis fédéralistes au pouvoir à prendre pour cible les groupes de gauche de tendance nationaliste. Suite aux élections d'avril 1970, le Mouvement ACEF et son principal représentant Pierre Marois, candidat pour le Parti Québécois dans le comté de Chambly, entrent dans la ligne de mire du nouveau gouvernement formé par le parti libéral de Robert Bourassa.

Dès le début des années 1970, on assiste à la marginalisation progressive des ACEF sur le plan politique. La partie de bras de fer entre les ACEF et le gouvernement provincial, qui s'amorce avant même le lancement officiel de la FACEF en 1970, s'articule autour du projet de loi sur la protection du consommateur. L'analyse des débats entourant l'application de la Loi et les subventions destinées aux groupes de protection des consommateurs permettra de montrer comment les relations du Mouvement ACEF avec les différents paliers gouvernementaux l'ont mené à réorienter son discours et ses stratégies d'intervention.

Le 11 novembre 1970, l'ACEF de Montréal reçoit une copie préliminaire du Bill 45, rédigé par le ministre de la Justice, Jérôme Choquette, intitulé « Loi de la protection du consommateur ». Elle convoque immédiatement une réunion afin de mettre sur pied un front commun des principaux corps intermédiaires agissant dans le domaine de la consommation et d'analyser dans les moindres détails les articles de loi proposés par le Bill 45⁵. Le projet de loi s'inspire grandement du travail effectué par le gouvernement précédent, mais les modifications apportées par les libéraux inquiètent. D'une part, on reproche à la loi d'exclure plusieurs aspects de la consommation faisant l'objet de pratiques frauduleuses. Par exemple, les articles réglementant la vente par colportage excluent un bon nombre de cas, l'encadrement des ventes de véhicules automobiles et des ventes par recommandation comporte aussi plusieurs zones grises. On constate aussi que la publicité destinée aux enfants n'est pas couverte par la loi. D'autre part, on juge que la structure créée afin d'administrer la loi n'a pas assez de pouvoir exécutif et ne représente pas adéquatement les groupes de consommateurs. Ce sont toutefois les modifications apportées au chapitre des ventes à tempérament qui sèment la consternation, car elles laissent les commerçants établir les taux d'intérêt pour ce type de prêt. Pour les ACEF et les autres membres du front commun, cet aspect du projet de loi

⁵ Le front commun regroupe la FACEF, la CSN, la FTQ, la CEQ, la Fédération des magasins COOP et l'Institut de protection et d'information du consommateur est d'ailleurs appelé à s'élargir puisqu'il est entendu que la Fédération des caisses d'économie du Québec, la Fédération de Montréal des caisses Desjardins et l'Union catholique des cultivateurs s'y joignent. Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale de l'ACEF de Montréal, tenue à l'ACEF de Montréal le 18 novembre 1970. » *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

« [...] enlève des droits acquis aux consommateurs depuis 1947 et en accorde de nouveaux aux commerçants »⁶.

Le 18 novembre 1970, lors de l'Assemblée générale spéciale de l'ACEF de Montréal, on dresse un plan d'action pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il modifie son projet de loi⁷. Les conseillers juridiques de l'ACEF, Pierre Marois et Germain Canuel, passent au crible les 121 articles du projet de loi et proposent un peu plus de 120 amendements. Ceux-ci sont déposés en commission parlementaire le 2 décembre 1970⁸. La présentation du mémoire se fait sur deux jours (les 2 et 9 décembre) et donne lieu à de vives discussions⁹. Le mémoire du front commun reçoit un accueil poli de la plupart des membres de la Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives; cependant, l'analyse du *Journal des débats* permet de constater que deux conceptions s'affrontent.

Le front commun et le gouvernement ne s'entendent pas sur les rôles dévolus aux groupes de consommateurs et à l'Office de la protection du consommateur. Le projet de loi propose de former un office gouvernemental pour administrer la loi et un conseil consultatif, regroupant des membres du gouvernement et des associations de

⁶ ACEF de Montréal, *Au jour le jour*, no. 2, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, 1970.

⁷ Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal de l'Assemblée générale spéciale de l'ACEF de Montréal, tenue à l'ACEF de Montréal le mercredi 18 novembre 1970 »....

⁸ Le mémoire du front commun est déposé au nom des corps syndicaux et des associations suivantes: la FACEF, la CSN, la FTQ, la CEQ, le Conseil du Bien-être du Québec, la Fédération des services sociaux à la famille, l'Institut de protection et d'information du consommateur, le Mouvement pour l'abolition de la publicité destinée aux enfants et la Société nationale des québécois de Chicoutimi. À ceux-ci s'ajoute la Fédération des caisses d'économie du Québec, le 9 décembre 1970.

⁹ En tant que représentant de la FACEF et coordonnateur du front commun, c'est Pierre Marois qui présente le mémoire. En cela il est assisté par le coloré Marcel Pépin de la CSN, qui se charge de présenter le front commun à la coalition, et d'André Laurin, qui est chargé d'expliquer aux membres de la commission certains amendements plus complexes.

consommateurs, pour étudier certaines problématiques touchant à la consommation. Pour les membres du front commun, cette proposition est inacceptable puisqu'elle soumet le Conseil de la protection du consommateur à l'initiative ministérielle¹⁰. Ils jugent qu'une telle structure, dépourvue d'autonomie, n'ajouterait strictement rien à la loi et ne ferait qu'alourdir l'appareil administratif¹¹. Le front commun propose donc d'éliminer le conseil consultatif et de permettre aux organismes de protection du consommateur d'élire au moins 50 % des membres du conseil d'administration de l'Office¹². Tel que conçu par le front commun, cette nouvelle institution adopterait une formule originale :

[...] ce n'est pas un conseil traditionnel comme ceux que nous connaissons. C'est aussi un peu une formule de régie telle qu'on la connaît, qui prend un certain nombre d'initiatives d'emblée sur le plan administratif et qui, carrément, détient elle-même un certain nombre de pouvoirs qui ne relèvent pas comme tels d'un exécutif. C'est un intermédiaire entre les deux au niveau du principe que nous recommandons. C'est un office qui administre des lois et des règlements qui sont évidemment des lois approuvées par l'Assemblée nationale et des règlements édictés par le gouvernement¹³.

Cette proposition de principe est reçue tièdement par les membres du gouvernement qui considèrent qu'il y a certains dangers à confier l'exécution de la loi à un organisme autonome qui serait en partie administré par des personnes recommandées par les associations de consommateurs. On craint qu'un office autonome entraîne une diminution du pouvoir exécutif et de l'autorité de l'État québécois en matière de

¹⁰ Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats*, première session – 29^{ème} Législature, 9 décembre 1970, p. B-1744.

¹¹ Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats* ...

¹² Voir : Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats* ...

¹³ Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats* ... p. B-1745.

consommation¹⁴. Mais, ce que l'on redoute surtout, c'est que les administrateurs recommandés par les associations de consommateurs se retournent contre le gouvernement¹⁵.

Les travaux de la Commission se poursuivent jusqu'en mars 1971. Au total, 77 groupes d'intérêts différents y font valoir leurs opinions sur le projet de loi 45¹⁶. Suite aux audiences, le 7 juillet 1971, une nouvelle version du Bill 45 est présentée à l'Assemblée nationale, par le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, William Tetley¹⁷. Le projet de loi intègre une centaine de modifications, mais celles-ci ne font pas l'unanimité¹⁸. Tant et si bien que le gouvernement doit avoir recours à la procédure législative d'exception pour le faire adopter. Sur les cent vingt amendements proposés par le front commun, seulement sept sont retenus, la plupart secondaires¹⁹. L'adoption de la Loi 45 en 1971 représente donc une défaite importante pour les ACEF. Ce revers a un impact important sur l'orientation du Mouvement, car il

¹⁴ Comme le ministre de la Justice l'explique, « [...] le danger est qu'à force de créer des commissions autour du gouvernement on diminue la responsabilité de l'État lui-même vis-à-vis des électeurs et de la société. [...] la fonction exécutive du gouvernement cesse d'être réellement directe sur l'administration des affaires d'État et, en somme, le gouvernement est pris avec des décisions prises par d'autres dans des commissions indépendantes, [...] À un moment donné, il y a comme un phénomène de diminution de l'autorité qui peut-être en fait un certain danger. » Voir : Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats* ... p. B-1706.

¹⁵ La boutade du ministre Choquette est assez éloquente à ce sujet : « On n'aime tellement pas l'Opposition en face de nous qu'on ne veut pas en avoir une derrière nous ». Voir : Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, *Journal des débats* ... p. B-1748.

¹⁶ Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois », *Colloque du CACQ*, 19 octobre 1996.

¹⁷ Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois »...

¹⁸ Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois »...

¹⁹ Voir : Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois »... et Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF », *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, Montréal, Fédération des ACEF du Québec, 1972, p. 96.

force celui-ci à remettre en question sa stratégie de pression politique et l'amène à adopter des pratiques et un discours plus radicaux.

L'adoption de la Loi de la protection du consommateur et la création de l'Office de la protection du consommateur, en 1972, provoquent un réalignement majeur des relations entre les ACEF et le gouvernement québécois²⁰. Le gouvernement Bourassa entretient une certaine défiance à l'égard de ce mouvement acoquiné avec les grandes centrales syndicales et, de surcroît, dirigé par un membre notoire du Parti Québécois²¹.

Le premier congrès de la FACEF, tenu en octobre 1971²² ne fait qu'attiser la méfiance du gouvernement. Ce congrès historique rassemble plus de 200 personnes. En plus des délégués officiels de chacune des ACEF, il y a de nombreux observateurs, dont Adrien Rioux qui est chef de division au Service aux coopératives du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives.

Le rapport qu'il remet au Ministère ne fait que confirmer les craintes du gouvernement. Voici comment M. Rioux décrit la plénière du 31 octobre : « Il n'y eut rien de positif. Ce fut un combat rangé pour que la Fédération des ACEF se donne la vocation d'installer le socialisme. L'intervention des modérés était noyée par les interventions démagogiques des extrémistes de tout cran. On inventait, déformait, allant

²⁰ Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'État québécois »...

²¹ Entre 1969 et 1973, Pierre Marois est membre du Comité exécutif du Parti Québécois. De plus, il se présente régulièrement comme candidat péquiste entre 1970 et 1976.

²² La soirée du 29 octobre n'aura pas lieu puisque les syndicats organisaient une marche sur « La Presse » et qu'en conséquence il était impossible pour les congressistes de franchir les lignes de la brigade antiémeute. Voir : Adrien Rioux, « Rapport du Congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec tenu à Montréal, les 29, 30 et 31 octobre 1971 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

jusqu'aux menaces et à l'intimidation²³ ». Visiblement indigné des propos tenus par les éléments radicaux lors du congrès, le représentant du Ministère oblitère complètement les principales propositions ressorties de cet événement.

Le congrès comporte trois ateliers : le premier traite de l'accessibilité à la justice; le second, de la consommation et du crédit; le dernier, quant à lui, explore les liens entre la production et la consommation. Le premier atelier donne lieu à plusieurs propositions constructives et à un plan d'action respectant en tout point la ligne réformiste défendue par les ACEF depuis leur fondation²⁴. Toutefois, le représentant du Ministère ne fait aucune mention des propositions adoptées lors de cet atelier. Il se concentre surtout sur les deux derniers.

Or, le procès-verbal officiel rédigé par la FACEF ne fait que bien peu de cas de ces ateliers. Est-on embarrassé par la tournure des évènements? Il semble clair que les propositions soumises ne font pas l'unanimité au sein du Mouvement et qu'elles sont un point de départ pour des discussions ultérieures portant sur l'orientation des ACEF²⁵.

Quoi qu'il en soit, le rapport Rioux vient confirmer les appréhensions du gouvernement et convainc celui-ci de la nécessité de couper l'herbe sous le pied des

²³ M. Rioux semble avoir été particulièrement marqué par l'adoption d'une proposition visant à favoriser l'instauration d'un régime socialiste, qui, selon ses dires, a recueilli l'ensemble des voix, sauf deux abstentions. Voir : Adrien Rioux, « Rapport du Congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec tenu à Montréal, les 29, 30 et 31 octobre 1971 » ...

²⁴ Voir : FACEF, « Procès-verbal du congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec, tenu à l'Hôtel Iroquois, à Montréal, le samedi, 30 octobre et le dimanche, 31 octobre 1971 », dans *Rapport annuel Fédération des ACEF du Québec 1971-1972, Archives personnelles d'Henri Goulet*, 1972.

²⁵ Il est intéressant de constater que le procès-verbal ne fait aucunement mention de cette fameuse proposition sur le socialisme. On se contente de dire qu'il « [...] ressort nettement que l'ensemble des participants rejettent l'actuel système économique de type capitaliste et procèdent à un premier déblayage, afin de tenter de définir les points communs susceptibles de tracer un autre modèle possible de société. » et on annonce que la FACEF organisera une assemblée spéciale pour discuter de ces propositions en profondeur. Voir : FACEF, « Procès-verbal du congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec, tenu à l'Hôtel Iroquois, à Montréal, le samedi, 30 octobre et le dimanche, 31 octobre 1971 » ...

ACEF. La position du gouvernement se fait ressentir lors des négociations entourant les subventions pour l'année 1971. Comme l'explique N. Caron : « Habituellement, c'est en juillet que le mouvement ACEF reçoit cette subvention. Or, cette année, la réponse finale n'est venue que le 23 décembre; nous avons compris que les choses se gâtaient²⁶ ». Dans sa lettre du 23 décembre, le sous-ministre adjoint du ministère des Affaires sociales, Claude Forget, informe les ACEF qu'une subvention de 90 000 \$ est autorisée pour l'année 1971-1972. Cette augmentation de 57,8 % aurait dû réjouir, mais elle inquiète quelque peu, car des hauts fonctionnaires ont assuré à Pierre Marois, quelques semaines auparavant, que le Ministère avait recommandé le versement d'une subvention de 110 000 \$ au Conseil du Trésor²⁷. La subvention annoncée a donc de quoi décevoir puisqu'il est clair que « [...] ce montant a été coupé, suite à des interventions politiques extérieures au ministère²⁸. » Les propos du sous-ministre son plus inquiétants encore :

[Dès le] moment où le ministère de la Famille et du Bien-Être a consenti à aider financièrement les Associations Coopératives d'Économie Familiale, il avait été entendu que cette aide serait temporaire [...] Contrairement à ce qui avait été prévu, l'aide du ministère a dû être augmentée et pratiquement doublée d'une année à l'autre [...] En raison de l'existence de l'Office de la protection du Consommateur et face aux restrictions budgétaires, le gouvernement juge maintenant indispensable de diminuer sa contribution financière aux A.C.E.F., de façon à les amener graduellement à s'autofinancer par la contribution prévue de ses membres²⁹.

Face à cette déclaration, on s'interroge sur les intentions du gouvernement. Avec la lettre du sous-ministre des Affaires sociales, Jacques Brunet, du 7 février 1972, elles deviennent de plus en plus claires. Le sous-ministre explique que le Ministère n'a pas

²⁶ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF » ... p. 99.

²⁷ Pierre Marois, « Lettre au ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay. », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 25 novembre 1971.

²⁸ Pierre Marois, « Lettre au sous-ministre adjoint du ministère des Affaires sociales, Claude E. Forget », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 21 janvier 1972.

²⁹ Claude Forget, « Lettre au directeur général de la Fédération des ACEF du Québec, Pierre Marois », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 23 décembre 1971.

l'intention de renouveler la subvention des ACEF pour l'exercice en cours à cause de la création de l'Office de la protection du consommateur (OPC) qui doit dispenser des services identiques³⁰. Au sein du Mouvement, c'est la confusion la plus totale. Une lettre est envoyée afin de savoir si le gouvernement prévoit réduire ou couper totalement les subventions des ACEF³¹. La réponse du Ministre Tetley est sans équivoque : « J'aimerais vous mentionner que notre Ministère n'a pas les moyens de vous accorder des subventions; en effet, vous avez un budget plus élevé que le Ministère pour la Protection du Consommateur³² ». Si les intentions du gouvernement de couper les vivres aux ACEF sont explicites, les motivations qui se cachent derrière cette décision sont litigieuses³³. Les propos du premier ministre Bourassa et du ministre William Tetley à l'Assemblée nationale laissent d'ailleurs entendre que la partisanerie politique du directeur général de la FACEF a pesé dans la balance³⁴. Le gouvernement n'est visiblement pas le seul à s'inquiéter de la politisation des ACEF, car le gouvernement fédéral se sent obligé de préciser que les subsides de l'organisme ne doivent pas servir à

³⁰ Jacques Brunet, « Lettre au directeur général de la Fédération des ACEF du Québec, Pierre Marois », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 7 février 1972.

³¹ Normand Caron, « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF » ... p. 100.

³² William Tetley, « Lettre au directeur général de la Fédération des ACEF du Québec, Pierre Marois », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 3 mars 1972.

³³ « [...] à quel moment, cet Office de protection du consommateur fait-il ou a-t-il fait de la consultation budgétaire individuelle ou collective, de la diffusion d'information à des groupes de citoyens organisés ou non-organisés, des pressions sur les gouvernements pour l'obtention de changements de législations, de la diffusion, dans l'opinion publique, de dossiers scandaleux [...] ? Vous savez pertinemment bien qu'une importante partie des actions menées par le mouvement ACEF n'ont jamais et ne seront jamais accomplies par l'Office de protection du consommateur. » Voir : Pierre Marois, « Lettre au Ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 17 février 1972, et Pierre Marois, « Lettre concernant les demandes de subventions du Mouvement ACEF pour l'année fiscale 1972-1973 envoyée au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, William Tetley »...

³⁴ Lorsque le premier ministre adresse le dossier des ACEF lors de la session du 16 mars 1972, il dit : « vous direz au président du conseil exécutif du Parti Québécois que nous examinons sa requête [...] ». Dans la même veine, le Ministre Tetley explique en commission parlementaire, avec une certaine dose de sarcasme d'ailleurs, que les erreurs politiques de Monsieur Marois n'influencent pas sa décision dans le dossier des subventions destinées aux ACEF. Voir : « Connaissance et avenir du Mouvement ACEF » ... p. 101 et Assemblée nationale, *Journal des débats – Commission permanente des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives : Études des Crédits* (2), No. 14, Québec, 2, 3 et 4 mai 1972, p. B-805.

d'autres fins que l'éducation et le dépannage des personnes ayant des problèmes d'endettement³⁵.

En marge de toute cette correspondance avec les différents rouages du gouvernement, la FACEF déclenche l'opération « Urgence-Finance » qui vise à obtenir l'appui des organismes-membres, des groupes populaires et des coopératives dans leur demande de subvention³⁶. De même, on sollicite les différentes coopératives pour qu'elles adhèrent aux ACEF et qu'elles financent leur travail d'éducation et de protection du consommateur. Les ACEF régionales mettent tout en œuvre pour rencontrer les députés de leur région respective et les amener à se positionner publiquement en leur faveur³⁷.

La FACEF organise ensuite une conférence de presse pour exposer le dossier dans les grands médias de l'information³⁸. L'événement reçoit la couverture médiatique espérée : plusieurs articles paraissent dans les quotidiens de la province entre le 21 et le 28 mars '72. Ainsi, le conflit entre les ACEF et le gouvernement du Québec est mis au grand jour dans *La Presse* du 21 mars 1972³⁹. Concurremment à cette sortie médiatique, on entreprend une campagne de recrutement massive en vue de doubler le nombre de membres actifs. « Cette étape est capitale puisque l'on doit prendre pour acquis que

³⁵ Dans sa lettre de février 1972, Robert Andras, du ministère de la Consommation et des Corporations ajoute d'ailleurs que ce geste n'engage en rien le ministère pour les années futures et que « Toute autre demande de subside devra être appréciée en fonction des avantages que votre organisme procure au consommateur ». Le message est clair : les ACEF sont en probation. Voir : Robert Andras, « Lettre à Pierre Marois, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, février 1972.

³⁶ Près d'une centaine d'organismes ont envoyé un télégramme d'appui pour supporter les ACEF. Voir : FACEF, « Télégramme d'appui au Mouvement ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 11 avril 1972.

³⁷ FACEF, « Échéancier de la Stratégie », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1^{er} mars 1972.

³⁸ Voir : FACEF, « Communiqué de presse - Les subventions au mouvement ACEF : Le gouvernement dit-il la vérité? », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

³⁹ Voir : La Presse, « La guerre est déclarée entre les ACEF et Québec », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 21 mars 1972.

jusqu'à nouvel ordre le mouvement devra opérer, l'an prochain, sans l'apport des subventions du gouvernement québécois⁴⁰ ». Cette campagne de recrutement contribue de façon significative à la réorientation des pratiques et du discours des ACEF pendant cette période.

La stratégie des ACEF porte ses fruits. L'attitude du gouvernement est décriée à l'Assemblée nationale et dans la presse écrite⁴¹. La pression se fait si forte que le gouvernement est obligé de modifier sa position. Le 12 mai 1972, le ministre Tetley écrit à Pierre Marois pour l'informer que le Ministère n'a pas encore rendu de décision finale concernant les subventions aux ACEF et invite le directeur général à lui renvoyer une demande de subvention en bonne et due forme. Le Conseil des ministres accorde finalement aux ACEF une subvention de 25 000 \$ en provenance du ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives en vue de couvrir une partie de leurs frais d'administration⁴².

Le ministère des Affaires sociales, quant à lui, est mandaté pour étudier les demandes de subventions ayant trait à la recherche sur l'endettement. Une demande de 44 000 \$ est envoyée au ministre Castonguay pour permettre aux ACEF de poursuivre leur enquête. La subvention de 42 500 \$ approuvée par le Ministère est toutefois réduite à 25 000 \$ après une intervention du Conseil des ministres⁴³. La défaite est amère et les réactions sont vives. Un communiqué de presse est aussitôt émis par la FACEF pour

⁴⁰ FACEF, « Échéancier de la Stratégie »...

⁴¹ Voir : Jean-Claude Leclerc, « La « politisation » des Acefs », *Le Devoir*, samedi 6 mai 1972 et « Les ACEF se politisent, selon Tetley », *La Presse*, vendredi 5 mai 1972.

⁴² Gilles H. Picard, « Lettre à Pierre Marois, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 17 août 1972.

⁴³ Voir : FACEF « Victoire des milieux financiers : Les subventions aux ACEF réduites de 70 % », *Services des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-305/10, 1972.

dénoncer la décision du gouvernement. Encore une fois, la nouvelle est reprise par les principaux quotidiens de la province⁴⁴. Le ministre Tetley consent finalement, en mai 1973, à augmenter de 5 000 \$ la subvention de son ministère aux ACEF, la portant à 30 000 \$ pour l'année 1972-1973⁴⁵.

Lorsqu'on analyse de près ce conflit et que l'on dépasse les simples questions de partisanerie, on constate que le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives tente d'asseoir la légitimité de son nouvel Office de la protection du consommateur en minant la crédibilité du principal mouvement de consommateurs québécois. Dans l'esprit du ministre et des hauts fonctionnaires, l'Office doit faire taire les critiques pour devenir la pièce maîtresse des grandes interventions en matière de protection du consommateur. Il est donc important pour elle de déloger les ACEF, qui mènent le mouvement pour la protection du consommateur depuis près de 10 ans.

La notoriété des ACEF en matière de protection du consommateur découle de sa grande expérience en éducation à la consommation et du succès de ses actions en justice. Les succès juridiques des ACEF ont grandement participé à établir leur légitimité institutionnelle dans le champ de la consommation. Entre 1968 et 1972, le travail du service juridique est devenu un volet d'activité de plus en plus important au sein du Mouvement⁴⁶. L'adoption du Bill 45 et la mise en place de l'Office de la protection du consommateur, dont le mandat est de recevoir les plaintes du public et d'entreprendre en

⁴⁴ Voir : FACEF « Victoire des milieux financiers : Les subventions aux ACEF réduites de 70 % » ..., La Presse, « Selon Marois, Québec tente de signer l'arrêt de mort des ACEFs », vendredi le 22 septembre 1972; Le Devoir, « L'ACEF devra réduire ses activités, Québec ayant coupé ses subventions », vendredi le 22 septembre 1972 et Montréal-Matin, « Québec refuse des octrois à l'ACEF », vendredi le 22 septembre 1972.

⁴⁵ William Tetley, « Lettre à Pierre Marois, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, le 2 mai 1973.

⁴⁶ Voir : FACEF, *D'un mois à l'autre, 1969-1971*, *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

son nom des actions juridiques pour assurer le respect de la Loi de la protection du consommateur, font toutefois en sorte que l'ACEF perd peu à peu sa pertinence. Il serait injuste de dire que ces mesures gouvernementales visent explicitement à disqualifier le travail des ACEF, car elles répondent à une demande sociale véhiculée par les ACEF elles-mêmes. Néanmoins, on peut penser que l'instauration de la Loi de la protection du consommateur vient marginaliser le travail des associations de consommateurs.

Le plan d'action élaboré par la directrice de l'Office de la protection du consommateur, Niquette Delage, traduit bien cette mouvance. Elle reconnaît d'emblée les doléances des différents groupes de pression à l'égard de la loi 45 et invite le Ministère à intervenir activement afin de faire taire ces critiques. Elle propose une refonte législative permettant l'extension des pouvoirs de la direction et l'abolition du Conseil de la protection des consommateurs. Plus encore, elle recommande d'accroître le budget de l'OPC afin qu'il puisse prendre le contrôle des interventions touchant à la protection et à l'éducation du consommateur⁴⁷. Le plan d'action est simple. Il s'agit d'investir massivement le champ de la consommation et d'accroître l'influence de l'Office sur les groupes de protection des consommateurs par le biais d'une politique de subventions plus contrôlée.

Parmi les 26 recommandations prioritaires adressées au Ministère, l'OPC suggère une refonte des modalités d'octroi des subventions pour les associations de consommateurs. Elle souhaite réservier les subsides pour financer des « projets spécifiques », qui respectent les normes édictées par l'organisme gouvernemental, et

⁴⁷ Voir : Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'état québécois »...

soumettre les associations subventionnées à l'obligation de déposer un bilan précis des dépenses⁴⁸. Par ailleurs, la directrice de l'Office suggère que l'OPC s'implante dans les différentes régions du Québec et qu'il prenne en charge certains secteurs d'intervention traditionnellement réservés aux associations de consommateurs. Entre autres, elle veut qu'il établisse un service de consultation budgétaire harmonisé avec sa conception de l'éducation à la consommation. La directrice propose par ailleurs de subventionner les ACEF pour leurs activités de consultations budgétaires à condition qu'elles s'engagent à respecter les normes fixées par l'OPC⁴⁹.

Si des négociations en ce sens ont bien eu lieu, elles connaissent une fin abrupte lorsque les ACEF publient *La protection du consommateur : Une grosse « balloune »*, un document qui dénonce avec véhémence l'attitude de la directrice et l'incompétence de l'Office de la protection du consommateur⁵⁰. Bien que les recommandations de Niquette Delage ne se soient jamais imposées, il demeure que l'attitude autoritaire des différentes institutions gouvernementales va influencer significativement l'orientation des ACEF et les amener à délaisser les stratégies traditionnelles de pression politique pour se concentrer davantage sur l'éducation à la consommation et l'organisation communautaire.

⁴⁸ Comme la directrice l'explique si bien dans son rapport de 1974, « [...] le nouveau régime de subventions mis sur pied par l'OPC donne ouverture à des échanges dont l'OPC conserve le contrôle, puisqu'il : 1) impose des conditions d'obtention des subventions; 2) se réserve le droit de veto quant à un projet soumis, quitte à transmettre une contre-proposition au groupe requérant, et enfin, 3) ne s'engage que pour une année envers un projet et un groupe donnés, tout en exigeant la production de bilans avant, pendant et après le projet; 4) La remise de fonds supplémentaires en cours de route d'un projet dépend des bilans soumis, les versements d'argent étant échelonnés. » Voir : Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'état québécois » ...

⁴⁹ Voir : Henri Goulet, « La protection des consommateurs durant les années 70 : les associations autonomes face au double virage de l'état québécois » ...

⁵⁰ ACEF de Montréal, *La protection du consommateur : une grosse « balloune »*, Centre de documentation en éducation des adultes et à la condition féminine, 1975, 46 pages.

3.2) Décentralisation et éducation populaire à l'ACEF de Montréal : l'élaboration d'une nouvelle stratégie de légitimation institutionnelle

La création de la FACEF, en décembre 1970, amène les ACEF régionales, particulièrement celle de Montréal, à se réorganiser. Les services d'aide juridique, de recherche et de formation du personnel, assumés jusqu'alors par l'ACEF montréalaise sont à ce moment-là transférés à la nouvelle Fédération⁵¹. La nomination de Pierre Marois au poste de directeur général de la FACEF entraîne aussi des changements importants au niveau de la direction de l'organisme montréalais. C'est Gisèle Samson, ancienne responsable du service d'éducation, qui lui succède à la direction de l'ACEF de Montréal en avril 1971. Elle amène l'ACEF « [...] à devenir de plus en plus ÉCOLE POPULAIRE et un peu moins GROUPE DE PRESSION [...]»⁵². Or, ce virage vers l'éducation populaire marque un tournant dans l'évolution du Mouvement.

Si les succès juridiques des ACEF contribuent grandement à établir la crédibilité du Mouvement au cours de la période précédente, il demeure qu'une grande partie de sa légitimité repose sur son caractère représentatif. Alors que la « bataille du Bill 45 » s'annonce, le Mouvement connaît une importante expansion territoriale et ouvre plusieurs bureaux locaux afin d'assurer l'accessibilité de ses services et d'accroître sa présence dans les différentes régions du Québec. En 1969, l'ACEF du Nord-Ouest ouvre un bureau permanent à Amos. L'expansion continue en 1970 alors que l'ACEF de la Côte-Nord ouvre ses portes, que l'ACEF du Saguenay – Lac-St-Jean met sur pied un bureau pour desservir la population d'Alma et que l'ACEF de Shawinigan planifie la

⁵¹ ACEF de Montréal, « Procès-verbal de la réunion du comité exécutif de l'ACEF de Montréal, tenue le vendredi, 18 décembre 1970 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*.

⁵² ACEF de Montréal, « Bulletin de liaison numéro 14 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, avril 1971.

création de nouveaux bureaux à La Tuque et à Trois-Rivières⁵³. Cependant, c'est Montréal qui connaît les développements les plus importants.

Deux types de projets sont mis sur pied pour accroître la présence de l'ACEF dans la grande région métropolitaine. À partir de 1969, on ouvre, en collaboration avec différents organismes, des bureaux de consultation budgétaire dans différentes localités entourant la ville de Montréal⁵⁴. L'ACEF de Montréal offre un soutien technique aux organismes locaux pour qu'ils mettent sur pied des services de consultation budgétaire et qu'ils créent éventuellement leur propre ACEF autonome. Parallèlement à cela, des points de services, que l'on appelle les noyaux montréalais, sont ouverts dans différents quartiers de la ville. Il s'agit de déplacer des services ACEF dans divers organismes existants et d'y affecter une personne pour qu'elle puisse, de concert avec les différents partenaires du milieu, faire de l'éducation à la consommation⁵⁵. Par le biais de ces différentes initiatives locales, on souhaite sensibiliser et recruter des organismes qui puissent s'impliquer, financièrement et politiquement, au sein des ACEF locales⁵⁶.

Cette réorientation des ACEF régionales correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'action qui vise à assurer leur survie financière et à rebâtir, sur des bases nouvelles, leur légitimité politique. Elle s'inscrit dans un contexte où la légitimité du Mouvement est remise en cause par l'adoption de la Loi de la protection du

⁵³ Voir : FACEF, *Mémoire aux gouvernements québécois et canadien*, http://bv.cdeacf.ca/EA_HTML/2005_02_0508.htm#_edn9. Consulté le : 1^{er} août 2009. ACEF de Montréal, « Bureaux Locaux », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1971, p. 1 et ACEF de Shawinigan, « Rapport d'activités pour la période du 1^{er} mars 1970 au 28 février 1971 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, 1971, p. 37.

⁵⁴ On planifie la mise en place de bureaux à Sorel, Granby, Beauharnois – Valleyfield, St-Jean, St-Jérôme, St-Hyacinthe et dans une phase ultérieure à Joliette et à Ste-Thérèse.

⁵⁵ ACEF de Montréal, *Noyaux Montréalais*, Archives de l'ACEF de Joliette, août 1971, p. 1.

⁵⁶ ACEF de Montréal, *Noyaux Montréalais*, p. 7.

consommateur et la mise en place de l'OPC. Alors que le gouvernement décide de sabrer dans leurs subventions, les ACEF doivent se questionner sur les actions à prioriser pour maintenir leurs opérations.

La fin d'une année d'activités et le début d'une autre sont toujours le moment propice pour s'interroger, se poser des questions et tirer des conclusions. [...] La pression exercée par le gouvernement et certains secteurs de l'entreprise privée se fait de plus en plus grande, dans le but de nous rendre la vie difficile. [...] La décision du gouvernement met le mouvement ACEF dans une position très précaire sur le plan financier et sur le plan de l'action. [...] Ceci nous amène à mettre l'accent sur le recrutement de façon à assurer l'autofinancement des ACEF au cours de la présente année. [...] Nous devrons nous efforcer d'en sensibiliser le plus grand nombre possible à l'intérieur du mouvement coopératif et syndical, surtout à la base. De cette façon, notre action sera connue et lorsque nous aurons besoins d'appui, ce sera plus facile de l'obtenir d'une façon spontanée. [...] Le défi à relever au cours de l'année 1972-73 est celui de la survie⁵⁷

Le recrutement se fait au niveau des ACEF locales, qui entrent en contact avec les organismes communautaires de leur région, et de la FACEF, qui sollicite le soutien financier des grands corps intermédiaires de la province, comme le Mouvement Desjardins. Les premiers résultats sont encourageants : entre août 1971 et novembre 1972, le nombre de membres augmente de près de 43 %, passant de 273 à 390 organismes. Les contributions financières versées par les organismes-membres croissent, quant à elles, d'environ 20 %, passant de 65 000 \$ pour l'année 1971-1972 à 80 000 \$ pour 1973-1974⁵⁸. Si l'équipe de la FACEF ne chôme pas en recrutant sept nouveaux membres auxiliaires⁵⁹, c'est toutefois au niveau régional que le travail de recrutement connaît le plus de succès. Alors que l'année tire à sa fin, 110 nouveaux

⁵⁷ FACEF, « Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1971-1972 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1972, pp. 1-3.

⁵⁸ FACEF, « Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1971-1972 »... p. 3.

⁵⁹ Elle recrute la CSN, le Syndicat des professionnels du Gouvernement, la Fédération de Montréal des caisses populaires, la Fédération des caisses d'économie du Québec, la Fédération des Magasins Coop, le Mouvement national des Québécois et la Jeunesse ouvrière chrétienne. Bien qu'ils ne disposent pas de droits décisionnels, ceux-ci s'engagent à appuyer la FACEF sur le plan financier et à soutenir ses actions.

membres se joignent aux différentes ACEF régionales. À elle seule, l'ACEF de Montréal en recrute 59 et porte à 107 le nombre de ses membres⁶⁰.

À Montréal, peut-être plus que partout ailleurs, on se questionne sur les causes de l'échec des pressions politiques dirigées par la FACEF. On se demande :

Pourquoi seulement 1/3 des organismes-membres ont réagi et manifesté leur accord avec la stratégie de la Fédération des ACEF au sujet des subventions gouvernementales? Pourquoi seulement 35 % des organismes-membres, après réception des dossiers étoffés sur le financement ou les activités, s'informent et suivent la situation de leur coopérative d'éducation ACEF? [et finalement] Pourquoi, devant cette intégration des organismes de base que fait le gouvernement actuellement, les membres ne s'inquiètent-ils pas de la disparition prochaine de l'ACEF de Montréal⁶¹?

Pour les permanents de l'ACEF montréalaise, la participation très limitée des membres aux décisions qui concernent le Mouvement entraîne une certaine concentration du pouvoir qui nuit aux actions de pression politique et aux efforts d'autofinancement⁶². On considère qu'il est impératif que les ACEF renouent avec la dimension communautaire de leurs interventions pour atteindre leurs objectifs d'autofinancement et pour susciter ensuite de véritables actions collectives⁶³. Dans cette optique, l'équipe montréalaise propose une décentralisation du Mouvement ainsi que la mise en œuvre d'un plan d'action axé sur l'éducation populaire visant à joindre directement les consommateurs et à amener les différents organismes-membres à participer pleinement aux activités des

⁶⁰ Pour les informations sur la hausse du nombre de membres au sein des différentes ACEF, voir : FACEF, *Mémoire aux gouvernements québécois et canadien ...*; FACEF, *Rapport annuel de la Fédération des ACEF 1970-1971...* et FACEF, « Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1971-1972 » ...

⁶¹ ACEF de Montréal, « L'ACEF un agent multiplicateur?... Rapport annuel de l'ACEF de Montréal 1971-1972 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1972.

⁶² Carolle Simard, « L'association coopérative d'économie familiale (A.C.E.F.) comme agent de changement de la société québécoise », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de sciences politiques, Montréal, Université de Montréal, 1973, p. 104.

⁶³ ACEF de Montréal, « Mémoire soumis par l'ACEF de Montréal au comité d'étude sur les politiques de développement du Mouvement ACEF », *Services des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Côte : 74P-166/2, décembre 1973.

ACEF⁶⁴. Grâce à la réforme des structures et des activités, on souhaite susciter la participation politique des divers acteurs communautaires et doter ainsi les ACEF d'un « appui de force » pouvant leur permettre de renforcer leur légitimité en tant que mouvement de protection du consommateur⁶⁵. Le rôle très particulier conféré à l'éducation populaire dans le cadre du projet de décentralisation de l'ACEF de Montréal ouvre ainsi la voie à une nouvelle stratégie de légitimation qui mise sur la participation citoyenne et l'organisation communautaire plutôt que sur l'action juridique et les pressions politiques traditionnelles.

Jusqu'en 1973, nous pouvons dire que l'ACEF de Montréal et la Fédération partagent une vision similaire des priorités qui doivent guider le développement du Mouvement. La FACEF reconnaît effectivement que l'expansion territoriale et l'enracinement local sont les principales lignes de force du Mouvement, car elles lui ont permis d'augmenter suffisamment sa part d'autofinancement pour survivre aux coupures de subventions gouvernementales⁶⁶. Fort de ses 455 membres, le Mouvement ACEF peut se targuer de représenter les intérêts de centaines de milliers de Québécois sur le

⁶⁴ Le vaste programme d'éducation populaire proposé par les permanents de l'ACEF de Montréal s'articule autour du service de consultation budgétaire. Ce service doit constituer un moyen d'enquête permanent sur le vécu des consommateurs et devenir un élément de remise en question et de conscientisation permettant de regrouper les différents partenaires du milieu dans des actions de changement qui soient significatives pour les populations locales. Ce faisant, on souhaite favoriser l'émergence d'un sentiment d'appartenance et de solidarité autour des ACEF. Voir : ACEF de Montréal, « 2 ans face à l'équation du siècle : Rapport annuel de l'ACEF de Montréal 1969-1970 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, octobre 1970; ACEF de Montréal, « Allô ACEF : Rapport annuel de l'ACEF de Montréal 1972-1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1973.

⁶⁵ ACEF de Montréal, « 2 ans face à l'équation du siècle : Rapport annuel de l'ACEF de Montréal 1969-1970 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, octobre 1970.

⁶⁶ FACEF, *Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1972-1973*, Archives de l'ACEF de Joliette, 1973.

plan de la consommation⁶⁷. En plus de permettre une certaine stabilité financière, cette structure enracinée dans le milieu québécois permet au Mouvement d'entretenir une certaine proximité avec les consommateurs qu'il représente. Ces rapports de proximité constituent en définitive un élément de légitimation essentiel pour le Mouvement⁶⁸.

À l'instar de l'ACEF de Montréal, elle considère que les activités éducatives et communautaires doivent orienter le développement des ACEF. Elle propose d'ailleurs qu'elles élargissent leurs actions en matière d'éducation populaire et de développement communautaire en faisant la promotion du coopérativisme, car celui-ci offre différentes solutions aux problèmes financiers qui accablent la population québécoise et favorise la démocratisation de la vie économique ainsi que l'émergence d'une nouvelle forme de conscience collective⁶⁹. Le modèle de participation citoyenne et d'action collective que la FACEF présente à travers cette vision du coopérativisme rejoint à bien des égards les valeurs mises de l'avant par l'ACEF de Montréal. Toutefois, de subtiles divergences d'opinions subsistent quant à la conception que chacune de ces entités se fait des rapports interinstitutionnels et des dynamiques de changement sociétal. À partir de 1973, l'évolution des rapports entre les ACEF et différentes institutions de la société québécoise rendent ces désaccords de plus en plus importants et forcent la tenue d'un véritable débat quant à l'orientation du Mouvement.

⁶⁷ FACEF, *Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1972-1973* ...

⁶⁸ « Autant nous croyons que notre structure de type communautaire est un facteur d'enracinement de notre mouvement dans la population, autant nous croyons également que la consultation budgétaire est un facteur de crédibilité de notre action. [...] En d'autres termes, notre connaissance du phénomène de la société de consommation n'est pas théorique mais d'abord et avant tout basée sur le vécu, une approche pragmatique et une vision « à ras le sol » des problèmes. Si bien que nos interventions devant l'opinion publique et auprès des gouvernements sont appuyées sur des faits dont la véracité est difficilement contestable, même par nos adversaires les plus acharnés. » FACEF, *Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1972-1973* ...

⁶⁹ Voir : FACEF, *Rapport annuel de la Fédération des ACEF du Québec 1972-1973* ...

3.3) Les rapports entre les ACEF et le Mouvement Desjardins : le problème de la participation des organismes-membres

La question de la participation des organismes-membres constitue le premier élément de discorde entre la FACEF et l'ACEF de Montréal. Cette dernière considère que le problème fondamental du Mouvement réside dans le manque de participation politique des membres. Elle estime que c'est ultimement à cause de ce manque d'appui que les ACEF ont perdu la bataille du Bill 45 et la lutte pour préserver les subventions.

Bien que les permanents de la FACEF reconnaissent qu'il est essentiel que les organismes-membres participent au travail politique du Mouvement, il demeure que le problème le plus pressant auquel ils sont confrontés est le manque de ressources financières. Pour eux, la campagne de recrutement mise en œuvre à l'échelle nationale doit d'abord et avant tout permettre la survie financière du Mouvement. C'est dans cette optique que l'on aborde les négociations avec la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins (FQCPD) qui, à l'époque, est l'instance décisionnelle centrale de l'ensemble du Mouvement Desjardins.

Compte tenu de l'impact des coupures de subventions gouvernementales sur la situation financière des ACEF, il devient vital pour la FACEF de trouver un terrain d'entente avec le Mouvement Desjardins. Des négociations sont entreprises avec les caisses populaires tant au niveau local qu'au niveau national. Malgré les conflits entre les ACEF et les hautes instances du Mouvement Desjardins, les deux organisations ont toujours maintenu des ponts de communication grâce à la participation de certaines caisses au sein des ACEF régionales. Bien que la FQCPD se soit généralement opposée au développement des ententes locales, celles-ci n'ont jamais cessé. Au contraire,

plusieurs caisses se sont jointes aux ACEF suite à la campagne de recrutement de 1971⁷⁰. L'adhésion en 1971 de la FACEF au Conseil de la coopération du Québec et les événements entourant la bataille du Bill 45 n'ont fait qu'enrichir la qualité du dialogue.

En avril 1973, alors que les pourparlers s'amorcent, le Mouvement ACEF regroupe 37 caisses populaires et une union régionale de la FQCPD au sein de ses membres. À eux seuls, ces membres offrent un appui financier de 20 327 \$, soit 25 % de l'autofinancement des ACEF. Or, ils souhaitent que leur fédération, la FQCPD, en fasse de même⁷¹. D'ailleurs, c'est en grande partie pour répondre aux préoccupations croissantes de ses membres que la FQCPD accepte d'entreprendre des négociations avec les représentants des ACEF⁷².

La FACEF entame les négociations avec beaucoup d'optimisme. Elle estime avoir besoin de 150 000 \$ pour consolider les acquis du Mouvement⁷³. Il est dès lors proposé que la FQCPD devienne membre à part entière de la FACEF et qu'elle s'engage à verser une contribution annuelle de 60 000 \$ pour une période de cinq ans. La

⁷⁰ Les archives ne nous permettent pas d'établir avec certitude cette croissance dans la participation des caisses populaires au sein de l'ensemble des ACEF. Nous pouvons cependant dire qu'au sein de deux des ACEF les plus importantes, le nombre de caisses populaires membres augmente. À Montréal, outre l'appui de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, on passe, entre 1970 et 1972, de 7 à 12 caisses populaires membres. De plus, cette ACEF reçoit l'appui de l'Union régionale de Joliette et de la Caisse populaire de Ste-Thérèse pour développer des bureaux dans ces localités. Pour la même période, Shawinigan passe de 8 à 9 caisses populaires membres. Bien qu'il ne nous soit pas possible d'établir la croissance exacte des caisses populaires membres de l'ACEF du Saguenay-Lac-St-Jean, il semble que celle-ci ait suivi l'expansion de ces services, car ses bureaux de Chicoutimi, Métabetchouan, Port-Alfred et Roberval comptent tous sur la participation des caisses locales. Voir : ACEF de Montréal, *op.cit.*, octobre 1970; ACEF de Montréal, « ACEF de Montréal Agent multiplicateur ?... Rapport annuel 1971-1972 », *Archives du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, 1972; ACEF de Shawinigan, « Rapport annuel 1969-1970 », *Archives d'Henri Goulet*, 1970; ACEF de Shawinigan, « Rapport annuel 1971-1972 », *Archives d'Henri Goulet*, 1972; et ACEF du Saguenay-Lac-St-Jean, « Rapport annuel 1972-1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, juillet 1973.

⁷¹ FACEF, « Quelques notes : Rencontre Fédération de Lévis et Fédération des ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, mai 1973.

⁷² Voir : Alfred Rouleau, « Lettre aux dirigeants des caisses populaires Desjardins », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 26 juin 1973.

⁷³ Voir : FACEF, « Quelques notes : Rencontre Fédération de Lévis et Fédération des ACEF »...

proposition prévoit aussi l'adhésion de l'ensemble des Unions régionales affiliées à la FQCPD aux ACEF locales. Ceci permettrait d'engranger des contributions supplémentaires de 100 000 \$ annuellement et assurerait une participation active du Mouvement Desjardins au sein des ACEF. On souhaite finalement que la FQCPD et les Unions régionales incitent les caisses populaires locales à se joindre au Mouvement ACEF. Ce faisant, la FACEF espère accroître la participation des caisses au niveau des actions locales et dégager des revenus supplémentaires afin de poursuivre le développement du Mouvement à l'échelle provinciale⁷⁴. Le projet, on le constate, est ambitieux.

La première réunion entre les deux partis a lieu le 8 mai 1973 à Montréal. On y examine les possibilités de collaboration entre les deux mouvements. Les notes prises par les représentants du Mouvement Desjardins laissent transparaître une certaine réticence quant à la formule d'adhésion proposée par la FACEF, car elle suppose une implication active des caisses et des unions régionales dans les actions collectives mises en œuvre par les ACEF⁷⁵. Or, pour la Fédération des caisses populaires, il est très important de distinguer la collaboration du *membership actif*⁷⁶. Elle considère en effet qu'une collaboration financière ou même technique est possible sans pour autant que la FQCPD devienne membre de la FACEF. On craint en fait qu'une participation active des caisses populaires soit perçue comme un signe de politisation du Mouvement

⁷⁴ Voir : FACEF, « Quelques notes : Rencontre Fédération de Lévis et Fédération des ACEF » ...

⁷⁵ Mouvement des caisses populaires Desjardins « Relations du M.C.P.D. avec la Fédération des ACEF : Document de réflexion et de discussion » *Archives de l'ACEF de Joliette*, 4 juin 1973.

⁷⁶ Mouvement des caisses populaires Desjardins « Relations du M.C.P.D. avec la Fédération des ACEF : Document de réflexion et de discussion » ...

Desjardins. Pour éviter toute forme de confusion, on exige que le non-engagement politique de la Fédération des ACEF soit explicité dans le cadre de l'entente⁷⁷.

Malgré ces réticences, les négociations se poursuivent, si bien qu'une entente paraît envisageable⁷⁸. La FQCPD insiste sur les principes de collaboration et de non-engagement politique. La FACEF, quant à elle, met l'accent sur l'importance de la participation des unions régionales et des caisses populaires locales et intensifie ses efforts de recrutement pour amener le Mouvement Desjardins à s'impliquer activement au sein des ACEF⁷⁹. Après quelques sessions de négociations, la question du *membership* fait finalement l'objet d'un compromis alors que le Mouvement ACEF s'engage à respecter le principe de neutralité politique et que la FQCPD accepte de devenir membre-auxiliaire de la Fédération des ACEF. En tant que membre-auxiliaire, la Fédération des caisses populaires participe au conseil d'administration de la FACEF sans toutefois avoir le droit de vote. Ceci permet d'établir une bonne communication entre les deux fédérations tout en respectant la vision respective de chacune sur le plan politique⁸⁰.

Une fois cette question réglée, on procède à l'élaboration d'un protocole d'entente qui édicte les modalités de collaboration entre la FQCPD et la FACEF. Cette dernière propose que la FQCPD et les unions régionales s'engagent à financer les ACEF

⁷⁷ Mouvement des caisses populaires Desjardins « Relations du M.C.P.D. avec la Fédération des ACEF : Document de réflexion et de discussion »...

⁷⁸ FACEF, « Compte-rendu de négociations avec Lévis », *Services des archives de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-164/7.

⁷⁹ FACEF « Memo à tous les gérants d'ACEF du Québec et administrateurs concernant le recrutement des caisses populaires de la Fédération de Lévis », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 28 juin 1973.

⁸⁰ FACEF, « Compte-rendu de négociations avec Lévis »...

pour une période de trois ans⁸¹. La FQCPD refuse cependant de s'engager dans une entente de financement à long terme et propose plutôt une entente renouvelable chaque année qui comprend le versement d'une somme compensatoire en cas de non-renouvellement⁸². Cette proposition prévoit que la FQCPD verse à la FACEF, pour son compte et pour le compte des unions régionales et des caisses populaires qu'elle représente, une contribution financière équivalant à 1/200 % de l'actif total des caisses populaires Desjardins jusqu'à un maximum de 250 000 \$⁸³. Par ailleurs, le Mouvement Desjardins s'engage à faire un don de 20 000 \$ à la FACEF pour que celle-ci puisse équilibrer ses états financiers pour l'année 1972-1973⁸⁴.

Bien que cette offre assure les sommes nécessaires à la survie du Mouvement, elle pose néanmoins certains problèmes de principes. Cette entente de financement global exclut toute forme de contribution financière en provenance des unions régionales ou des caisses populaires locales et implique une certaine centralisation des finances qui nie les principes et les efforts de décentralisation mis en œuvre jusqu'alors. Les ACEF craignent que cette centralisation des finances n'engendre une définition « par le haut » des priorités et des politiques de développement du Mouvement. D'autant plus qu'un tel protocole d'entente fait reposer une partie importante du financement sur la bonne volonté de la FQCPD qui n'a pas toujours été des plus sympathique à l'égard des

⁸¹ FACEF, « Projet de protocole d'entente entre le Mouvement ACEF et le Mouvement des caisses populaires Desjardins », *Archives de l'ACEF de Joliette*, juin 1973.

⁸² FACEF, « Protocole d'entente entre la Fédération des CPD et la Fédération des ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, août 1973.

⁸³ En cas de non-renouvellement, le Mouvement Desjardins s'engage à verser un montant de 33 1/3 % de la contribution précédente pour mettre fin à l'entente. Voir : FACEF, « Protocole d'entente entre la Fédération des CPD et la Fédération des ACEF »...

⁸⁴ FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenue le mercredi 27 juin 1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

ACEF⁸⁵. Après avoir évalué les risques, le conseil d'administration de la FACEF juge finalement que le jeu en vaut la chandelle et vote pour la ratification du protocole d'entente avec la FQCPD le 27 août 1973⁸⁶.

Bien qu'il soit adopté à l'unanimité, son entrée en vigueur ne se fait pas sans heurts. À Montréal, des voix s'élèvent pour en dénoncer la teneur. On accuse la FACEF de sacrifier les principes de démocratie participative à l'origine du projet de décentralisation des ACEF. Pour protester contre cette entente qui encourage la « déresponsabilisation » des caisses populaires locales, des permanents de l'ACEF de Montréal démissionnent⁸⁷. Le ressentiment envers le protocole d'entente avec le Mouvement Desjardins amène certains délégués à demander que la FACEF tienne une réunion spéciale du conseil d'administration pour permettre aux ACEF de se prononcer sur son renouvellement⁸⁸. L'assemblée se tient en juin 1974, mais ne mène à aucune véritable remise en question. Le protocole est d'ailleurs renouvelé jusqu'en 1977⁸⁹. Bien qu'il ne fasse pas l'unanimité, personne ne veut risquer de perdre cette source de financement stable. C'est plutôt le rôle de la FACEF et l'orientation politique du Mouvement qui sont remis en cause⁹⁰.

⁸⁵ FACEF, « Compte-rendu de négociations avec Lévis »...

⁸⁶ FACEF, « Procès-verbal du conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenu le 27 août 1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

⁸⁷ Voir : ACEF de Montréal, « Lettres de démission », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, 29 novembre 1973, Fonds : 74P-164/7.

⁸⁸ FACEF, « Procès-verbal du Congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec tenu les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1973 » dans « Rapport annuel 1973-1974 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, novembre 1974.

⁸⁹ Paul-Émile Charron « Lettre à Monsieur Jean Doré, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 19 mai 1977.

⁹⁰ « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration spécial, tenue le lundi 17 juin et le mardi 18 juin 1974 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

3.4) Une remise en question du rôle de la FACEF

Les débats internes du Mouvement ACEF sur ses structures démocratiques et la participation de ses organismes-membres s'inscrit dans une réflexion plus large portant sur les stratégies mises en œuvre pour faire avancer la cause des consommateurs. En effet, les stratégies traditionnelles de pression politique sont progressivement remises en cause par la vision de l'éducation populaire et de l'action collective proposée par les promoteurs de la décentralisation.

Si la FACEF reconnaît les aspects positifs de la décentralisation, elle demeure convaincue qu'elle doit continuer à agir en tant que groupe de pression auprès du gouvernement⁹¹. C'est dans cette optique qu'elle présente, lors du congrès de 1973, un projet de Code de la protection du consommateur. Celui-ci vise à élargir le spectre des législations touchant à la consommation et à regrouper l'ensemble de ces lois afin d'en améliorer la cohésion et l'administration⁹². La FACEF vise ni plus ni moins l'organisation d'un second front commun pour présenter ses revendications devant la commission parlementaire sur la modification de la Loi sur la protection du consommateur⁹³. Le projet de Code de la protection du consommateur est assez bien reçu⁹⁴, cependant la stratégie mise de l'avant par la FACEF est récusée par les partisans

⁹¹ « [...] notre tâche principale demeure celle de la bataille pour la défense et la protection du consommateur; [...] il est impérieux que notre voix se fasse entendre plus souvent encore afin d'alerter l'opinion publique et laisser savoir aux autorités gouvernementales que nous veillons toujours. Nous devons continuer à être ce bras de pression qui peut faire agir. » Voir : FACEF, « Rapport annuel 1972-1973 »...

⁹² FACEF, « Pour un véritable code de la protection du consommateur », *Archives de l'ACEF de Joliette*, décembre 1973.

⁹³ FACEF, « Code de Protection du Consommateur : Stratégie », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

⁹⁴ FACEF, « Procès-verbal du congrès annuel de la Fédération des ACEF du Québec tenu les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1973 », *Archives de l'ACEF de Joliette*.

de la décentralisation⁹⁵. En regard des expériences passées, l'équipe de Montréal considère qu'il est préférable d'adopter une attitude plus contestataire envers le gouvernement. Pour celle-ci, « [...] suivre le mouvement mis de l'avant par le gouvernement; c'est se faire intégrer. Il faut plutôt proposer notre vision de la protection du consommateur et contester celle que le gouvernement votera⁹⁶. » Elle demande à la FACEF de prendre une position claire par rapport aux politiques du gouvernement libéral et de dire « non à la commission parlementaire⁹⁷ ». Les partisans de la décentralisation, en contestant les stratégies de pression traditionnelles mises de l'avant par la FACEF, forcent le Mouvement à entreprendre une profonde réflexion sur ses rapports avec les institutions étatiques.

Malgré les restrictions que leur impose le protocole avec la FQCPD, les partisans de la décentralisation demeurent résolus dans leurs efforts. Grâce à une subvention de la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises (FOCCF), l'équipe montréalaise continue son travail d'implantation locale et procède à l'ouverture de points de services dans différents quartiers de la métropole⁹⁸. Le développement de ces bureaux de quartier permet à l'ACEF de Montréal de s'imposer dans les débats portant sur les structures et les orientations du Mouvement. En décembre 1973, elle dépose un mémoire au comité sur la politique de développement de la FACEF demandant que l'on reconnaîsse les principes de la décentralisation et que l'on accorde l'autonomie juridique

⁹⁵ ACEF de Montréal, « Compte-rendu de la réunion des permanents de l'ACEF de Montréal tenue le 15 mars 1974 », *Services des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, 1974.

⁹⁶ ACEF de Montréal, « Compte-rendu de la réunion des permanents de l'ACEF de Montréal tenue le 15 mars 1974 »...

⁹⁷ ACEF de Montréal, « Compte-rendu de la réunion des permanents de l'ACEF de Montréal tenue le 15 mars 1974 »...

⁹⁸ Voir : ACEF de Montréal, « Bilan du secteur coordination 1973-1974 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, 1974, Fonds : 74P-162/2.

aux bureaux locaux de Sainte-Thérèse, Granby, Joliette, Saint-Hyacinthe et de la Rive-Sud pour qu'ils puissent participer activement aux décisions prises par la FACEF⁹⁹. On demande par ailleurs que le rôle et les responsabilités de cette dernière soient redéfinis pour répondre plus adéquatement aux besoins des ACEF¹⁰⁰.

L'entrée en scène de ces nouvelles ACEF, au cours de l'année 1974, met en évidence les dissensions au sein des ACEF et force la tenue d'un débat sur les structures et l'orientation du Mouvement¹⁰¹. Elles contestent le mode de financement et les stratégies politiques mises en place par la FACEF. C'est d'ailleurs cette profonde remise en question qui amène le départ de Pierre Marois à l'été 1974¹⁰².

Jean Doré lui succède et amorce une restructuration en profondeur de la FACEF. Suite à la rencontre de juin 1974, on entreprend un vaste sondage auprès des organismes-membres afin qu'ils se prononcent sur les orientations et les structures du Mouvement¹⁰³. Seulement 81 des 534 organismes-membres y répondent¹⁰⁴. Malgré le faible taux de participation, le sondage indique que l'opinion majoritaire rejette les positions mises de l'avant par les partisans de la décentralisation. Une forte majorité des

⁹⁹ ACEF de Montréal, « Mémoire soumis par l'ACEF de Montréal au comité d'étude sur les politiques de développement du Mouvement ACEF »...

¹⁰⁰ ACEF de Montréal, « Mémoire soumis par l'ACEF de Montréal au comité d'étude sur les politiques de développement du Mouvement ACEF »...

¹⁰¹ Le conseil d'administration spécial de juin 1974 consacrera l'autonomie de l'ACEF de Ste-Thérèse; quelques mois plus tard, en septembre 1974, c'est au tour de l'ACEF de Granby de recevoir sa charte et finalement, les ACEF de la Rive-Sud et de Joliette seront, pour leur part, reconnues comme membres de la FACEF en novembre de la même année. Voir : FACEF, « Conseil d'administration spécial tenu les lundi 17 juin et mardi, 18 juin 1974 »... ; FACEF, « Conseil d'administration tenu le 12 novembre 1974 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1974 et ACEF de Montréal, « Bilan du secteur coordination »...

¹⁰² « Craignant après sept années de travail « de devenir routinier, d'être un frein aux changements et à des initiatives nouvelles » pour reprendre ses propres termes, il a préféré relever le défi de poursuivre son combat en se dirigeant vers la pratique privée du droit. » Voir : FACEF, « Rapport annuel 1973-1974 »...

¹⁰³ FACEF, « Les résultats du sondage : Une première redéfinition de l'A.C.E.F », *Centre de documentation de l'éducation des adultes et de la condition féminine*, novembre 1974, 25 p.

¹⁰⁴ En soi, ce faible taux de participation en dit long sur l'implication des organismes-membres au sein du Mouvement.

organismes-membres croit que les ACEF doivent privilégier l'éducation et l'information des consommateurs. Les activités éducatives doivent cependant dépasser le simple dépannage individuel et conduire des actions collectives. On juge toutefois qu'il est important d'établir un certain équilibre entre les ACEF et les organismes-membres, basés au niveau local, et la FACEF. Il incombe à la FACEF de mettre en place les structures de concertations nécessaires pour fixer dans un manifeste des objectifs précis et atteignables qui soient partagés par l'ensemble des ACEF¹⁰⁵.

La FACEF s'efforce de répondre aux besoins de ses membres en modifiant ses structures pour faciliter l'intégration des ACEF et des organismes-membres. Elle procède à une refonte de la régie interne afin de démocratiser ses instances décisionnelles. Concrètement, cela se traduit par une augmentation des délégués de chaque ACEF lors des assemblées générales et par une présence accrue des organismes-membres dans le conseil d'administration de la FACEF¹⁰⁶. On crée par ailleurs un mécanisme d'inclusion des membres individuels permettant aux consommateurs de participer plus activement aux décisions du Mouvement¹⁰⁷.

Parallèlement à cette restructuration, on met en place un nouveau mécanisme de répartition des ressources financières pour assurer un financement de base de chacune des ACEF. Un comité d'étude sur la structure financière est formé¹⁰⁸.

¹⁰⁵ FACEF, « Les résultats du sondage : Une première redéfinition de l'A.C.E.F »... pp. 4-14.

¹⁰⁶ Voir : FACEF, « Régie interne de la Fédération des Associations Coopératives d'Économie Familiale du Québec de décembre 1970 » *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1970 et FACEF, « Procès-verbal du congrès annuel de la FACEF tenu les 17, 18 et 19 janvier 1975 » in « Rapport annuel 1974-1975 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1975.

¹⁰⁷ FACEF, « Procès-verbal du congrès annuel de la FACEF tenu les 17, 18 et 19 janvier 1975 »...

¹⁰⁸ Ce comité est composé d'Adrien Payette de l'ACEF de Montréal, de Marion Ménard qui travaille sur la Rive-Sud, de Jean-Marc Labbé en provenance de l'ACEF de Thetford Mines et de Jean Doré, directeur

Le système de financement en place jusqu'alors était établi en fonction du budget de chacune des ACEF. La cotisation que chacune d'elles devait verser à la FACEF était calculée au prorata de leurs revenus globaux, tandis que leur part du partage financier était proportionnelle au déficit accumulé en cours d'année. Ce système donnait lieu à une situation paradoxale où les ACEF avaient avantage à maximiser les dépenses et à minimiser les revenus¹⁰⁹. Ce mécanisme était donc difficile à gérer et donnait lieu à de dures « négociations » pour établir les montants perçus par la Fédération et les ACEF locales¹¹⁰. Comme le constatent les membres du comité, « le système de financement par déficit a amené l'existence d'un déséquilibre inacceptable dans le mode de répartition des ressources, déséquilibre générateur de tensions inutiles et de conflits potentiels, ce qui, il faut l'avouer, n'est pas garant de développer un sentiment d'appartenance à un mouvement, une solidarité vécue et un sens du partage¹¹¹ ».

Afin de déterminer le financement de base des ACEF, le comité propose d'uniformiser les politiques salariales et les frais de fonctionnement à l'échelle du Mouvement¹¹². Pour atténuer les écarts entre les ACEF, il suggère une formule de péréquation qui prenne en compte la population et l'inégalité des richesses dans les territoires desservis¹¹³. Ce mécanisme de redistribution budgétaire, adopté par le conseil

général de la FACEF. Voir : FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, mai 1975.

¹⁰⁹ FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 »... p. 3.

¹¹⁰ FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 »... p. 4.

¹¹¹ FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 »...

¹¹² Les montants de base accordés sont calculés à partir de la moyenne des salaires et des frais de fonctionnement des ACEF locales indexés au coût de la vie. Voir : FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 »... p. 9.

¹¹³ FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 »... pp. 7 et 11.

d'administration de la FACEF en juin 1975, ne règle pas toutes les difficultés financières du Mouvement¹¹⁴.

Malgré une série de mesures transitoires, la nouvelle formule de péréquation déstabilise certaines ACEF¹¹⁵. Plus encore, on constate que le Mouvement n'a pas les moyens de ses ambitions. Il reste en effet à combler un déficit d'environ 45 445 \$ afin d'assurer le financement de base des ACEF à l'échelle provinciale¹¹⁶. Ce déficit d'opération persistant force les ACEF locales à exploiter d'autres sources de financement¹¹⁷. Par exemple, elles développent de nouvelles activités d'éducation populaire afin de profiter des subventions de la Direction générale pour l'éducation des adultes (DGEA), un autre organisme gouvernemental¹¹⁸. Elles y sont d'ailleurs encouragées par le ministère responsable de l'Office de la protection des consommateurs

¹¹⁴ FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenue les 9 et 10 juin 1975 » *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1975.

¹¹⁵ C'est le cas de l'ACEF de Shawinigan et de l'ACEF de Québec qui se voient pénalisées par ces nouvelles mesures. D'ailleurs, les représentants de Shawinigan se sont farouchement opposés à cette refonte des finances qui a entraîné une perte de 18 000 \$ pour l'organisme. Voir : FACEF, « Comité sur la structure financière des ACEF : Rapport d'étape 2 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, mai 1975 et ACEF de Shawinigan, « Rapport annuel 1974-1975 », *Archives d'Henri Goulet*, septembre 1975.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 18.

¹¹⁷ « [...] chaque ACEF étant autonome, elle est responsable d'assumer le reste de son financement sur une base locale (organismes-membres, commissions scolaires, etc.) ou provinciale (D.G.E.A., etc.). » Voir : FACEF, « La politique de redistribution des revenus », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1975.

¹¹⁸ Bien que les données disponibles ne nous permettent pas d'établir avec précision la part du budget que les subventions de la D.G.E.A. occupe à l'échelle du Mouvement, à partir de 1973, elles deviennent une source de financement de plus en plus importante pour les ACEF locales. Par exemple, au cours de l'année 1974-1975, l'ACEF de Shawinigan a pu bénéficier d'un financement de la D.G.E.A. afin de dispenser une série de 15 cours sur l'habitation. À l'ACEF de Québec, on dénote une croissance des sommes en provenance de la D.G.E.A. (comme en témoigne le rapport annuel de 1975-1976, elles représenteront jusqu'à 8 % du budget total de l'organisme). C'est sans doute l'ACEF de Montréal qui profitera le plus de cette nouvelle source de financement, alors que les sommes recueillies via le programme de subventions de la D.G.E.A. en viendront à représenter plus ou moins 20 % de son budget total entre 1976 et 1978. Voir : ACEF de Shawinigan, « Rapport annuel 1974-1975 », *Archives personnels d'Henri Goulet*, septembre 1975; ACEF de Québec, « Rapport annuel 1975-1976 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1976; ACEF de Montréal, « Subvention de la FACEF à l'ACEF de Montréal », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, novembre 1982.

qui subventionne ce type de projet à partir de 1975¹¹⁹. Les ACEF utilisent ces subventions gouvernementales afin d'expérimenter de nouvelles pratiques de consultation budgétaire. L'idée est de créer des rapports de proximité avec les consommateurs et à les mobiliser dans des actions collectives¹²⁰. On compte finalement sur ces projets d'éducation populaire pour accroître les ressources humaines et financières du Mouvement¹²¹.

La FACEF procède enfin à une véritable rationalisation de ses propres opérations. Ses services sont complètement réorganisés en fonction des besoins des ACEF¹²². On réduit les ressources attribuées à la FACEF en abaissant le nombre de permanents et en concentrant le travail sur les trois secteurs suivants : l'administration des finances, l'information et la formation¹²³. Toutefois, cette rationalisation des services

¹¹⁹ Le ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives annonce la mise en application de ces nouvelles modalités de financement en 1974. Comme en font foi les subventions émises aux ACEF pour l'année 1975-1976, cette approche par projet favorisera les projets de nature éducative. Sur les cinq soumis par le Mouvement, seul les projets suivants ont été subventionnés : une subvention de 17 000 \$ a été émise pour le développement de la consultation budgétaire, 10 000 \$ sont versés pour la constitution d'un dossier d'information sur l'industrie agro-alimentaire et 3 000 \$ sont octroyés afin d'informer la population sur les services dispensés par les ACEF. Les programmes visant à subventionner les activités de pressions juridiques ou politiques ont quant à eux été rejetés par le Ministère. Voir : FACEF, « Demande de subventions 1975-1976 au Gouvernement du Québec », *Archives de l'ACEF de Joliette*, décembre 1975 et Lise Bacon, « Lettre à Jean Doré, directeur général de la Fédération des ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 17 décembre 1975.

¹²⁰ Voir : FACEF, « Demande de subventions 1975-1976 au Gouvernement du Québec », *Archives de l'ACEF de Joliette*, décembre 1975.

¹²¹ Le rapport annuel de l'ACEF de Shawinigan de 1974-1975 traduit de manière éloquente cette pensée. Face aux problèmes financiers qui l'accablent, l'équipe shawiniganaise aura recours à une campagne de souscription publique afin de dégager des revenus supplémentaires. Fort malheureusement, cette campagne ne permettra pas d'atteindre les résultats espérés, mais il demeure que l'admission de membres-individuels sera retenue comme une des solutions permettant de remédier aux problèmes financiers de l'organisation. Effectivement, un projet d'intégration des membres-individuels sera mis en branle afin de transférer une part du travail ACEF à des militants bénévoles. Par ces mesures, on souhaite accroître les ressources humaines de l'organisation et maximiser les ressources financières. Voir : ACEF de Shawinigan, « Rapport annuel 1974-1975 », *Archives personnelles d'Henri Goulet*, septembre 1975.

¹²² FACEF, « 1974-1975 – réajustement du fonctionnement – priorités et programmes d'activités – prévisions budgétaires », *Archives de l'ACEF de Joliette*, mai 1974.

¹²³ FACEF, « 1974-1975 – réajustement du fonctionnement – priorités et programmes d'activités – prévisions budgétaires »...

ne signifie pas que l'on veuille abandonner le rôle critique du Mouvement par rapport aux agents économiques et aux pouvoirs publics qui régissent la société de consommation¹²⁴.

Le rôle de porte-parole, traditionnellement dévolu à la FACEF, se trouve donc décentralisé pour permettre aux ACEF locales de mener à terme certains dossiers publics. Plusieurs acteurs du Mouvement s'impliquent dans la « bataille du lait » visant à contester une hausse éventuelle du prix¹²⁵. L'ACEF de Montréal mène une charge à fond de train contre l'Office de la protection du consommateur en diffusant son document intitulé « La protection du consommateur : une grosse balloune! » et des actions sont entreprises par différentes ACEF locales pour dénoncer diverses pratiques frauduleuses¹²⁶. Toutefois, la diversité des actions entreprises au niveau local amène le Mouvement à constater que plusieurs questions d'orientation restent irrésolues.

3.5) La radicalisation politique des ACEF : l'incidence des rapports interinstitutionnels sur la réorientation du Mouvement

Les ACEF s'engagent progressivement dans une réflexion collective portant sur leur rôle et sur les moyens à mettre en œuvre afin de permettre un véritable changement sociétal dans les domaines de la consommation et du crédit. Lors du congrès de 1975, elles observent amèrement que :

¹²⁴ FACEF, « 1974-1975 – réajustement du fonctionnement – priorités et programmes d'activités – prévisions budgétaires »...

¹²⁵ FACEF, « Rapport annuel 1974-1975 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1975.

¹²⁶ Les ACEF de Joliette, Montréal, Rive-Sud et Québec se sont impliquées, entre autres, dans une action pour dénoncer les injustices créées par la faillite du « Cercle d'économie de la Future Ménagère », les groupes de Joliette et de Ste-Thérèse se sont aussi insurgées contre les pratiques commerciales des vendeurs itinérants de la compagnie « Bernz-o-matic » et finalement des dossiers contre les compagnies de finances et certains abus dans le domaine de l'habitation ont été montés par les ACEF de Sherbrooke et de la Rive-Sud.

L'interventionnisme croissant des pouvoirs publics, soit par la voie législative (Loi de la protection du consommateur, Loi sur les agents de recouvrement [...] etc.) soit par la création d'organismes publics (Office de la Protection du Consommateur, Case postale 99, Bureau d'aide juridique, etc.) tendent, face aux pressions de l'opinion publique et d'organismes comme les ACEF, à réprimer les abus les plus flagrants de la société de consommation, sans pour autant s'attaquer aux causes profondes des problèmes¹²⁷.

Ceci les force à se questionner sur le type d'actions mises de l'avant jusqu'à cette date. D'une part, elles réalisent qu'en dépit de leurs efforts d'autofinancement, elles n'ont ni les ressources, ni les moyens de concurrencer les services de dépannage à court terme mis en place par les pouvoirs publics¹²⁸. D'autre part, elles se rendent compte que l'essentiel des actions et des revendications établies jusqu'à présent ont été récupérées et instrumentalisées par les différents paliers de gouvernements afin que le contrôle des richesses par une minorité de la population ne soit point perturbé¹²⁹. Cette analyse des interventions de l'État dans le champ de la consommation amène finalement les ACEF à prendre conscience des lacunes de leur analyse sur la société de consommation et les poussent à redéfinir leurs objectifs, leurs moyens d'intervention et leurs structures¹³⁰. Afin de mener à terme cet effort de réorientation, la FACEF organise une série d'activités de formation en vue d'analyser les actions entreprises jusqu'à présent.

Les différentes sessions de formation tenues entre 1975 et 1976 donnent l'occasion aux ACEF de procéder à une évaluation critique du discours et des actions du Mouvement. L'évènement organisé pour la sortie de l'enquête sur l'endettement, intitulée *Le Québec de l'illusion de l'abondance à la réalité de l'endettement*¹³¹, sur laquelle elles travaillent depuis plus de quatre ans, débouche sur une critique de

¹²⁷ FACEF, « Rapport annuel 1973-1974 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, novembre 1974.

¹²⁸ Voir : FACEF, « Mot du directeur général », *Archives de l'ACEF de Joliette*, janvier 1975.

¹²⁹ Voir : FACEF, « Mot du directeur général »...

¹³⁰ Voir : FACEF, « Rapport annuel 1974-1975 » *Archives de l'ACEF de Joliette*, décembre 1975.

¹³¹ FACEF, « Le Québec de l'illusion de l'abondance à la réalité de l'endettement », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, juin 1974, Fonds : 74P-730:02/6.

l'analyse de la société de consommation autrefois véhiculée par les ACEF. On juge que l'étude ne permet pas d'établir la « culpabilité » du système économique et politique en place. Par conséquent, on croit nécessaire d'approfondir l'analyse sur les plans économique, politique et social afin de proposer une critique cohérente du système capitaliste¹³². Conjointement à cette réflexion sur le discours des ACEF, on assiste à une remise en question complète de son action dans le champ de la consommation.

La session de juin 1975, qui s'adresse aux nouveaux permanents, débouche sur des propositions qui mettent de l'avant une certaine réorientation du Mouvement ACEF. Contrairement aux fondateurs, qui croyaient que les problèmes financiers des familles québécoises étaient attribuables à un manque de connaissance des mécanismes économiques, les participants de la formation croient plutôt que les travailleurs sont conscients des problèmes qui les accablent, mais qu'ils sont incapables de s'organiser et de prendre en main leur économie¹³³. Les ACEF ne doivent donc pas se contenter d'éduquer et de réhabiliter les familles en difficulté budgétaire. Il faut plutôt « [...] favoriser l'apprentissage de l'exercice du pouvoir par les travailleurs par un travail d'appui aux groupes populaires et syndicaux, et par la mise sur pied de coopératives définies comme des organisations de résistance, des moyens de formation et des instruments de lutte, et l'établissement de cliniques populaires juridiques et médicales¹³⁴ ». Ces propositions privilégient une nouvelle stratégie d'action politique

¹³² Voir : FACEF, « L'Avenir du Mouvement ACEF », *Centre de documentation sur la condition féminine et l'éducation des adultes*, janvier 1977.

¹³³ Voir : FACEF, « Initiation au Mouvement ACEF : Rapport-Synthèse », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 14-15-16 mai, 1976.

¹³⁴ FACEF, « L'avenir du Mouvement ACEF », *Centre de documentation de la condition féminine et de l'éducation des adultes*, janvier 1977.

qui s'appuie davantage sur la participation des membres-individuels que sur la participation des organismes-membres¹³⁵.

La tournée des ACEF, entreprise par la FACEF en 1976, vient confirmer la montée de ces nouvelles tendances au sein du Mouvement. On constate effectivement un « rejet implicite de l'ancien modèle et un début de clarification d'un type nouveau d'interventions (orientation)¹³⁶ ». Ce modèle, qui croyait possible d'humaniser le système capitaliste en faisant pression sur l'État ou encore en bâtissant une société parallèle grâce au coopérativisme, semble désormais mener à un cul-de-sac¹³⁷. L'analyse des critiques formulées à l'égard du discours et des actions traditionnels du Mouvement permet de constater qu'une nouvelle orientation, largement inspirée des théories marxistes, s'impose progressivement au sein des ACEF.

Lors d'une session de formation organisée en octobre 1976, les ACEF s'entendent sur un certain nombre de points devant baliser la réorientation du Mouvement. Elles constatent d'abord que le réformisme des ACEF a conduit à la consolidation d'un appareil d'État qui sert les intérêts de la classe dominante et décident « qu'à l'avenir, on doit développer des pratiques en terme de lutte de classes¹³⁸ ». Elles s'accordent pour dire que les ACEF doivent se rapprocher du mouvement ouvrier et travailler afin d'élever le niveau de conscience de cette classe¹³⁹. Rejetant le système capitaliste et les institutions qui le soutiennent, on propose de réévaluer les liens existant

¹³⁵ Voir : FACEF, « Initiation au Mouvement ACEF : Rapport-Synthèse », *op.cit.*

¹³⁶ FACEF, « Synthèse et conclusion de la Tournée », *Archives de l'ACEF de Joliette*, août, 1976.

¹³⁷ Voir : FACEF, « Synthèse et conclusion de la Tournée »...

¹³⁸ Voir : FACEF, « Rapport-synthèse de la session de formation », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 6 et 7 octobre 1976; FACEF, « Rapport du comité sur le développement », *Archives de l'ACEF de Joliette*, septembre 1976; et FACEF, « L'avenir du Mouvement ACEF »...

¹³⁹ Voir : FACEF, « Rapport-synthèse de la session de formation »... FACEF, « Rapport du comité sur le développement »... et FACEF, « L'avenir du Mouvement ACEF »...

entre les ACEF et les différents organismes du milieu¹⁴⁰. Il s'agit de prioriser les relations avec les syndicats et les groupes populaires, qui défendent la classe ouvrière, et de développer des liens purement tactiques avec les institutions de la petite bourgeoisie que sont les caisses populaires et les caisses d'économie¹⁴¹.

Une décision s'impose : les ACEF doivent-elles se définir comme un groupe d'appui à la classe ouvrière, c'est-à-dire un organisme qui, par son travail d'éducation populaire, soutient les actions entreprises par les différentes organisations du mouvement ouvrier ou, doivent-elles se transformer en une organisation de masse qui vise à mobiliser les travailleurs et à organiser des actions concrètes afin de défendre les intérêts de la classe ouvrière¹⁴²? Ce choix soulève des enjeux importants par rapport au type de *membership* et aux mécanismes de financement à adopter. L'option « groupe d'appui » assurerait une certaine continuité avec les formes traditionnelles d'adhésion et de financement puisque les ACEF continueraient à travailler avec les organismes-membres. La différence majeure serait qu'elles privilégieraient les organismes qui défendent activement les intérêts de la classe ouvrière. La transformation en organisations de masse implique quant à elle des changements majeurs dans la composition des membres et dans le mode de financement, car cela implique de travailler davantage avec les membres-individuels. Il s'agirait de réduire l'influence des organismes-membres et de transférer le pouvoir décisionnel du Mouvement entre les mains des militants. Devant ces enjeux de taille, un débat s'enclenche et aucun

¹⁴⁰ « [...] si l'ACEF a un parti-pris en faveur des masses laborieuses, elle prend donc parti contre les exploitateurs de la classe ouvrière et contre les organismes au service de la bourgeoisie, qu'ils soient publics ou para-publics. Dans tous les cas, il faut tenir compte de la conjoncture qui permet d'identifier les éléments avancés. » Voir : FACEF, « Rapport du comité sur le développement »...

¹⁴¹ FACEF, « Rapport du comité sur le développement »...

¹⁴² Voir : FACEF, « Rapport du comité sur le développement »...

compromis ne permet d'établir clairement le modèle de développement organisationnel à suivre par les ACEF¹⁴³. C'est afin de trancher cette question et d'entériner la nouvelle ligne politique du Mouvement que la FACEF invite l'ensemble des ACEF à participer au Congrès d'orientation de mars 1977¹⁴⁴.

L'adoption de la Loi de la protection du consommateur en 1972 et la diminution subséquente des subventions gouvernementales accordées au Mouvement a un impact majeur sur l'orientation de ces associations de protection des consommateurs entre 1970 et 1977. La décision du gouvernement libéral de couper les subventions des ACEF force l'organisation à changer ses façons de faire.

Afin de pallier la réduction de ses revenus, le Mouvement déclenche l'opération « Urgence-finance » qui vise à accroître sa part d'autofinancement en augmentant son *membership*. Cette campagne de recrutement débouche finalement sur la ratification d'un protocole d'entente financière avec la Fédération des caisses populaires et assure aux ACEF un certain financement de base. Elle marque ainsi le début d'une réflexion portant sur le rôle des organismes-membres au sein de l'organisation.

L'ACEF de Montréal et un certain nombre d'ACEF qui se forment en périphérie de la métropole prônent une démocratisation et une décentralisation accrue des structures de représentation pour favoriser la participation et l'engagement des différents sympathisants du Mouvement. En outre, on propose de réorienter l'action des ACEF en

¹⁴³ Voir : FACEF, « Rapport-synthèse de la session de formation »...

¹⁴⁴ Voir : FACEF, « Congrès d'orientation à être convoqué », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 30 novembre 1976.

se concentrant sur l'éducation populaire et sur le développement d'actions collectives pour faire avancer la cause des consommateurs. Il s'agit en fait de rebâtir la légitimité politique des ACEF en s'appuyant sur les différents acteurs de la société civile.

Ce virage vers l'éducation populaire, qui s'impose progressivement au cours de la période, traduit une remise en question des stratégies traditionnelles de pression politique utilisées par la FACEF. Compte tenu de l'attitude du gouvernement provincial qui, par le biais de l'OPC, n'hésite pas à s'ingérer dans les activités des groupes de consommateurs, ils sont de plus en plus nombreux à juger inefficace l'action politique pratiquée par le Mouvement jusqu'à ce jour. Cette situation amène les ACEF à adopter une vision des rapports interinstitutionnels inspirée des théories marxistes-léninistes de l'époque. On semble de plus en plus convaincu que la légitimité des ACEF passe par leur capacité à mobiliser les consommateurs dans des luttes collectives. Afin de rendre cela possible, on propose de donner plus de moyens aux sections locales du Mouvement en restructurant la FACEF.

Ce virage qui s'opère à partir de 1974 implique de nombreux changements organisationnels. La FACEF change de visage avec le départ de Pierre Marois et l'entrée en poste de Jean Doré. Ce dernier revoit complètement les structures de travail de la FACEF afin de permettre aux ACEF locales d'être plus actives dans les luttes pour la protection des consommateurs. En outre, il remanie de fond en comble la manière de redistribuer les ressources financières. Malgré cette rationalisation des finances, les ACEF doivent combler un déficit d'opération assez important. Elles exploitent ainsi les nouveaux créneaux ouverts par les programmes de subventions gouvernementales,

comme ceux de la Direction générale de l'éducation aux adultes et de l'Office de la protection du consommateur qui soutiennent de plus en plus les activités liées à l'éducation des consommateurs. Tout ceci favorise le virage des ACEF vers l'éducation populaire.

Alors que cette nouvelle ligne de conduite s'impose, les débats internes sur les orientations ressurgissent. On se questionne sur la meilleure stratégie à adopter afin que le Mouvement puisse acquérir une légitimité politique suffisante pour de faire avancer ses revendications anticapitalistes qui s'articulent de plus en plus en termes de lutte de classe. Doit-il compter sur la participation de ses organismes-membres ou doit-il miser sur la mobilisation directe des consommateurs? Cette question est au cœur des nombreux débats internes analysés dans le prochain chapitre.

Chapitre 4 : La réorientation du Mouvement ACEF : 1977-1985

Le congrès de mars 1977 constitue le point culminant du processus de radicalisation politique des ACEF. On y adopte une série de propositions visant à faire du Mouvement ACEF une « organisation de masse », c'est-à-dire une organisation de consommateurs luttant contre l'exploitation capitaliste des classes ouvrière et populaire. Les positions adoptées lors de cette rencontre vont miner considérablement la légitimité institutionnelle des ACEF et leur faire perdre des appuis importants, notamment celui de la Fédération des caisses populaires Desjardins qui choisit de mettre fin au protocole d'entente existant entre les deux mouvements. Par ailleurs, l'orientation que l'on souhaite donner aux ACEF ne fait pas l'unanimité et des débats déchirants entraînent une scission du Mouvement en 1978.

Suite à ces contrecoups, la FACEF entreprend une démarche afin de rebâtir la légitimité du Mouvement. Essentiellement, il s'agit de doter les différentes ACEF d'un discours revendicatif cohérent et d'uniformiser leurs pratiques en matière d'intervention budgétaire. Ce processus donne toutefois lieu à de nouveaux conflits d'orientation. Les débats internes qui ponctuent la période à l'étude opposent deux stratégies de légitimation institutionnelle : la première misant sur l'action collective et la seconde s'articulant autour du développement des services de consultation budgétaire. Les ACEF vont progressivement délaisser l'action collective pour se concentrer davantage sur le développement des services éducatifs et la consultation budgétaire. Pour plusieurs ACEF, cette réorientation des activités apparaît comme étant le meilleur moyen de rebâtir leur légitimité auprès des bailleurs de fonds gouvernementaux et d'obtenir ainsi les subventions nécessaires à la survie financière de l'organisation. Par ailleurs, on considère que l'expertise acquise grâce à la consultation budgétaire permet d'accroître la

cohérence et la crédibilité de leurs revendications en matière de droits et de protection des consommateurs.

Cela dit, cette nouvelle stratégie ne fait pas l'unanimité au sein du Mouvement. Certaines ACEF privilégiant l'action collective se montrent réfractaires à ce changement d'orientation. Les débats se polarisent et les tensions internes deviennent de plus en plus palpables. Afin d'éviter une autre scission du Mouvement, on entreprend un second processus de décentralisation qui se solde, en 1985, par la dissolution de l'ACEF de Montréal et l'autonomisation des bureaux locaux par rapport à la Fédération.

4.1) Le Congrès d'orientation de mars 1977 : consensus et division au sein du Mouvement

En décembre 1976, un mot d'ordre est lancé afin que les différentes instances du Mouvement se préparent en vue du prochain congrès, qui doit décider des orientations politiques et du modèle de développement à suivre¹. D'une ACEF à l'autre, les discussions empruntent différentes directions et donnent lieu à différentes attentes². Si certaines ACEF espèrent entamer une réflexion sur les erreurs commises et en dégager une nouvelle orientation, d'autres arrivent avec des positions bien arrêtées qu'elles souhaitent soumettre au reste du Mouvement³. Ces dernières sont regroupées dans un cahier de résolutions qui sert de base au congrès de mars 1977.

Deux positions bien campées s'opposent. La première, qui exprime le point de vue développé par la FACEF et la frange montréalaise du Mouvement, propose de transformer les ACEF en « organisations de masse ». L'idée étant d'adopter une attitude plus combative en matière de protection du consommateur, de développer le *membership* individuel et de revoir les mécanismes démocratiques afin de favoriser la participation active des consommateurs au sein des ACEF⁴. La seconde position,

¹ FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FACEF tenue le 15 décembre 1976 », Archives de l'ACEF de Joliette, 1976.

² « À Granby, ils ont discuté d'organisation et d'encadrement des permanents; à Hull, ils ont réorienté l'ACEF à partir de la définition de la consommation en système capitaliste; à Shawinigan, ils ont discuté des organismes-membres et ont regardé les textes du congrès un mois avant; à Thetford, ils ont discuté, quelques jours avant le congrès, de la transformation en organisation de masse, mais ce n'était pas clair; etc. ». À vrai dire, seules quelques ACEF, soit Montréal, Québec, Outaouais, Ste-Thérèse, Joliette et l'équipe de la FACEF entreprennent des débats de fond sur les questions soulevées par la rencontre d'octobre 1976. Voir : FACEF, « Analyse de la situation du Mouvement », Archives de l'ACEF de Joliette, septembre 1977.

³ FACEF, « Analyse de la situation du Mouvement »...

⁴ FACEF, « Document 3 : Cahier des résolutions » Archives de l'ACEF de Joliette, 25 février 1977.

défendue par l'ACEF de Québec, propose que chacune des ACEF, dépendamment des conjonctures, puisse être à la fois :

*A) Une organisation de masse qui développe ses propres actions collectives de mobilisation et de lutte dans le domaine de la consommation [...] ; B) Une organisation d'appui qui se solidarise et appuie les luttes de d'autres organisations du domaine de la consommation [...] ; C) Une organisation d'animation et/ou suppléance qui prend la défense des intérêts des travailleurs et des masses populaires dans le domaine de la consommation avec les moyens de l'ACEF là où n'existe pas d'organisation spécifique [...] [et] qui aide à constituer de telles organisations de défense avec les personnes concernées*⁵.

Bien qu'il y ait une certaine continuité entre cette position et les orientations traditionnelles du Mouvement, l'analyse marxiste de la société québécoise sur laquelle repose la proposition rompt avec les orientations réformistes des années 1960-1970⁶. Il est à noter que la délégation de Québec va appuyer les principes politiques d'inspiration marxiste mis de l'avant par la FACEF et l'ACEF de Montréal.

Au cours du congrès, les ACEF sont appelées à prendre position sur 5 grands thèmes, discutés dans autant d'ateliers. Le premier porte sur l'orientation du Mouvement. Il s'agit de définir les intérêts que l'on veut défendre et d'établir clairement le type de relations que l'on souhaite entretenir avec les institutions étatiques, coopératives et syndicales qui financent les ACEF. Il est suggéré que le Mouvement défende les intérêts immédiats et fondamentaux du « prolétariat et du peuple » contre l'exploitation et l'oppression de la bourgeoisie et qu'il encourage, dans le champ d'action spécifique aux ACEF, les luttes collectives menées par les masses⁷. Cette

⁵ FACEF, « Document 3 : Cahier des résolutions » Archives de l'ACEF de Joliette, 25 février 1977.

⁶ ACEF de Québec, « Document de travail présenté pour le congrès d'orientation du Mouvement ACEF du 25-26-27 mars 1977 », Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, janvier 1977.

⁷ À la base de cette proposition, nous retrouvons celle de la FACEF qui stipule que le mouvement « [...] défende les intérêts de la classe ouvrière et des autres couches du peuple (assistés sociaux, chômeurs, étudiants, ménagères, etc.) ». Cette proposition préliminaire sera reformulée par l'ACEF de Montréal afin d'y intégrer le mot « prolétariat » et surtout d'y ajouter la dernière section qui propose que l'ACEF agisse « [...] contre l'exploitation et l'oppression de la bourgeoisie [...] [et qu'elle] développe des luttes qui viennent des masses et soient menées par elles. » L'ACEF de Québec, quant à elle, élargira la notion de

proposition, qui traduit de façon éloquente les idées marxistes en circulation dans le Mouvement, est adoptée par une très forte majorité, y compris la délégation de Québec⁸.

On discute ensuite des rapports entre les ACEF et l'État. On souhaite d'abord faire reconnaître « [...] que l'État n'est pas neutre, mais qu'en fait il maintient et consolide la bourgeoisie, notamment par son rôle législatif, économique et judiciaire [...] »⁹. Cet énoncé, qui reprend l'une des positions de principe de la session de formation d'octobre 1976, est lui aussi adopté sans trop de difficultés, et ce, malgré l'élection du Parti Québécois avec qui les ACEF entretiennent de bons liens¹⁰. Par ailleurs, on propose que le Mouvement ne participe pas aux instances mises en place par l'État (comme le Conseil Consultatif de la Protection des Consommateurs, par exemple) s'il juge que ces dernières limitent la portée de ses revendications ou encore l'amènent à

peuple en ajoutant que les ACEF doivent être au service des travailleurs de « [...] l'industrie, de la finance, du commerce, des services, de l'éducation, de la fonction publique et parapublique, [...] travailleurs sur le chômage, sur l'assistance sociale, à la retraite, les dépendants de ces personnes [...] ». Voir : FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 », Archives de l'ACEF de Joliette, 1977; FACEF, « Cahier des résolutions », *op.cit.* 1977; FACEF, « Cahier des résolutions : Position de l'équipe de la FACEF », Archives de l'ACEF de Joliette, 1977; ACEF de Montréal, « Cahier de propositions », Archives de l'ACEF de Joliette, 1977.

⁸ L'ACEF de Québec tentera tout de même de faire biffer la dernière partie de la proposition qui spécifie que les ACEF doivent développer des « [...] luttes qui viennent des masses et soient menées par elles ». L'amendement, bien qu'il recueille l'appui de certaines ACEF (Rive-Sud, Côte-Nord, Nord-Ouest et Victoriaville) sera cependant rejeté par les participants du congrès. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »...

⁹ FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹⁰ Le Mouvement ACEF entretient effectivement des rapports cordiaux avec le Parti Québécois. Les députés du PQ ont toujours défendu les intérêts des ACEF dans leur bataille pour obtenir des subventions gouvernementales et Pierre Marois, nouvellement élu et nommé ministre d'État au développement social, est bien sûr sympathique au travail qu'elles effectuent. Malgré tout cela, seule une poignée de permanents des ACEF de Joliette et de Granby semblent hésiter à condamner d'avance le nouveau gouvernement formé par le Parti Québécois. Voir : FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ... et ACEF de Joliette, « Introduction aux propositions et aux amendements de Joliette », Archives de l'ACEF de Joliette, 1977.

devenir une extension de l'appareil d'État. Toute forme de collaboration doit s'inscrire dans une stratégie visant à promouvoir les intérêts des masses¹¹.

Cette vision stratégique des rapports aux institutions est aussi présente dans les propositions sur le coopératisme et le syndicalisme. On refuse ainsi de retenir le coopératisme comme une troisième voie entre le capitalisme et le socialisme¹². On suggère tout de même de continuer de collaborer avec les coopératives qui défendent l'intérêt des travailleurs, mais en tenant compte des limites que le système capitaliste leur impose¹³. Dans la même optique, les alliances avec les syndicats sont encouragées tant qu'elles respectent les priorités établies par les masses¹⁴. L'atelier sur l'orientation traduit donc une certaine unité idéologique par rapport aux grands principes devant orienter le travail des ACEF. Les moyens à mettre en œuvre restent toutefois à être définis.

La frange montréalaise du Mouvement considère que « seules les masses peuvent définir correctement leurs intérêts » et souhaite que les ACEF se transforment de manière à ce qu'elles puissent décider des luttes à mener et des moyens à employer¹⁵. Une telle organisation de masse, soutient-elle, doit posséder les caractéristiques

¹¹ Cette seconde proposition est adoptée à l'unanimité. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹² Proposition adoptée à l'unanimité. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹³ Proposition adoptée à l'unanimité. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹⁴ Proposition adoptée à l'unanimité. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹⁵ Voir : ACEF de Montréal, « Cahier de propositions »... et FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

suivantes : « a) une base d'adhésion individuelle; b) un fonctionnement et un contrôle démocratiques; c) un champ d'intervention spécifique; d) [...] une autonomie financière; e) une attitude combative menant à des luttes conformes aux intérêts qu'elle défend; f) une organisation qui est solidaire des autres luttes du prolétariat (ex. : luttes syndicales et populaires)¹⁶ ». On propose ni plus ni moins de redéfinir les rapports établis jusqu'alors avec les organismes-membres. Ceux-ci sont invités à appuyer le développement de l'organisation en s'inscrivant comme membres auxiliaires : « En tant que tels, ces organismes auront la possibilité de participer, avec droit de parole, mais sans droit de vote, aux délibérations de l'assemblée générale, d'être observateurs au Conseil d'administration selon la conjoncture et de développer des luttes communes ou d'appuyer des luttes de l'ACEF¹⁷ ». Si cette proposition recueille la majorité des voix, elle est loin de faire l'unanimité.

Quatre délégations (Québec, Estrie, Rive-Sud et Saguenay) se prononcent contre cette transformation du Mouvement. Les ACEF dissidentes considèrent que la position de principe adoptée par le Congrès, qui exclut de facto la participation des organismes-membres aux instances décisionnelles du Mouvement, nie les dynamiques de développement régional et l'autonomie des unités locales¹⁸. Elles considèrent que les organismes-membres sont des éléments essentiels du Mouvement, car ils permettent l'enracinement local des ACEF et leur assurent une certaine forme de stabilité

¹⁶FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹⁷ FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 » ...

¹⁸ Le mécontentement règne au sein des ACEF dissidentes même si une clause dérogatoire stipulant que la restructuration doit se faire au rythme des ACEF locales a été adoptée par l'assemblée générale. *Ibid.* Voir : FACEF, « La Fédération des ACEF répond au président de l'ACEF de l'Estrie », Archives de l'ACEF de Joliette, 1977 et ACEF de Québec, « Lettre ouverte aux ACEF », Archives de l'ACEF de Joliette, mars 1977.

financière¹⁹. Elles ajoutent d'ailleurs qu'il est difficile d'envisager l'autofinancement des ACEF sans la participation des organismes-membres²⁰.

Pour exprimer leur désaccord, les quatre délégations font front commun et enregistrent une position abstentionniste pour l'ensemble des propositions subséquentes, puisqu'elles s'inscrivent directement dans une logique de transformation en organisation de masse²¹. Si la plupart des ACEF dissidentes choisissent de rester afin d'observer le déroulement du congrès, l'ACEF de Québec décide de manifester son mécontentement en quittant l'assemblée²².

Suite à ce coup de théâtre, les discussions reprennent. On tente de définir le champ de lutte dans lequel les ACEF doivent intervenir. En tant qu'organisation de masse elles doivent lutter :

[...]prioritairement contre l'oppression que subit le peuple dans le domaine des conditions de vie et plus particulièrement dans sa relation économique avec le distributeur (agent intermédiaire de tout le processus de production) dans l'accessibilité ou l'inaccessibilité aux biens et aux services et plus spécifiquement au niveau du crédit et de l'endettement et au niveau de toute forme de « racket » [...] , tout en situant la consommation dans le cadre de la société capitaliste²³.

¹⁹ Voir : ACEF de l'Estrie, « Proche avenir de l'ACEF de l'Estrie », Archives de l'ACEF de Joliette, février 1977 et ACEF de Québec, « Lettre ouverte aux ACEF »...

²⁰ « Présentement, nos sociétaires fournissent 15 % environ de notre budget, on vise à ce qu'ils fournissent 20 % d'ici quelques années [...] Ce n'est pas le gros char, mais à quoi ça sert d'avoir une politique d'autofinancement DANS LES AIRS qui ne colle à aucune réalité. Ça va prendre une tonne d'individus-membres, pour donner l'équivalent d'un syndicat qui nous délègue quelqu'un qui s'implique dans le travail des ACEF, qui nous permet d'entrer en communication avec les membres de son syndicat et en plus donne \$200.00 [sic] ou \$300.00 [sic] de cotisations » ACEF de Québec, « Lettre ouverte aux ACEF »...

²¹ FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »....

²² Cette information nous provient de discussions informelles avec certains permanents de l'ACEF qui étaient présents au Congrès de mars 1977. Le procès-verbal du Congrès confirme cette information puisqu'aucun vote n'est enregistré pour la délégation de Québec alors que toutes les autres délégations abstentionnistes présentes sont enregistrées en bonne et due forme. FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »....

²³ FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »....

Ainsi, elles doivent appuyer les luttes ouvrières et populaires qui visent l'amélioration des conditions de travail ou des avancées dans le domaine de la consommation²⁴. Si cette position de principe est acceptée par la majorité des délégués, les participants au congrès sont toutefois incapables de s'entendre sur les revendications précises devant être portées par le Mouvement. En effet, toutes les pistes d'action soumises à l'assemblée sont rejetées. Devant cette incapacité à établir un plan d'action concret, on décide de le débat sur le « champ de lutte » au prochain congrès²⁵.

Les ACEF adoptent néanmoins un article énumérant les moyens d'action à leur disposition pour défendre adéquatement les « intérêts des masses ». Il est stipulé que le Mouvement use des moyens d'intervention suivants :

- *consultation budgétaire et autres services individuels et collectifs;*
- *agitation et propagande;*
- *éducation (masse);*
- *enquête et recherche;*
- *mobilisations et luttes;*
- *[mise en place d'un mode de formation permanente (technique et d'analyse de la société) des militants et permanents, des membres des C.A. en lien avec nos pratiques];*
- *et tout autre moyen susceptible de défendre les intérêts du prolétariat et des couches opprimées du peuple*²⁶.

Si le maintien de certains services éducatifs, comme la consultation budgétaire, assure une certaine forme de continuité dans l'action des ACEF, il demeure que cet énoncé tranche avec l'attitude « réformiste » d'antan en proposant une stratégie de lutte qui mise sur la mobilisation des masses populaires.

²⁴ FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »....

²⁵ Le journal *Ensemble*, « Congrès d'orientation des ACEF : Dans l'optique d'un mouvement de masse plus combatif », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 15 avril 1977.

²⁶ Cette citation rend compte de la proposition telle qu'elle a été amendée lors de son adoption. Les amendements sont indiqués entre crochets ([]). Voir : FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des ACEF, pour l'année sociale 1975-1976, tenue à Sherbrooke les 25, 26 et 27 mars 1977 »....

Les grandes orientations entérinées par le Congrès posent ainsi les balises d'une nouvelle stratégie de légitimation reposant sur une représentativité directe des masses populaires plutôt que sur une représentativité indirecte fondée sur les rapports de solidarité existant entre le Mouvement et ses organismes-membres. Cette conversion des ACEF en organisation de masse soulève toutefois un problème de taille dans la mesure où leurs *membership* d'origine est composé d'organismes-membres et que ces derniers leurs fournissent l'essentiel de leurs ressources financières. Il y a donc une contradiction importante entre l'idée d'un contrôle démocratique des masses sur l'organisation et le principe d'autofinancement adopté par les participants du congrès. Exclure les organismes-membres des instances décisionnelles du Mouvement et en même temps assurer l'autofinancement des ACEF s'avère un défi difficile à relever.

4.2) L'après-congrès : l'heure des grands départs

Les ACEF doivent très rapidement composer avec le radicalisme politique des propositions adoptées en mars 1977. À peine un mois après le congrès, le conseil d'administration de la Fédération de Québec des caisses populaires (FQCPD) se retire de la FACEF et met fin au financement qu'elle lui apporte depuis 1973²⁷. Dans sa lettre du 19 mai 1977, la FQCPD explique que sa décision a été prise en fonction de ses nouvelles responsabilités financières envers la Société de Développement Coopératif²⁸. Quoi

²⁷ Le retrait officiel de la FQCPD se fera à partir du 31 août 1977 et, comme stipulé dans le protocole, un montant forfaitaire sera versé à la FACEF, dès le 1^{er} septembre, suite au non renouvellement de l'entente. Voir : Paul-Émile Charron, « Lettre à monsieur Jean Doré, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 19 mai 1977.

²⁸ Voir : Gilbert Brunet, « Les « caisses pop » abandonnent les ACEF », *Le Dimanche*, *Archives de l'ACEF de Joliette*, 24 juillet 1977; et Paul-Émile Charron, « Lettre à monsieur Jean Doré, directeur général de la FACEF »...

qu'elle dise, cette décision n'est pas simplement financière. Elle revêt un caractère éminemment politique.

Si la lettre envoyée aux ACEF évite d'évoquer les raisons politiques qui se cachent derrière le retrait du Mouvement Desjardins, le président de la FQCPD ne manque pas de dire à ses membres que « [...] la Fédération démissionne comme membre auxiliaire de la Fédération des ACEF du Québec [...] puisque les orientations nouvelles prises depuis quelques temps s'écartent des objectifs premiers de l'entente conclue²⁹ ». En fait, les dirigeants du Mouvement Desjardins s'inquiètent depuis quelques temps déjà de la radicalisation politique des ACEF³⁰. Les positions de principe concernant l'État et le mouvement coopératif, adoptées lors du congrès de mars 1977, attisent leurs appréhensions³¹. En définitive, le radicalisme politique affiché par les ACEF leur a donc coûté cher, puisqu'il leur a fait perdre leur plus importante source de revenus et l'appui d'une des plus influentes institutions québécoises.

Après le congrès, les ACEF ont mauvaise presse dans les médias québécois. Un article, signé par Jacques Benoît dans *La Presse*, présente les positions radicales adoptées lors du congrès comme étant le résultat d'une manœuvre orchestrée par des

²⁹ Alfred Rouleau, « Lettre aux dirigeants des caisses populaires Desjardins », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 24 mai 1977.

³⁰ Le 6 décembre 1976, André Ladouceur, de la FQCPD, écrit au coordonnateur de l'ACEF de Montréal afin de savoir si celle-ci est un lieu de « noyautage » de la Ligue communiste. Voir : André Ladouceur, « Lettre destinée à Jean-Panet Raymond, coordonnateur de l'ACEF de Montréal », *Service des archives et de la gestion des documents*, Fonds : 74P-800/3, 6 décembre 1976.

³¹ Le directeur général de la FQCPD finira par avouer que la décision a fortement été influencée par le fait que les membres du conseil d'administration étaient en désaccord avec la position sur le mouvement coopératif adoptée par les ACEF. Voir : FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenue le 28 juin 1977 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977; et René Croteau, « Lettre destinée à Jean Doré, directeur général de la FACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 30 juin 1977.

militants d'extrême gauche³². Suite à la parution de cet article, qui a sans doute conforté la FQCPD dans sa décision, plusieurs ACEF font l'objet de critiques dans les syndicats régionaux et dans les caisses populaires locales. À Ste-Thérèse, on indique par exemple que « les réactions étaient négatives à l'effet du contrôle par un groupe politique. Le lien entre ces articles et les propositions qui font suite au congrès est perçu négativement par certains (caisses populaires). [...] Il y a eu des coupures de subventions à Centraide et des Caisses, sans doute à cause de l'orientation de l'ACEF³³ ». Dans la même veine, il y a eu à Joliette « [...] des réactions des syndicats contre les groupes politiques et l'ACEF est identifiée à ces groupes³⁴ ». Bref, la crédibilité politique du Mouvement est minée, ce qui nuit à ses efforts de rapprochement avec les organisations du mouvement ouvrier.

Cette mauvaise presse et la désaffiliation du Mouvement Desjardins ne font qu'envenimer les rapports internes au sein de l'ACEF, déjà passablement tendus. La présence de militants marxistes au sein des comités de travail nationaux amène l'ACEF de Québec à se distancier de la FACEF dès juin 1976³⁵. Elle n'est pas fondamentalement contre les principes de la conversion en organisation de masse, toutefois elle craint que celle-ci vise à soumettre le Mouvement à un parti politique d'extrême gauche³⁶. On peut d'ailleurs supposer que cette crainte est partagée par les ACEF de l'Estrie et de la Rive-Sud qui, tout comme celle de Québec, manifestent leur désaccord lors du congrès d'orientation de 1977. D'ailleurs, ces trois ACEF dissidentes se retirent progressivement des principales instances du Mouvement.

³² Jacques Benoît, « Le groupe En Lutte investit les ACEF », *L'extrême gauche*, La Presse ltée., 1977.

³³ FACEF, « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenue le 26 mai 1977 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977.

³⁴ FACEF, « Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec tenue le 26 mai 1977 »...

³⁵ Voir : ACEF de Montréal, « Compte-rendu d'une réunion de la Gérance tenue le 4 avril 1977 » *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-164/10, 1977.

³⁶ Voir : ACEF de Montréal, « Compte-rendu d'une réunion de la Gérance tenue le 4 avril 1977 »...

Elles estiment que la position adoptée au congrès constitue un coup de force de la FACEF ayant pour objectif d'imposer une ligne de conduite aux ACEF locales. Elles considèrent que la proposition sur l'organisation de masse ne respecte pas l'autonomie des ACEF dans le choix de leurs structures de travail et dans la définition de leurs priorités d'action³⁷. Pour les ACEF dissidentes, la question de l'autonomie ne laisse place à aucun compromis. En choisissant de se transformer en organisation de masse, le Mouvement les force à s'exclure³⁸. Il y a toutefois lieu de penser que cette position de principe sur l'autonomie politique des ACEF locales cache d'autres motifs d'ordre financier.

Avec le retrait de la FQCPD, la situation financière est compromise et il devient nécessaire de rationaliser les activités du Mouvement³⁹. Il faut établir des priorités d'action et repenser la distribution des ressources financières en fonction de celles-ci. Pour ce faire, on met en place un système de grilles-programmes pour permettre à la FACEF d'analyser et de contrôler les activités qu'elles financent⁴⁰. Même les priorités de financement sont déterminées par un comité ad hoc regroupant des ACEF de toutes les tendances, les ACEF dissidentes craignent perdre une partie importante de leurs revenus si elles ne se soumettent pas à la position de la FACEF⁴¹. Cette inquiétude se

³⁷ La Tribune, « Désaccord total entre l'ACEF de l'Estrie et la Fédération », *La Tribune, Archives de l'ACEF de Joliette*, 19 octobre 1977.

³⁸ ACEF de Montréal, « Compte-rendu d'une réunion de la Gérance tenue le 4 avril 1977 » ...

³⁹ « Avec les ressources humaines [et financières] limitées que nous avons et aurons, il apparaît nécessaire de rationaliser le plus possible le fonctionnement du mouvement de telle sorte à limiter l'énergie à dépenser à certaines tâches essentielles, mais secondaires par rapport aux activités elles-mêmes. » FACEF, « Problématique financière du Mouvement pour l'année 1977-1978 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977, p. 3.

⁴⁰ FACEF, « Problématique financière du Mouvement pour l'année 1977-1978 »...

⁴¹ De l'avis de la FACEF, sa politique de développement n'est pas aussi inflexible que le laissent entendre les ACEF dissidentes. Ses grilles-programmes, soutient-elle, utilisent des critères suffisamment larges pour que les ACEF puissent obtenir une part équitable des ressources financières du Mouvement sans se soumettre à des changements organisationnels majeurs. Voir : FACEF, « La Fédération des ACEF répond au président de l'ACEF de l'Estrie », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977 et FACEF, « Procès-Verbal de

propage à l'intérieur du Mouvement et alimente les divisions internes⁴². Ainsi, l'ACEF de Granby se joint aux ACEF dissidentes et décide avec elles de se désaffilier financièrement du Mouvement en demandant, à titre individuel, des subventions gouvernementales⁴³. Les efforts de la FACEF pour éviter l'éclatement du Mouvement restent vains⁴⁴, de sorte que le conseil d'administration doit se résoudre à exclure les ACEF dissidentes en janvier 1978. Cinq mois plus tard, les quatre ACEF se regroupent pour former la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ)⁴⁵.

Lorsqu'on analyse cette scission du Mouvement ACEF, on constate qu'elle est davantage liée à un désaccord sur les stratégies d'action et les structures de financement qu'à des divergences idéologiques irréconciliables⁴⁶. L'hypothèse la plus vraisemblable pour expliquer le départ des ACEF dissidentes est donc qu'elles considèrent que la FACEF n'a plus la légitimité nécessaire pour négocier avec le gouvernement et obtenir

la réunion du conseil d'administration de la Fédération des ACEF du Québec, tenue le 26 avril 1977 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977.

⁴² L'ACEF de l'Estrie est sans aucun doute celle qui dénonce avec le plus de véhémence le caractère coercitif du programme de financement de la FACEF. En août 1977, son représentant s'inscrit en faux par rapport au document rédigé par la FACEF sur les problématiques financières. Quelques mois plus tard, en octobre, l'ACEF de l'Estrie expose le litige dans les médias et annonce sa désaffiliation de la Fédération. Voir : *La Tribune*, « Désaccord total entre l'ACEF de l'Estrie et la Fédération »...

⁴³ Selon les membres du conseil exécutif de la FACEF, la décision de l'ACEF de Granby s'explique de la façon suivante: « L'ACEF a fait une demande au gouvernement provincial parce qu'elle avait peur de voir diminuer ses subventions de la FACEF sous prétexte que ses actions ne correspondaient pas au champ de lutte [...] de plus, il est clair que les mesures proposées par le document sur la problématique financière leur ont fait peur. » Voir : FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil exécutif de la FACEF tenue le 19 août 1977 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1977.

⁴⁴ Les archives démontrent clairement qu'une fois les premières manœuvres de financement autonome enclenchées, les ACEF dissidentes ont refusé systématiquement de rencontrer la FACEF. Voir : FACEF, « Procès-verbal de la réunion du conseil exécutif de la FACEF tenue le 19 août 1977 »... et FACEF, « Proposition d'exclusion des ACEF dissidentes », *Archives de l'ACEF de Joliette*, janvier 1978.

⁴⁵ Voir : FNACQ, « Procès-verbal de l'assemblée générale de fondation de la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec », *Archives de l'Union des consommateurs du Québec*, juin 1978 et *La Presse*, « Fondation d'une 2^e fédération des ACEF : Une question d'autonomie », *La Presse*, *Archives de l'ACEF de Joliette*.

⁴⁶ Rappelons ici que les principaux points d'orientation idéologique adoptés par le congrès ont obtenu l'appui des ACEF dissidentes et que plusieurs compromis sur les structures d'une organisation de masse leur avaient été proposés par la FACEF.

les subventions requises pour assurer leur survie financière. En se distanciant des accusations anticomunistes et en négociant directement leurs subventions avec les institutions gouvernementales, elles croient pouvoir s'assurer une certaine forme de sécurité financière que la FACEF ne peut plus leur garantir⁴⁷. En maintenant la structure coopérative basée sur les organismes-membres, la FNACQ croit pouvoir continuer à agir comme groupe de pression auprès du gouvernement et espère obtenir ainsi des gains importants tant sur le plan du financement que sur le plan du droit des consommateurs.

En définitive, la création de la FNACQ en 1978 a été, sans aucun doute, l'élément le plus nuisible pour la légitimité institutionnelle du Mouvement ACEF. La position de la FACEF par rapport aux bailleurs de fonds gouvernementaux se trouve fortement compromise. Alors que le gouvernement péquiste décide d'accroître le rôle et les responsabilités de l'Office de la protection du consommateur en détournant à son profit une partie du budget destiné aux associations de consommateurs, la concurrence s'installe entre la FACEF et la FNACQ pour l'obtention des subventions⁴⁸. Cette concurrence fournit dès lors au gouvernement les justifications nécessaires pour couper les subventions de la FACEF que l'on juge trop radicale. Dès sa première année de fondation, la FNACQ, qui ne regroupe que quatre ACEF, a droit à plus de subventions que la FACEF qui en regroupe neuf⁴⁹. Par ailleurs, on note que l'Office de la protection

⁴⁷ Dans sa réponse à la désaffiliation de l'ACEF de l'Estrie, la FACEF ne manque pas de souligner que l'ACEF dissidente exigeait « une sécurité financière que le mouvement lui-même n'a pas ». Voir : FACEF, « La Fédération des ACEF répond au président de l'ACEF de l'Estrie »...

⁴⁸ Alors que le budget de l'Office de la protection du consommateur ne cesse de croître, la portion du budget destiné à subventionner les groupes de protection du consommateur, elle, ne cesse de baisser. Entre 1977 et 1990, elle passe de 10 % à 5 % du budget de l'OPC. Alors que le budget total de l'Office a presque quadruplé, l'enveloppe de subventions, elle, ne double même pas. Voir : FACEF, « Analyse des subventions versées par l'OPC entre 1977-1978 et 1989 -1990 », *Archives de l'ACEF de Trois-Rivières*, 1990.

⁴⁹ Voir : FACEF, « Analyse des subventions versées par l'OPC entre 1977-1978 et 1989-1990 »... et FACEF, « Stratégie M.S.S.S. –O.P.C. »...

du consommateur tente de profiter des divisions existantes au sein du Mouvement pour affaiblir la FACEF sur le plan politique⁵⁰. Il devient alors impératif pour elle de resserrer ses rangs et de rétablir sa crédibilité dans le domaine de la consommation. Pour ce faire, elle va tenter de circonscrire le « champ de lutte » des ACEF au crédit et à l'endettement, un aspect de la consommation encore mal couvert par les institutions vouées à la protection du consommateur.

4.3) Le comité champ de lutte : une tentative d'uniformiser le discours revendicatif des ACEF

Dès mai 1977, le comité « champ de lutte » est mis en place par le conseil d'administration de la FACEF afin de définir le champ d'intervention spécifique aux ACEF et d'établir la stratégie de revendication nationale du Mouvement. Cette initiative vise à pallier les divisions internes qui subsistent depuis le congrès de 1977 et à contrer l'éparpillement des actions à l'échelle locale⁵¹. Ainsi, on souhaite « remettre en marche⁵² » le Mouvement et rétablir sa légitimité institutionnelle.

L'analyse des dossiers de consultations budgétaires effectuée par le comité l'amène à constater que plus de 60 % des consultations budgétaires sont liées à des problèmes d'endettement qui touchent d'abord et avant tout « les masses exploitées par le système capitaliste »; soit les travailleurs, les chômeurs et les assistés sociaux qui, par

⁵⁰ Un document de 1978 rapporte une intervention directe de l'OPC dans les ACEF locales. Lors de cette tournée des ACEF, l'OPC offre des services qui sont traditionnellement dispensés par la Fédération et propose de mettre en place une politique de financement régional qui reposera sur le financement individuel des ACEF. Pour la FACEF, cette intervention de l'OPC vise à utiliser la question du financement pour diviser le Mouvement et affaiblir la FACEF. « L'intervention que l'OPC fait auprès de certaines ACEF locales est une intervention politique qui vise la Fédération. [...] Elle n'est pas intéressée à ce qu'un mouvement national fort, c'est-à-dire un mouvement qui sait sur quoi intervenir et qui regroupe de plus en plus de membres, se développe. » Voir : FACEF, « Dossier OPC » *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1978.

⁵¹ Voir : FACEF, « Analyse de la situation du Mouvement »... et Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, novembre 1977.

⁵² Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »...

manque de revenus, doivent s'endetter lourdement afin de subvenir à leurs besoins de base⁵³. On propose donc d'utiliser la connaissance pratique développée par les ACEF en matière d'endettement personnel pour élaborer le discours revendicatif du Mouvement. Celui-ci doit se concentrer sur les questions touchant au crédit, à la publicité, aux méthodes de vente, à la désuétude planifiée des produits de consommation, à l'insuffisance des revenus en milieu populaire et à la hausse des prix des biens de consommation⁵⁴. Comme l'indique le comité : « L'important c'est que sur [ces] question[s], le même contenu soit véhiculé par chaque ACEF. » On juge donc qu'il est essentiel d'articuler le message des ACEF en produisant un document de propagande expliquant clairement à la population québécoise ce qu'est l'endettement et pourquoi le Mouvement a choisi de s'y attaquer⁵⁵.

En se concentrant sur les questions relatives à l'endettement la FACEF souhaite rétablir la légitimité du Mouvement en tant qu'organisation agissant dans le domaine de la consommation. Ce recentrage traduit la volonté des ACEF de se distinguer des autres organismes de protection des consommateurs qui existent le territoire québécois⁵⁶. En clair, il s'agit de se positionner stratégiquement par rapport à l'OPC en se spécialisant sur les secteurs d'activités où la législation québécoise est moins efficace.

Les actions concernant la Loi du dépôt volontaire témoignent d'ailleurs de cette préoccupation stratégique :

Nous pensons que c'est un dossier où il nous serait possible de faire beaucoup d'agitation et de démontrer comment l'État ne sert pas les intérêts des travailleurs. [...] Il nous semble plus stratégique de lutter à court terme sur le plan provincial que fédéral et ceci pour deux

⁵³ Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »...

⁵⁴ Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »...

⁵⁵ Voir : Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »...

⁵⁶ Voir : FACEF, « Bilan et programme d'action 1975-1976 »... et FACEF, « L'ACEF c'est... », *Archives de l'ACEF de Joliette*, avril 1979.

raisons spécifiques : La première est la force de frappe du mouvement ACEF qui est à refaire par rapport à la complexité de lutter contre le gouvernement fédéral et l'organisation solide et expérimentée que cela sous-entend. [...] Par contre, le gouvernement provincial, par son programme, semble montrer un certain intérêt pour la défense des consommateurs. La seconde raison est l'anachronisme flagrant du contenu de la loi du dépôt volontaire remaniée en 1966. Cette loi « flotte » dans le code de procédures civiles, elle ne s'accroche à rien qui pourrait être bousculé, advenant des réformes. Or, pour un gouvernement social-démocrate, il pourra difficilement faire la sourde oreille à des revendications réformistes⁵⁷.

La stratégie préconisée par le comité vise à profiter des « failles du système capitaliste » pour présenter des revendications précises pouvant à court terme mener à des gains pour les populations aux prises avec des problèmes d'endettement⁵⁸. Grâce à ces gains, on souhaite consolider la crédibilité des ACEF et préparer le terrain pour des revendications plus larges portant sur le crédit à la consommation, surtout que les gouvernements provincial et fédéral s'apprêtent à légiférer sur ces questions⁵⁹.

C'est dans cette optique que le Mouvement entreprend, en 1978, la rédaction du manifeste *Luttons pour le droit de vivre sans s'endetter!*. Ce document, qui se veut à la fois un instrument d'information, un outil d'analyse et un moyen de propagande, doit devenir la pierre angulaire des stratégies de revendication à partir desquelles le Mouvement compte refaire son image publique⁶⁰. Cela dit, le consensus au sein des ACEF reste fragile.

L'analyse des nombreux débats qui entourent le manifeste permet encore une fois de constater que les divergences d'opinions au sein du Mouvement sont moins idéologiques que stratégiques. En fait, on ne s'entend pas sur la fonction du manifeste. Certains considèrent qu'il doit d'abord et avant tout servir à approfondir l'analyse socio-

⁵⁷ Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »... p. 18-19.

⁵⁸ Voir : Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »...

⁵⁹ Au niveau provincial, il s'agit de la Loi de la protection du consommateur et, au niveau fédéral, on cite des interventions à venir sur le taux de crédit. Voir : Comité champ de lutte, « Champ de lutte des ACEF »... p. 22.

⁶⁰ Voir : Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... pp. 27-30.

économique de l'endettement et permettre une amélioration des méthodes d'intervention utilisées par les ACEF (cours sur le budget, consultation budgétaire, etc.)⁶¹. Pour d'autres, la priorité du Manifeste doit être de rejoindre la population ciblée par les ACEF. En ce sens, « [...] il faut être prêt à faire des compromis sur le contenu [...] Le contenu doit être simple, lié à des pratiques et il doit « accrocher les gens même avec des choses superficielles⁶² ». Ce sont donc deux stratégies de légitimation institutionnelle qui s'affrontent. Cela dit, l'objectif de chacune est le même : affirmer la crédibilité du Mouvement ACEF. Cependant, les moyens d'action divergent.

Les tenants de la première stratégie considèrent que les ACEF ne sont pas prises au sérieux par le grand public parce que leur message manque de cohérence. Ils estiment que la crédibilité du Mouvement passe par la qualité des services et l'approfondissement de son analyse de l'endettement. Les promoteurs de la seconde stratégie font valoir, de leur côté, que la légitimité du Mouvement réside dans sa capacité à mobiliser les masses et qu'en conséquence le manifeste doit arborer une forme pédagogique simple et transmettre un message incitant à l'action collective⁶³.

En définitive, c'est cette dernière stratégie qui prévaut. Pour des raisons tactiques, on préfère simplifier les analyses socioéconomiques et les grandes questions théoriques portant sur le phénomène de l'endettement. En privilégiant ainsi la forme sur le contenu, le manifeste se montre incapable de fournir l'analyse et les arguments

⁶¹ Les informations qui précèdent sont tirées de : Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... pp. 44 et 50.

⁶² Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... p. 45.

⁶³ Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »...

nécessaires pour soutenir des revendications précises⁶⁴. Ce flou entourant les revendications mises de l'avant dans le manifeste devient la source d'un malaise croissant, au fur et à mesure que les ACEF tenteront de mettre sur pied des actions concrètes.

Après le lancement officiel de son manifeste, on met sur pied un comité ad hoc sur les revendications qui a pour tâche de préciser les revendications du Mouvement par rapport au projet de loi 72 sur la protection du consommateur. Suivant la stratégie développée par le comité « champ de lutte », le mémoire produit par le Mouvement s'attaque aux aspects de la consommation les moins bien couverts par le projet de loi.

Le mémoire dénonce ainsi les nombreuses exclusions qui subsistent dans la loi (Hydro-Québec, Gaz métropolitain et Bell Canada). Il demande par ailleurs une clarification des contrats de ventes, des contrats de garanties, une réglementation plus sévère de la publicité sur les ventes à crédit, l'abolition du colportage et de la vente à tempérament. Le document exprime par ailleurs des inquiétudes d'ordre politique quant à l'extension du champ d'activités de l'OPC. L'article 276 du projet de loi prévoit en effet que l'OPC mène des études sur la protection du consommateur et offre un service d'évaluation des produits de consommation. Ces dispositions sont jugées comme étant à la fois inopportunnes et dangereuses. Inopportunne d'abord, parce que l'Office peine à remplir correctement son principal mandat, soit d'assurer l'application de la loi. Dangereuse ensuite, car en s'immisçant ainsi dans le champ d'activités traditionnellement occupé par les groupes de protection du consommateur, ceux-ci risquent de se voir récupérés par les structures de l'OPC et transformés en organismes

⁶⁴ Voir : Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... pp. 32-35.

parapublics⁶⁵. On estime enfin que cette incursion de l'État dans le domaine de la protection du consommateur entre en contradiction avec le second mandat de l'OPC qui vise à encourager le développement des groupes de consommateurs autonomes⁶⁶. On souhaite plutôt que l'OPC clarifie sa politique de subventions et améliore ses méthodes de communication pour permettre aux associations de consommateurs de jouer pleinement leur rôle⁶⁷.

Au cours de l'année 1978-1979, différents moyens de communication sont mis en place afin de diffuser les revendications sur le projet de loi sur la protection du consommateur. Un dossier est élaboré pour permettre aux membres de s'approprier le message véhiculé par le Mouvement⁶⁸. On organise aussi une conférence de presse pour faire connaître au grand public le point de vue des ACEF sur le projet de loi. De même, le journal de l'ACEF de Montréal intitulé, *S'en sortir*, tiré à plusieurs milliers

⁶⁵ Ces revendications sont contenues dans le document suivant : FACEF, « Revendications du Mouvement ACEF quant au projet de loi 72 sur la protection du consommateur »...

⁶⁶ « [...] comme l'Office reconnaît la nécessité de créer ou développer des services ou organismes privés destinés à protéger les consommateurs, elle n'a pas à vouloir s'accaparer à elle seule la protection du consommateur. Au contraire elle devrait augmenter son aide financière pour que les organismes de défense des consommateurs soient autonomes par rapport au gouvernement et puissent jouer réellement et efficacement leur rôle. [...] Essentiellement le principe à respecter est le droit, pour les consommateurs, de se regrouper comme ils le veulent et de défendre adéquatement leurs intérêts. Selon nous, l'Office ne peut jouer ce rôle. » Voir : FACEF, « Revendications du Mouvement ACEF quant au projet de loi 72 sur la protection du consommateur »...

⁶⁷ Dans son dossier sur la loi 72, la FACEF s'insurge contre le fait que la nouvelle politique de subventions aux groupes de consommateurs ait parue dans la revue « Protégez-vous » avant même d'en être informée. Outre ce manque de communication, on dénonce les retards anormalement longs pour le traitement des demandes de subventions. Voir : FACEF, « La protection des consommateurs : le Mouvement ACEF se prononce. » *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, novembre 1978.

⁶⁸ Voir : FACEF, « La protection des consommateurs : le Mouvement ACEF se prononce »...

d'exemplaires, est mis à contribution⁶⁹. Malgré tous ces efforts, on ne réussit pas à créer de véritable mobilisation⁷⁰.

L'échec de la campagne médiatique entourant la Loi de la protection du consommateur met en évidence les faiblesses du Mouvement. On constate que l'analyse de l'endettement n'est pas assez développée pour permettre aux ACEF de défendre avec cohérence leurs revendications sur la place publique⁷¹. Les divergences d'opinions concernant le message du Mouvement refont surface; certains vont jusqu'à remettre en question le contenu du Manifeste⁷². C'est dans le contexte de cette nouvelle remise en question du discours revendicatif que le développement des services éducatifs prend toute son importance.

4.4) Le développement des services éducatifs : une stratégie de légitimation institutionnelle pour pallier un discours revendicatif vacillant

Afin d'éviter que les débats sur le champ de lutte paralysent les activités du Mouvement, le conseil d'administration de la FACEF propose, lors de l'assemblée générale de juin 1979, d'intégrer la réflexion dans un plan d'action qui vise la consolidation et le perfectionnement des services à la population⁷³. Il recommande essentiellement de mettre en place un service de consultation budgétaire efficace dans chacune des ACEF et d'approfondir leur analyse de l'endettement afin qu'elles puissent

⁶⁹ Voir : Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?*, Les presses solidaires, 1984 et FACEF, « Programme d'activités 1978-1979 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, 1978.

⁷⁰ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?*... p. 19.

⁷¹ Pierre Legros, « Participation et discours de mobilisation à l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal »... p. 49.

⁷² Voir : Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?*...

⁷³ Voir : FACEF, « Le sens des débats pour l'assemblée générale annuelle de juin 1979 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, mai 1979.

ainsi contribuer activement à préciser le « champ de lutte » du Mouvement⁷⁴. Le développement d'actions collectives n'est pas exclu, cependant on veut que celles-ci s'inspirent de la pratique plutôt que de la théorie. Pour la FACEF, il faut à tout prix éviter que la réflexion sur le champ de lutte se polarise dans un débat théorique ou idéologique car cela risque d'occasionner « [...] des brisures qui, dans l'état actuel du mouvement, lui seraient fatales⁷⁵ ».

Alors que s'annoncent les années 1980, le Mouvement ACEF est en bien piètre condition. Seules trois ACEF (Joliette, Ste-Thérèse et Montréal) sont en état de fonctionner⁷⁶. Le *membership* est stagnant dans la plupart des ACEF, voire quasi inexistant dans plusieurs d'entre elles. À Montréal, par exemple, le nombre de membres tourne autour de 100, environ 25 par secteur⁷⁷. Les ACEF sont tenues « à bout de bras » par les permanents qui y travaillent. La précarité financière ne fait rien pour arranger les choses. Depuis le congrès de mars 1977, la base financière du Mouvement est très variable, tant au niveau de la quantité que du moment où les subventions sont disponibles, de sorte qu'il est pratiquement impossible d'établir un mécanisme permanent de partage financier⁷⁸.

Malgré le fait que la ministre Payette se déclare publiquement en faveur du développement des associations de consommateurs et qu'elle louange les ACEF pour

⁷⁴ « À travers ces services, font valoir les dirigeants de la FACEF, sachons développer un sens critique face aux causes de l'endettement; développons notre esprit d'enquête sur l'endettement afin de détecter et de mener des luttes immédiates » FACEF, « Pour la concrétisation d'un plan de travail dans le Mouvement ACEF en 1979-1980 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM, 1979*.

⁷⁵ FACEF, « Le sens des débats pour l'assemblée générale annuelle de juin 1979 »...

⁷⁶ Henri-Paul Labonté, « 1962-1984 les ACEF : 22 ans d'histoire », *Archives de l'Union des consommateurs*, janvier 1984.

⁷⁷ Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?*... p. 20.

⁷⁸ Voir : FACEF, « Document de travail sur le partage financier », *Archives de l'ACEF de Joliette, 1979*.

leur travail en matière de crédit, celles-ci continuent d'avoir des problèmes avec leurs bailleurs de fonds gouvernementaux⁷⁹. Le Mouvement est toujours associé aux orientations radicales de mars 1977 et voit ses subventions en provenance de l'OPC coupées de 10 000 \$: elles passent de 55 000 \$ en 1977-1978 à 45 000 \$ en 1978-1979. Pour la même année, les quatre associations membres de la FNACQ, perçues comme étant moins radicales, reçoivent 50 000 \$. Alors que l'enveloppe de l'OPC augmente de 35 % entre 1978 et 1982, les subventions destinées à la FACEF plafonnent à 55 000 \$ et celles attribuées aux quatre associations de la FNACQ ne cessent d'augmenter pour atteindre 91 800 \$⁸⁰. Comment expliquer ce déséquilibre?

Dans de telles circonstances, on ne peut qu'émettre l'hypothèse d'une coupure à caractère politique, en ce sens que les objectifs du P.Q. ne sont pas nécessairement ceux de la Fédération des ACEF [...] les ACEF ayant été à peu près le seul groupe à remettre en question plusieurs chapitres de la nouvelle loi sur la protection du consommateur. Nous nous demandons donc s'il faut être un agent péquiste pour avoir droit aux subventions⁸¹!

Pour vérifier la justesse de l'hypothèse émise par la FACEF, il faudrait faire une recherche dans les archives de l'OPC. En regard des archives consultées, il semble effectivement que les subventions accordées aux ACEF soient insuffisantes pour qu'elles puissent véritablement « prendre leur place » en tant que groupe de défense des droits en matière de consommation⁸².

En plus de ces coupures de subventions, les ACEF doivent faire face à de nombreuses embûches administratives. Suite à l'application des nouveaux critères de

⁷⁹ Voir : FACEF, « Lettre à Madame Lise Payette, Ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 15 mars 1979 et ACEF Ste-Thérèse, « Lettre à Madame Lise Payette, Ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 7 février 1979.

⁸⁰ Voir : FACEF, « Analyse des subventions versées par l'OPC entre 1977-1978 et 1989-1990 », *Archives personnelles de Bertrand Rainville*.

⁸¹ FACEF, « Conférence de presse du 16 janvier 1979 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-305/10, 1979.

⁸² ACEF Ste-Thérèse, « Lettre à Madame Lise Payette, Ministre des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières »...

l'OPC, il y a de nombreux retards dans le traitement des demandes de subventions. Ces délais obligent le Mouvement à s'endetter pour maintenir ses services en état d'opération. Privées d'une partie importante de leurs revenus, les ACEF sont forcées de réduire ou encore de suspendre leurs activités. Les problèmes financiers occasionnés par ces retards entraînent d'ailleurs la fermeture définitive du bureau de l'ACEF Nord-Ouest, qui connaissait déjà des difficultés⁸³. À la FACEF, on se demande d'ailleurs si ces retards administratifs ne sont pas un moyen subtil employé par l'OPC pour réduire les groupes de consommateurs au silence en les forçant à fermer leurs portes⁸⁴.

Lors d'une conférence de presse sur les coupures de subventions effectuées par l'OPC, la FACEF dénonce les nouvelles normes, car en plus des retards qu'elles causent dans le traitement des demandes, elles sont changeantes, complexes et très exigeantes sur le plan administratif. Elle décrie le fait que l'OPC surveille, contrôle et s'ingère dans les affaires internes des groupes subventionnés. Selon la FACEF, les mouvements de protection du consommateur n'ont guère le choix : « [...] ou bien on se plie aux exigences gouvernementales, ou alors on se fait récupérer par un service public, sous le prétexte judicieux du «service déjà offert par l'État pour refuser toute subvention⁸⁵ ».

L'analyse de ces critères de subventions effectuée par la FACEF laisse effectivement croire à une certaine forme de contrôle sur le personnel, sur la distribution des fonds et sur les priorités d'action⁸⁶. Malgré ces atteintes à l'autonomie des ACEF,

⁸³ Voir : FACEF, « Les raisons qui ont amené la fermeture de l'ACEF Nord-Ouest », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 8 janvier 1980.

⁸⁴ Voir : FACEF, « Conférence de presse du 16 janvier 1979 »...

⁸⁵ Pour tout ce qui précède voir : FACEF, « Conférence de presse du 16 janvier 1979 »...

⁸⁶ Le fait, par exemple, que l'on demande le curriculum vitae des employés laisse entendre que la subvention sera évaluée en fonction d'un jugement sur la qualité du personnel. Si tel était le cas, l'OPC exercerait une pression indue sur la politique d'embauche des ACEF. Dans la même optique, on dénote que l'approche par projet mise en place par l'OPC porte atteinte à l'autonomie politique du Mouvement.

leur situation précaire au niveau du *membership* et du financement les oblige à jouer le jeu. C'est un jeu subtil, rempli de risques, où elles doivent à la fois répondre adéquatement aux critères gouvernementaux afin d'obtenir le maximum de subventions, et critiquer les aspects de la bureaucratie qui menacent leur autonomie. En dépit du fait qu'il soit plus difficile de faire financer des activités revendicatives, les ACEF acceptent de composer avec les nouvelles normes de l'OPC, car elles coïncident assez bien avec les priorités du Mouvement, c'est-à-dire la consolidation des ACEF via le développement des services de consultation budgétaire⁸⁷.

Comme on l'explique lors de la session de formation de 1979, la consultation budgétaire doit servir à rétablir la crédibilité des ACEF auprès des familles et des institutions locales du milieu communautaire dans lequel elles interviennent⁸⁸. Ce service est à la fois un point d'ancrage avec le milieu populaire, un moyen d'aider les personnes endettées et d'enquêter sur les problématiques liées à l'endettement. En développant cette compétence, la FACEF souhaite que le Mouvement devienne :

[...] reconnu comme l'autorité dans le domaine de l'endettement et cela autant sur le plan humain, technique et légal que sur le plan de l'explication du phénomène [...] En d'autres termes, être reconnu par les masses populaires, par ses organisations et par les organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux, comme le mouvement compétent pour traiter de l'endettement tel que défini dans le Manifeste du mouvement ACEF⁸⁹.

Le développement des services éducatifs, par la consolidation du service de consultation budgétaire notamment, devient ainsi la pierre d'assise sur laquelle la FACEF compte

Voir : FACEF, « Les pour et les contre des nouveaux critères de subventions », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, mai 1970.

⁸⁷ On constate effectivement « qu'à l'avenir il sera probablement difficile de passer les luttes, mobilisation dans le seul biais possible c'est-à-dire "aider ... les consommateurs" ». Voir : FACEF, « Les pour et les contre des nouveaux critères de subventions »...

⁸⁸ FACEF, « Le rôle de la consultation budgétaire et son développement dans le Mouvement ACEF », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 6-7 décembre, 1979.

⁸⁹ FACEF, « Le rôle de la consultation budgétaire et son développement dans le Mouvement ACEF »...

reconstruire la légitimité institutionnelle du Mouvement pour ensuite être en mesure de relancer des projets d'action collective.

4.5) Un mouvement qui se divise

Paradoxalement, les efforts déployés par la FACEF pour unifier les pratiques et le discours du Mouvement ont pour effet d'accentuer les divisions internes. Dès 1979, des tensions se font sentir dans la région métropolitaine. Les bureaux de Laval, du Sud-Ouest et de l'Est de Montréal se montrent réfractaires à l'idée de délaisser l'action collective au profit du service de consultation budgétaire. Suite à de multiples tractations, les partisans de l'action collective finissent par accepter de se soumettre à la politique d'encadrement de la FACEF dans la mesure où le développement du service de consultation budgétaire doit servir à augmenter le nombre d'adhérents et à relancer l'action collective⁹⁰. Lors de l'assemblée générale de 1980, ils présentent d'ailleurs une motion afin que la FACEF établisse le *membership* et l'action collective comme des axes prioritaires de travail. Si la première proposition est adoptée à l'unanimité, la deuxième est rejetée par une petite majorité⁹¹. Force est de constater que le conflit d'orientation, évité au moment de la rédaction du manifeste, refait surface.

⁹⁰ Les ACEF qui refusent de s'investir dans le développement des services seront progressivement mises hors-circuit. À l'automne 1981, on fermera l'ACEF du Sud-Ouest pour concentrer les ressources dans les secteurs Nord, Centre et Est, qui développent la consultation budgétaire. L'ACEF de Laval, quant à elle, sera exclue par l'assemblée générale du Mouvement suite à ses refus répétés de se plier à la politique d'encadrement de la FACEF. Voir : Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?...* p. 20-21 et FACEF, « Lettre à l'ACEF de Laval du 19 septembre 1981 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1981.

⁹¹ À la lecture du procès-verbal, on constate effectivement que l'ACEF de Laval est à l'origine des différentes propositions visant à établir le *membership* et l'action collective comme des axes de développement prioritaires. Voir : FACEF, « Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la FACEF tenue à Montréal les 14 et 15 juin 1980 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1980.

Si le plan de développement de la FACEF réussit à raviver le « sens combatif » des ACEF en leur permettant de reprendre contact avec leur milieu, il attise aussi le goût de la recherche et de l'analyse ce qui vient remettre en question le fragile consensus entourant le manifeste de 1978⁹². Les promoteurs du développement par le service prônent une théorie de recherche/action reposant sur la consultation budgétaire, tandis que les partisans de l'action collective proposent d'utiliser les grandes lignes du manifeste de 1978 pour justifier la lutte contre l'endettement⁹³. Devant ces deux modèles d'action, qui traduisent en fait deux stratégies de légitimation différentes, le conseil exécutif de la FACEF choisit la fuite en avant et laisse l'initiative de l'action collective aux entités locales et régionales. Il se contente d'encourager le partage d'expériences, ouvrant ainsi la voie à une remise en question du « champ de lutte » tel que définit par le manifeste⁹⁴.

Les leaders et les militants de l'époque se retirent donc dans leurs ACEF respectives pour prouver, chacun à leur façon, que leur stratégie d'action est la meilleure pour rétablir la légitimité institutionnelle du Mouvement⁹⁵. Les tenants du développement de l'organisation par le service de consultation budgétaire ont toute la latitude nécessaire pour sortir des cadres fixés par le manifeste, qui explique l'endettement par l'insuffisance de revenu, et en profitent pour entreprendre une analyse plus large de la société de consommation. Ceux qui militant en faveur du développement

⁹² FACEF, « Analyse des activités du Mouvement durant l'année 1979-1980 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, juin 1980.

⁹⁴ Voir : FACEF, « Analyse des activités du Mouvement durant l'année 1979-1980 » ...

⁹⁵ Voir : Rainville, Bertrand, « Les rapports de force dans le mouvement ACEF », *Archives personnelles de Bertrand Rainville*, 1986 et FACEF, « Analyse des activités du Mouvement durant l'année 1979-1980 » ...

de l'action collective, profitent de cette concession de la FACEF pour remettre au premier plan les activités de mobilisation et de revendication qui leur sont chères. Bien qu'ils hésitent à délaisser complètement le discours mis de l'avant par le manifeste, ils voient d'un bon œil cette ouverture du Mouvement vers la consommation, puisqu'il ouvre la porte à une diversification de l'action collective.

Lorsqu'on analyse le discours des ACEF, entre 1980 et 1982, il semble que chacune d'entre elles - qu'elle priorise l'action collective ou encore le service aux consommateurs - s'accorde pour dire que la crédibilité du Mouvement passe par son *membership*, c'est-à-dire par sa capacité à représenter les consommateurs. Dans la pratique toutefois, le développement du *membership* apparaît plutôt comme un idéal qu'une véritable priorité⁹⁶. Comme le comité de la FACEF chargé de réfléchir sur le *membership* l'explique en 1982 :

Les chemins pour atteindre cet idéal ne traversent pas les mêmes perspectives de développement et risquent de créer un éparpillement et une diversité des membres tels qu'il pourrait être difficile de parler d'un mouvement [...] cela se fait sur les bases propres du développement de l'ACEF et en fonction d'une vision différente du mouvement. Pour nous, la FACEF ne peut donc prétendre être une organisation unifiée quant à ses perspectives de développement⁹⁷.

La conception du rôle des membres dans le Mouvement semble varier en fonction de la ligne de développement privilégiée, de sorte qu'il y a chez les ACEF deux conceptions de la démocratie organisationnelle qui s'opposent. Le débat sur le développement et le rôle du *membership* dans le Mouvement, qui s'enclenche entre 1981 et 1982, s'inscrit toutefois dans le cadre d'un conflit d'orientation plus large qui oppose deux stratégies de légitimation institutionnelle : une première qui préconise le développement de l'action collective et une seconde qui met l'accent sur l'amélioration des services aux

⁹⁶ FACEF, « Développement du membership dans le Mouvement ACEF »...

⁹⁷ FACEF, « Développement du membership dans le Mouvement ACEF »...

consommateurs. Il s'agit en définitive de déterminer lequel de ces deux moyens d'intervention est le plus susceptible d'accroître la légitimité des ACEF auprès des institutions en place⁹⁸.

Les partisans des idéaux adoptés au congrès de 1977, comme l'ACEF de Sainte-Thérèse et les permanents de la coordination régionale de l'ACEF de Montréal, croient que l'action collective et la mobilisation directe des consommateurs constituent « l'action ultime de l'ACEF [...] dans le sens qu'elle est la plus efficace, la plus éducative, la plus impliquante [sic], la meilleure défense des intérêts des consommateurs, etc.⁹⁹ ». En suscitant une prise de conscience sur le rôle, le pouvoir et les intérêts des consommateurs, ils comptent accroître le nombre de membres des ACEF et favoriser l'engagement militant. C'est grâce à cette capacité de regrouper les consommateurs, que le Mouvement doit se définir en tant qu'organisation de masse et se distinguer des interventions de l'OPC en matière de consommation¹⁰⁰.

Pour la plupart des ACEF, la transformation du Mouvement en organisation de masse, pourtant appuyée par la majorité à peine cinq ans plus tôt, semble désormais être un idéal déconnecté de la réalité. Elles considèrent en effet qu'il est prématuré de débattre des structures d'intégration et de participation du *membership*, puisque « [...] le développement actuel du membership se fait sur la base de contact personnel entre permanents, permanentes et de liens militants ou autres du milieu¹⁰¹ ». Bien qu'en théorie les membres qui siègent sur les conseils d'administration des ACEF soient en

⁹⁸ On rejoint donc ici l'idée émise par Jean-Panet Raymond et Jean-François René, mais poussons l'analyse un peu plus loin en situant ce débat par rapport à l'enjeu de la légitimité institutionnelle des ACEF. Voir : Jean-Panet Raymond et Jean-François René, *Faut-il brûler les pancartes?*... p. 33.

⁹⁹ FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

¹⁰⁰ Les points de vue exprimés ci-dessus se retrouvent dans : FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

¹⁰¹ FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

position d'influencer les orientations, il demeure que ce sont les permanents qui dirigent le Mouvement. En ce sens, on considère qu'il est contreproductif de ralentir le travail des permanents par des structures sans liens véritables avec la réalité quotidienne. Ainsi, on propose d'adopter une structure de fonctionnement autogestionnaire permettant aux permanents de décider des orientations convenant le mieux au développement des ACEF¹⁰².

Pour la majorité des membres de la FACEF, l'action collective n'est qu'un moyen parmi d'autres de faire valoir l'intérêt des consommateurs. Si l'on s'accorde pour dire qu'un nombre important de membres actifs est le meilleur garant de succès, il n'en demeure pas moins que la priorité reste la reconnaissance des compétences et la consolidation des services. Pour attirer plus de membres au sein des ACEF et pour que les actions collectives puissent aboutir à des gains concrets pour les consommateurs, on pense qu'il est nécessaire que le Mouvement continue à développer les services aux consommateurs afin de détecter les actions possibles d'une part, mais, surtout, pour établir l'expertise et la crédibilité des ACEF en tant qu'institutions agissant dans le domaine de la consommation¹⁰³. Plutôt que de tabler sur la mobilisation directe des consommateurs, on choisit donc de miser sur la compétence professionnelle des permanents et la spécialisation de leurs interventions en consultation budgétaire. Comme on le souligne dans le rapport du comité membership, cette stratégie de développement, reprise par la plupart des ACEF, permet d'amorcer « [...] un virage idéologique non-officiel mais concret dans le mouvement par rapport aux résolutions du congrès de 1977 : le développement du mouvement, par la force des choses, passe avant tout par la

¹⁰² Les points de vue exprimés ci-dessus se retrouvent dans : FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

¹⁰³ Voir : FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

pratique, la recherche d'alternatives, l'expérimentation et non plus par l'application rigide de concepts idéologiques¹⁰⁴ ». L'expression « par la force des choses », qui peut à première vue sembler banale, prend ici toute son importance, car elle soulève l'importance des rapports aux différentes institutions gouvernementales qui régissent le champ de la consommation.

Le virage idéologique amorcé au cours des années 1980 semble être une réaction des ACEF aux échecs répétés des initiatives visant à atteindre l'autofinancement de leurs activités. L'enquête sur le financement local, menée par la FACEF en 1983, conclut en effet que la part d'autofinancement des ACEF va toujours demeurer un élément marginal dans le budget total de l'organisation¹⁰⁵. En conséquence, le Mouvement n'a d'autre choix que d'intensifier ses négociations avec les bailleurs de fonds gouvernementaux. Or, il est extrêmement difficile de faire financer des projets à caractère revendicatif, car ils ne cadrent pas avec les critères des programmes de subventions gouvernementaux qui encouragent surtout les projets dédiés à l'éducation des consommateurs¹⁰⁶. Les ACEF doivent donc se concentrer sur le développement des services si elles veulent augmenter leurs revenus.

Cette tendance est prédominante tant à l'OPC qu'au ministère fédéral de la Consommation et des affaires commerciales¹⁰⁷. Même dans le cas de dossiers très médiatisés, comme la mousse isolante d'urée-formaldéhyde (MIUF), les ACEF ont

¹⁰⁴ FACEF, « Développement du membership dans le Mouvement ACEF »...

¹⁰⁵ FACEF, « Rapport de la réunion du comité financement tenue à Montréal le 18 janvier 1984 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1984.

¹⁰⁶ FACEF, « Procès-verbal du Conseil exécutif de la FACEF, tenue le 1^{er} décembre, 1980 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1980.

¹⁰⁷ On constate par exemple que les 50 000 \$ accordés par ce dernier en 1983 sont entièrement dédiés au développement des activités éducatives. Voir : FACEF, « Des petites nouvelles des bailleurs de fonds... », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1983.

peine à décrocher 5 000 \$ pour mener des consultations publiques¹⁰⁸. En outre, les dossiers menés par les ACEF sont souvent récupérés par l'OPC qui, par exemple, n'hésite pas à lancer une campagne de prévention à l'endettement ou encore à enquêter sur l'endettement des ménages québécois, peu de temps après avoir refusé à la FACEF le financement pour des projets semblables¹⁰⁹. C'est cette dynamique bien particulière qui amène le Mouvement à revoir son plan de développement et sa stratégie de légitimation afin de se repositionner dans le champ de la consommation. Concrètement, cela se traduit par un discours et des pratiques de plus en plus orientés vers les services directs aux consommateurs, au cœur desquels figurent la consultation budgétaire et les cours sur le budget.

Cette réorientation permet aux ACEF d'obtenir un accroissement important de ses subventions. Les subventions de la Direction générale de l'éducation des adultes (DGEA) dédiées à ces activités vont plus que tripler en 5 ans, passant ainsi d'environ 35 000 \$ pour l'année 1978-1979 à environ 120 000 \$ pour l'année 1983-1984¹¹⁰. L'OPC augmente aussi sa part de financement au fur et à mesure que s'accentue ce virage vers l'éducation à la consommation. En effet, les subventions passent de 50 000 \$ en 1980-1981 à 80 000 \$ en 1983-1984, puis finalement à 235 000 \$ en 1989-1990¹¹¹.

¹⁰⁸ L'OPC refusera effectivement d'accorder une subvention spéciale pour ce projet d'action collective, qui pourtant fait la manchette partout en province, et forcera les ACEF à utiliser les fonds destinés à deux autres projets pour mener à bien les consultations sur la MIUF. Voir : « Procès-verbal du Conseil exécutif de la FACEF, tenu le 3 septembre 1981 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1981.

¹⁰⁹ Si, dans le cas de la campagne de prévention à l'endettement, la FACEF a réussi à convaincre l'OPC de lui confier une partie des responsabilités dans l'organisation de l'événement, il demeure que cet exemple témoigne du peu de concertation entre l'OPC et les associations de consommateurs. Voir : FACEF, « Rapport de la réunion du Comité financement tenue le 18 janvier 1984 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1984; et FACEF, « Lettre du 1^{er} février 1985 adressée au Ministre de l'habitation et de la protection des consommateurs, Jacques Rochefort », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1985.

¹¹⁰ Voir : FACEF, « Proposition technique de partage financier », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1980; et FACEF, « Des petites nouvelles de nos bailleurs de fonds »...

¹¹¹ FACEF, « Analyse des subventions versées par l'OPC entre 1977-1978 et 1989-1990 »...

L'essentiel de ces sommes est consacré au développement des activités éducatives. On constate, par exemple, que sur les 117 000 \$ accordés aux ACEF en 1985-1986, 58 000 \$ sont versés pour le fonctionnement des opérations courantes, donc en bonne partie pour la consultation budgétaire; 45 000 \$ sont octroyés pour des projets d'information ou d'éducation des consommateurs comme la campagne de prévention à l'endettement auprès des jeunes. Ce qui ne laisse plus qu'un maigre 8 000 \$ pour la poursuite des actions à caractère revendicatif¹¹². Cette augmentation des subventions en provenance de l'OPC témoigne de la reconnaissance du rôle des ACEF dans le champ de la protection du consommateur, laquelle les confine toutefois à leur seule expertise en matière d'éducation. Lorsqu'on analyse l'évolution du financement depuis les années 1980, on constate en effet que la plus grande part de leurs revenus est accordée en vue de financer les activités éducatives du Mouvement.

Bien que l'OPC maintienne des liens de collaboration avec les ACEF, ils restent cependant asymétriques. Suite à des coupures dans son budget, l'OPC n'hésite pas à référer aux ACEF les cas non régis par la loi et à leur demander d'informer les différents groupes sur la Loi de la protection du consommateur. Ceci se fait toutefois sans augmentation du financement. Comme le vice-président de la FACEF l'explique, cette politique de « revirement » constitue un cas flagrant de « cheap labour » où les ACEF sont utilisées par l'OPC pour réduire les coûts des services gouvernementaux¹¹³. Similairement, *Protégez-vous!*, magazine de l'OPC, incite les ACEF à écrire des articles sur différents dossiers de consommation mais, là encore, aucun financement

¹¹² FACEF, « Lettre de l'OPC à Henri Goulet, président de la FACEF » *Archives de l'ACEF de Joliette*, 5 août 1985.

¹¹³ Pour ce qui précède, voir : FACEF, « Lettre à Mme Michèle Jean, présidente de la Commission d'étude sur la formation des adultes », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 25 mars 1981.

supplémentaire n'est prévu¹¹⁴. Cette relation inéquitable laisse les ACEF avec l'impression d'être « siphonnées » par l'OPC qui ne reconnaît pas pleinement leur travail¹¹⁵.

On estime par ailleurs que l'OPC finance de manière « folklorique » la consultation budgétaire, comme on le fait pour les œuvres de bienfaisance, alors que les ACEF en ont fait un service social spécialisé. Selon les estimations de 1985, il faudrait environ 950 000 \$ aux ACEF pour offrir le service de consultation budgétaire à l'échelle de la province, ce qui représente près de 150 % de l'enveloppe budgétaire de l'OPC pour financer l'ensemble des groupes de protection des consommateurs¹¹⁶.

Ce manque à gagner d'environ 350 000 \$, qui force les permanents des ACEF à se prévaloir de l'assurance-chômage de manière cyclique, amène le Mouvement à se tourner vers le ministère des Affaires sociales pour qu'il reconnaisse la consultation budgétaire comme un service public de première importance et qu'il le finance en conséquence¹¹⁷. L'incapacité d'arriver à une entente de financement interministériel spécifique à la consultation budgétaire laisse cependant le Mouvement dans une situation précaire, exacerbant à nouveau les tensions internes¹¹⁸.

Dans la mesure où la consultation budgétaire est le principal élément sur lequel se fonde la reconnaissance institutionnelle des ACEF, elles n'ont d'autres choix que de maintenir le service, et ce, même si elles doivent le financer à partir de fonds voués aux

¹¹⁴ FACEF « Compte-rendu de la rencontre FACEF/OPC », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 6 mai 1983.

¹¹⁵ FACEF « Compte-rendu de la rencontre FACEF/OPC »...

¹¹⁶ Voir : FACEF, « Rencontre de la Fédération des ACEF avec l'honorable Guy Chevrette, Ministre des affaires sociales », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 4 février 1985 et FACEF, « Analyse des subventions versées par l'OPC entre 1977-1978 et 1989-1990 »...

¹¹⁷ FACEF, « Rencontre de la Fédération des ACEF avec l'honorable Guy Chevrette, Ministre des affaires sociales »...

¹¹⁸ Voir : FACEF, « Comité financement 29/11/85 », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1985.

actions dans le domaine de la consommation¹¹⁹. Cette situation piégée avive les conflits d'orientation et amène les ACEF à entreprendre un processus d'autonomisation.

C'est à Montréal que s'enclenchent les premières démarches d'autonomisation. Chacun des bureaux de secteur de l'ACEF de Montréal poursuivent des orientations bien différentes les unes des autres. Littéralement débordés par le service de consultation budgétaire, ils se sentent « à la remorque » du bureau régional qui coordonne les demandes de financement et les actions collectives qui se déroulent sur le territoire. Les secteurs ont de plus en plus l'impression de ne pas avoir d'emprise sur les orientations de l'ACEF. Des critiques s'élèvent contre la structure régionale de l'ACEF de Montréal, considérée comme une entrave à l'intégration complète des deux pôles de travail que sont la consultation budgétaire et l'action collective¹²⁰. Ainsi s'ouvre un débat qui oppose les secteurs Nord et Est de l'ACEF de Montréal, partisans d'un développement par la consultation budgétaire, et les permanents du secteur Centre et du bureau régional qui eux font la promotion de l'action collective¹²¹.

Les secteurs Nord et Est préconisent la décentralisation complète de l'ACEF de Montréal. Ils proposent en effet l'abolition du bureau régional et l'autonomisation des différents bureaux de secteurs. Estimant que les entités locales ont des orientations trop différentes les unes des autres pour faire l'objet d'une coordination efficace, ils croient qu'il vaut mieux accepter les divergences plutôt que de perdre de l'énergie à tenter

¹¹⁹ Voir : FACEF, « Politique développement/financement », *Archives de l'ACEF de Joliette*, 1989.

¹²⁰ Ces points de vue sont présentés dans : ACEF de Montréal, « Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACEF de Montréal du 10 décembre 1981 », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-162/18, p. 5.

¹²¹ Si l'action collective dans le champ de la consommation est très importante pour l'ACEF de l'Est, cette dernière considère toutefois que ce type d'action doit reposer sur l'expertise concrète développée par les bureaux locaux grâce aux consultations budgétaires et aux cours sur le budget. Voir : FACEF, « Rapport synthèse de l'Inter-ACEF du 12 juin 1982 »...

d'uniformiser le discours et les pratiques des ACEF¹²². En éliminant la permanence régionale, on souhaite l'augmenter le nombre de permanents dans chacun des secteurs. L'idée est de créer des « équipes de travail dynamiques ayant les moyens et le temps pour assurer correctement le service et pour être en mesure de mettre sur pied de nouvelles activités d'éducation, d'information et d'intervention¹²³ ». Il s'agit de consolider les équipes de travail, de manière à ce que chacune des ACEF disposent des ressources nécessaires pour devenir :

un lieu de référence spontanée pour l'ensemble des consommateurs [...] reconnue pour son expertise dans le domaine de la consommation et [...] perçue comme un outil de défense privilégié (par les consommateurs) [...] de manière à ce qu'elle] devienne un interlocuteur économique crédible par ses interventions publiques (appuyées d'analyses et de données précises) et ses positions économiques et politiques¹²⁴.

En favorisant ainsi la qualité des services de l'ACEF, on croit être en mesure de développer des moyens d'action adaptés aux problèmes d'endettement, de planification budgétaire et de consommation vécus par la population et, partant, d'accroître la légitimité institutionnelle des ACEF dans le champ de la consommation¹²⁵.

Pour leur part, les partisans du maintien de la coordination régionale considèrent que l'autonomisation des ACEF risque de nuire à leur légitimité, car on abolirait de fait le poste de permanent à l'information, qui s'occupe du journal de l'ACEF de Montréal et des relations avec les médias. On fait valoir que la présence dans les médias est la plus

¹²² ACEF du Nord de Montréal, « Document de travail sur l'importance des secteurs autonomes à Montréal » *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-162/11, p. 3.

¹²³ ACEF du Nord de Montréal, « Document de travail sur l'importance des secteurs autonomes à Montréal » ...

¹²⁴ ACEF du Nord de Montréal, « Document de travail sur l'importance des secteurs autonomes à Montréal » ...

¹²⁵ ACEF du Nord de Montréal, « Document de travail sur l'importance des secteurs autonomes à Montréal » ...

importante source de recrutement pour les cours sur le budget et que l'autonomisation menace directement cet acquis important¹²⁶. Plus encore, on dit:

[Qu'avec] des interlocuteurs comme les conseils centraux ou les médias, la multiplication des représentants de l'ACEF signifie la multiplication des démarches et la perte de crédibilité qu'a su bâtrir les ACEF. De la même manière, la recherche de ressources financières devient plus périlleuse et c'est sans doute l'aspect le plus dangereux de la proposition; les revenus risquent plus de diminuer que d'augmenter¹²⁷.

Lors de leur assemblée générale de mars 1982, les ACEF montréalaises choisissent, malgré les risques apparents, d'expérimenter l'autonomie des secteurs. Cette démarche est alors présentée comme un moyen d'améliorer leur efficacité et de renforcer leur présence à l'échelle régionale. Un an plus tard, on constate que cette décentralisation a ouvert la voie à une consolidation des équipes, une amélioration des conditions de travail, un accroissement de la qualité des services et une augmentation du nombre de membres¹²⁸. En 1984, on choisit finalement de procéder à l'autonomisation complète des différents secteurs et on dissout définitivement la structure régionale de l'ACEF de Montréal¹²⁹.

En dépit des résolutions visant à assurer la concertation et la circulation de l'information au sein des différents secteurs, le processus d'autonomisation laisse libre cours à l'éclatement des pratiques et du discours revendicatif. On constate effectivement que chacun des secteurs va se développer d'une manière différente. L'Est développe le *membership* en privilégiant les cours sur le budget et les actions collectives entourant la

¹²⁶ ACEF de Montréal, « Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACEF de Montréal du 11 mars 1982 », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-162/18, p. 8

¹²⁷ ACEF de Montréal, « Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACEF de Montréal du 11 mars 1982 »...

¹²⁸ Voir : ACEF de Montréal, « Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACEF de Montréal du 14 janvier 1983 » et « Procès-verbal du conseil d'administration de l'ACEF de Montréal du 9 mars 1983 », *Service des archives et de gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-162/18.

¹²⁹ ACEF de Montréal, « Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale de l'ACEF de Montréal du 14 février 1984 », *Service des archives et de la gestion des documents de l'UQAM*, Fonds : 74P-162/11, 1984.

MIUF. Le Nord priorise la recherche afin de mieux comprendre la société de consommation et d'être en mesure de proposer des mesures de rechange à la population qu'il dessert. Le Centre accorde la priorité au journal *S'en sortir!*, grâce auquel on souhaite mousser des dossiers d'action collective comme celui d'Hydro-Québec ou de la MIUF¹³⁰. Tout se passe comme si l'antinomie entre les stratégies de développement misant sur le service et celles axées sur l'action collective devenait insoluble et encourageait une certaine forme de localisme au sein du Mouvement.

La décentralisation de l'ACEF de Montréal est accueillie favorablement au sein du Mouvement. Bien qu'elle prêche la décentralisation depuis 1978, la FACEF s'est organisée de manière à imposer une certaine cohésion dans les pratiques et le discours des ACEF. Le conseil exécutif de la FACEF a usé de son pouvoir financier pour mettre de la pression sur les « canards boiteux » du Mouvement et pour uniformiser les services offerts¹³¹. Les récalcitrantes sont exclues, comme dans le cas de l'ACEF de Laval, ou remplacées comme ça s'est produit en 1983 avec l'ouverture de l'ACEF de Trois-Rivières qui vient relayer l'ACEF de Shawinigan en Mauricie¹³². L'encadrement réalisé par la FACEF a certainement été un facteur majeur dans la reconstruction de la crédibilité des ACEF auprès des bailleurs de fonds gouvernementaux.

¹³⁰ J.-P. Raymond et J.-F. René, *Faut-il brûler les pancartes ?...*

¹³¹ Bertrand Rainville, « Les rapports de force dans le mouvement ACEF », *Archives personnelles de Bertrand Rainville*, avril-mai 1986, p. 39.

¹³² Les rapports de liaison et d'encadrement concernant l'ACEF de Shawinigan nous expliquent que cette ACEF a perdu beaucoup de son dynamisme au fil des ans. Concurrencée par le Service d'aide aux consommateurs mis en place par Madeleine Plamondon en 1974, l'ACEF est devenue déracinée de son milieu et incapable d'offrir de manière compétente des services d'aide aux consommateurs. C'est en regard de cette situation que l'on décida de fermer l'ACEF de Shawinigan et de la remplacer par celle de Trois-Rivières en 1983. Voir : FACEF, « Rapport sur l'État de l'ACEF de Shawinigan », *Service des archives de la gestion des documents de l'UQAM*, avril 1983.

Avec la remise en marche des ACEF locales, ce dirigisme devient toutefois moins légitime. C'est ainsi que la décentralisation de la FACEF revient à l'ordre du jour. Ce ne sont pas tant les structures de la FACEF qui sont visées, mais bien le rôle de l'exécutif et sa politique de développement. On choisit alors de substituer différents comités de travail aux pouvoirs de l'exécutif, ne laissant plus à ce dernier qu'un rôle d'animateur. Toutefois, ces structures de concertation ne réussissent pas à susciter les échanges de points de vue nécessaires pour colmater la brèche entre les différentes tendances cohabitant au sein du Mouvement¹³³. Le développement des services et de la recherche s'impose graduellement avec l'amélioration du financement. Les ACEF privilégiant l'action collective se tiennent à l'écart et les débats d'orientation sont évacués au profit de l'image du Mouvement et de son action auprès des bailleurs de fonds¹³⁴.

Le congrès de 1977 constitue une étape charnière dans l'évolution du Mouvement ACEF. Les orientations qui y sont adoptées compromettent ses relations avec ses bailleurs de fonds et envoient les conflits d'orientations existant entre les différentes ACEF. Le désengagement des caisses Desjardins, les accusations dont il fait

¹³³ Le document de réflexion intitulé *Les rapports de force dans le mouvement ACEF* identifie quatre grandes orientations: 1) la ligne révolutionnaire, qui revient à la position du congrès de 1977; 2) la ligne anti-consommation, qui vise à développer un modèle d'implication citoyenne transcendant la politique partisane; 3) la ligne consumériste, qui mise sur un service professionnel pour développer des dossiers d'envergure nationale; 4) la ligne « fourre-tout », qui souhaiterait articuler le pragmatisme de la ligne consumériste à l'esprit critique de la ligne anti-consommation. À notre sens, ces quatre lignes peuvent être synthétisées en deux tendances : d'abord, un courant qui résume la position des deux premières lignes et priorise l'action collective et un autre ensuite qui privilégie le développement des services, et ce, sans pour autant mettre de côté l'action collective. Voir : Bertrand Rainville, « Les rapports de force dans le mouvement ACEF » ... pp. 42-45.

¹³⁴ Bertrand Rainville, « Les rapports de force dans le mouvement ACEF » ... p. 46.

l'objet dans les médias et la désaffiliation d'un groupe d'ACEF en 1978, viennent finalement affaiblir le Mouvement financièrement et politiquement.

La FACEF entreprend dès lors une démarche pour circonscrire le champ d'intervention des ACEF. On choisit dès lors de se concentrer sur les questions liées au crédit et à l'endettement. Cette démarche débouche finalement sur la rédaction du manifeste *Luttons pour le droit de vivre sans s'endetter!*, qui vise à expliquer qu'est-ce que l'endettement et pourquoi le Mouvement choisit de s'y attaquer.

Les discussions entourant la rédaction de ce document permettent de percevoir des différences d'opinions quant à la ligne de développement à privilégier. En fait, on constate l'opposition entre deux stratégies de légitimation institutionnelle : la première misant sur la mobilisation des consommateurs dans des actions collectives et la seconde souhaitant utiliser l'expertise acquise par les ACEF grâce aux services de consultation budgétaire pour mettre de l'avant des revendications qui soient prises au sérieux par les gouvernements et le grand public. La première des deux positions prévaut, mais le consensus est fragile.

L'incapacité du Mouvement à mettre en marche des actions collectives portant sur la réforme de la Loi sur la protection du consommateur (Loi 72), le peu de membres et la précarité financière des ACEF amènent rapidement un certain nombre d'entre elles à remettre en question la pertinence de ce genre de mobilisation. Ils sont en effet de plus en plus à faire valoir que la légitimité de l'organisation passe par le développement d'un service de consultation budgétaire compétent. En misant sur cette expertise, on croit être en mesure d'améliorer la crédibilité des ACEF auprès des consommateurs et des organismes gouvernementaux, surtout. Par le fait même, on espère profiter des

subventions gouvernementales dédiées à l'éducation des consommateurs.. De fait, le développement de la consultation budgétaire permet aux ACEF d'augmenter le montant de leurs subventions et de rétablir un dialogue avec les différentes autorités gouvernementales agissant dans le domaine de la consommation.

Ce recentrage des ACEF sur la consultation budgétaire ravive toutefois les tensions latentes qui existent au sein du Mouvement. Le débat d'orientation opposant le développement de l'action collective et le développement par le service reprend de plus belle et se focalise sur la question du *membership*. Craignant une seconde scission du Mouvement, on choisit de laisser chaque ACEF poursuivre l'orientation qui lui convient.

Cette décision débouche finalement sur un second processus de décentralisation qui entraîne la dissolution de l'ACEF de Montréal et un assouplissement des rapports d'encadrement existant entre la FACEF et les différents bureaux locaux. En canalisant ainsi les débats sur les structures démocratiques du Mouvement on préserve un semblant d'unité entre les ACEF. Le développement des services aux consommateurs s'impose puisqu'il est subventionné par l'État, mais chacune des entités locales se réfugie derrière son autonomie pour poursuivre l'orientation qu'elle croit la plus à même de lui procurer de la reconnaissance en tant qu'institution agissant dans le champ de la consommation.

Conclusion

L'ambition de ce mémoire était d'apporter un éclairage sur les circonstances dans lesquelles s'est opéré la transformation des structures organisationnelles et des orientations de travail des ACEF entre 1962 et 1985. D'une vocation de groupes de pression, elles sont graduellement passées à celle d'organismes de services directs aux consommateurs. Comme nous l'avons montré, les rapports aux institutions syndicale, coopérative et étatique, ont pesé très lourdement sur le Mouvement ACEF, l'amenant à privilégier tantôt le travail de pression politique, tantôt le service de consultation budgétaire.

Dès son assemblée de fondation, en 1965, ces deux orientations distinctes cohabitent: une première qui valorise au premier plan l'éducation budgétaire et une seconde, plus revendicative, qui souhaite infléchir la mission des institutions coopératives et étatiques pour qu'elles s'engagent à défendre l'intérêt des consommateurs. La coexistence de ces deux pôles de travail n'est pas facile et donne lieu à des débats à la fois nombreux et récurrents; lesquels sont directement influencés par les relations qu'elles entretiennent avec les différentes institutions qui les entourent. Ces conflits d'orientation, qui ponctuent l'histoire des ACEF entre 1961 et 1985, ont pour enjeu principal la stratégie de légitimation à adopter afin d'être reconnues politiquement et soutenues financièrement par les institutions actives dans le champ de la consommation.

En tant qu'organisations à but non lucratif, les ACEF sont donc particulièrement attentives aux réactions qu'elles suscitent chez les institutions dont elles sollicitent l'appui financier et politique. Les rapports qu'elles entretiennent avec le Mouvement Desjardins et l'État québécois les amènent, au tournant des années 1970, à se définir

davantage comme un groupe de pression en matière de protection du consommateur que comme un groupe d'éducation budgétaire. En subventionnant la création de la Fédération des ACEF du Québec (FACEF), le gouvernement démontre la reconnaissance qu'il accorde au travail juridique des ACEF et les encourage par le fait même à intervenir activement dans les débats politiques portant sur la protection du consommateur. Leur expertise en matière de droits des consommateurs accroît leur légitimité institutionnelle et leur permet d'obtenir l'appui financier et politique d'un nombre croissant d'organisations, dont les caisses populaires Desjardins.

Entre 1962 et 1977, les ACEF tentent inlassablement de s'adoindre les différentes institutions coopératives pour qu'elles soutiennent financièrement et politiquement leur travail d'éducation budgétaire et de défense des droits des consommateurs. La Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins (FQCPD), instance centrale du Mouvement Desjardins, refuse pendant longtemps de s'impliquer dans le projet ACEF, mais des liens se tissent au niveau local avec certaines caisses populaires. L'appui apporté par ces dernières s'avère d'ailleurs d'une importance cruciale. C'est en effet grâce à lui que les ACEF parviennent à convaincre la FQCPD de financer leur travail en matière de protection des consommateurs, et ce, au moment même où le gouvernement du Québec diminue ses subventions. Ces liens avec le Mouvement Desjardins, la Centrale des syndicats nationaux et d'autres organisations du mouvement populaire sont alors au cœur du modèle de développement des ACEF. Ils contribuent à accroître leur légitimité en tant porte-parole et représentantes des intérêts des consommateurs.

L'adoption de la Loi de la protection du consommateur en 1971 et la création l'année suivante de l'Office de la protection du consommateur (OPC) portent toutefois un dur coup au Mouvement ACEF. Le service juridique, élément central de l'expertise de la FACEF, perd en effet toute sa pertinence avec la création de l'OPC. Son statut de groupe de pression est quant à lui remis en cause par le gouvernement Bourassa qui questionne sa neutralité politique et lui coupe ses subventions. Ce sont ces circonstances qui conduisent les ACEF à entreprendre une sérieuse réflexion sur les structures et les moyens d'action à mettre en œuvre pour assurer leur pérennité.

Malgré le nombre croissant d'organismes qui adhèrent au Mouvement ACEF entre 1970 et 1973, il est incapable de faire fléchir le gouvernement en ce qui a trait à la modification de la Loi sur la protection du consommateur et au rétablissement de ses subventions. L'échec des moyens de pression exercés par la FACEF entraîne une remise en question de ses orientations générales. Alors que les avenues semblent bloquées sur le plan politique, l'ACEF de Montréal propose de centrer les activités du Mouvement sur l'éducation populaire afin de se rapprocher des milieux ouvriers. En se recentrant ainsi sur le développement des services éducatifs, on souhaite accéder à de nouvelles sources de financement et susciter l'engagement des populations ouvrières dans les luttes pour la protection du consommateur. À la lumière de ce qui ressort du présent mémoire, il semble que les critères de subventions de l'OPC aient joué un rôle significatif dans ce recentrage des ACEF puisque les projets d'ordre revendicatif sont systématiquement rejetés.

Les subventions gouvernementales dédiées à l'éducation des consommateurs prennent toutefois le relais. Elles vont permettre aux ACEF d'accroître leurs revenus et

d'expérimenter des pratiques d'intervention collective visant à susciter l'engagement des consommateurs. Parallèlement, le discours de l'ACEF se radicalise, au point fragiliser ses relations de longue date avec ses anciens alliés. Dans la seconde moitié des années 1970, la critique devient véhément à l'égard des caisses populaires que l'on ne trouve pas suffisamment engagées sur le plan politique depuis la signature du protocole de financement avec la FQCPD. Les anciennes stratégies de pression politique font progressivement place à une nouvelle ligne de conduite qui mise sur l'action collective et la « mobilisation des masses ouvrières » en vue d'établir un rapport de force avec l'État.

Cette réorientation, qui s'inspire des théories marxistes en vogue à l'époque, donne cependant lieu à des débats importants quant aux moyens à mettre en œuvre pour desservir « l'intérêt de la classe ouvrière ». Deux positions bien campées s'opposent: l'une vise à transformer les ACEF en « organisation de masse » en priorisant l'adhésion des membres individuels plutôt que le *membership* des organismes-membres; l'autre, pour sa part, définit les ACEF comme des groupes d'appui aux organisations du mouvement ouvrier et souhaite maintenir la participation active des organismes-membres. Lors du congrès d'orientation de mars 1977, ces questions s'entremêlent aux enjeux touchant le financement de l'organisation et entraînent des divisions profondes au sein du Mouvement.

Les lendemains de ce congrès d'orientation sont particulièrement difficiles. La Fédération des caisses populaires décide de mettre un terme à leur financement. La presse écrite, quant à elle, fait état des positions radicales qu'elles ont adoptées et les associe à l'extrême gauche québécoise, ce qui nuit aux efforts déployés pour se

rapprocher des centrales syndicales. Ces événements qui s'enchaînent à la suite du congrès d'orientation encouragent un groupe d'ACEF dissidentes à quitter la FACEF et à former leur propre fédération : la Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ). Les motivations profondes derrière la création de cette nouvelle fédération restent nébuleuses et mériteraient sans doute des recherches plus approfondies auprès des acteurs de l'époque, mais il semble que le motif principal ait été d'ordre financier.

L'entrée en scène de la FNACQ fragilise la position de la FACEF par rapport à l'OPC. Elle fournit à celle-ci les justifications nécessaires pour couper les subventions destinées aux ACEF que l'on juge trop radicales. De fait, les membres de la FNACQ obtiennent plus de subventions que ceux de la FACEF, et ce, jusqu'en 1989.

Selon la FACEF, l'intervention de l'OPC auprès de ses membres en 1978 vise explicitement à affaiblir le Mouvement sur le plan politique et à s'imposer comme la principale institution en matière de protection du consommateur. Cette hypothèse, qui semble très plausible, mériterait néanmoins d'être investiguée davantage pour permettre de mieux comprendre le caractère politique des relations de l'OPC avec les associations de consommateurs de l'époque.

Quoiqu'il en soit, les interventions de l'OPC ont indirectement conduit les ACEF à se spécialiser sur les questions relatives au crédit et à l'endettement. En recentrant leurs activités autour du crédit et de l'endettement, les ACEF ont voulu se distinguer positivement des autres associations de consommateurs, comme la FNACQ qui les concurrencent dans l'allocation des subventions gouvernementales, et se positionner

stratégiquement par rapport à l'OPC en se spécialisant sur des aspects de la consommation moins bien couverts par la Loi de la protection du consommateur.

L'analyse des travaux du comité interne appelé « champ de lutte », qui débouche en 1978 sur la publication du manifeste *Luttons pour les droit de vivre sans s'endetter*, permet de constater que malgré les tentatives de la FACEF pour établir un consensus sur les revendications des ACEF, des divisions subsistent. Les militants demeurés fidèles aux orientations du congrès de 1977 continuent de soutenir que la meilleure façon d'établir la crédibilité des ACEF est de développer des actions collectives qui obtiennent l'appui des classes populaires. Les autres se montrent réfractaires à mettre de l'avant des revendications avant d'avoir consolidé le service de consultation budgétaire et d'avoir approfondi leur analyse de l'endettement. Ces appréhensions se concrétisent au cours de l'année 1978-1979 alors que les ACEF se montrent incapables de mobiliser les consommateurs contre les réformes à la Loi de la protection du consommateur proposées par le Parti québécois. Cette difficulté des ACEF à susciter la participation des classes populaires débouche sur une importante réflexion sur les liens à établir entre le service de consultation budgétaire et l'action collective.

Au cours des années 1980, le service de consultation budgétaire et les cours sur le budget prennent progressivement le pas sur l'action collective. Ce recentrage sur les activités éducatives ouvre la voie à une nouvelle stratégie de légitimation institutionnelle où la compétence et l'efficacité des services à la population ont préséance sur l'action collective. Cette réorientation ne se fait pas sans heurts, elle ravive les tensions existant entre les ACEF qui privilégient l'action collective et celles qui encouragent le développement des services.

L'étude des positions défendues par chacun des partis permet de constater qu'ils partagent un objectif commun, soit de rétablir la légitimité et la crédibilité des ACEF dans le champ de la consommation. Néanmoins, les stratégies divergent : d'un côté, on mise sur l'expertise des ACEF dans la consultation budgétaire pour les faire reconnaître par l'État comme des intervenants incontournables en matière de consommation; de l'autre, on préconise les interventions sur des grands dossiers d'intérêt public comme la MIUF ou la tarification de l'électricité pour favoriser la mobilisation des consommateurs et forcer l'État à prendre en compte les revendications du Mouvement.

Au tournant des années 1980, l'effectif des ACEF est stagnant et sa situation financière précaire. On constate que les stratégies d'action collective déployées jusqu'à lors sont inefficaces pour augmenter le nombre de membres individuels et établir un *membership* suffisamment important pour assurer l'autofinancement pour le Mouvement. Pour poursuivre leur développement, les ACEF doivent impérativement négocier avec les bailleurs de fonds gouvernementaux afin d'obtenir une augmentation des subsides qui leur sont alloués. Comme les critères de subventions gouvernementales ne laissent guère place à l'action collective, les ACEF n'ont d'autres choix que d'orienter leurs demandes de financement vers les services de consultation budgétaire et l'éducation des consommateurs. La stratégie semble fonctionner, puisqu'elles réussissent à obtenir une augmentation importante des sommes leur provenant de l'OPC et de la DGEA. Le lien direct entre le développement des services aux consommateurs et l'accroissement des subventions traduit de manière éloquente la façon dont cette nouvelle orientation a contribué à rétablir la crédibilité des ACEF auprès des institutions gouvernementales comme l'OPC, qui n'hésitera pas d'ailleurs à leur déléguer certaines

responsabilités. Certes, les ACEF dénoncent cette politique de « revirement » qui consiste à utiliser les ACEF pour réduire les coûts de fonctionnement de l'OPC; toutefois, le recours à leurs services témoigne de la confiance renouvelée que l'agence gouvernementale place en elles.

Les subventions obtenues par les ACEF pour assurer le développement de la consultation budgétaire s'avèrent cependant insuffisantes pour assurer la pérennité du service à l'échelle provinciale. Ce sous-financement de la consultation budgétaire accentue les tensions existantes au sein du Mouvement et donne lieu à des débats sur les structures de l'ACEF de Montréal et de la FACEF. En analysant ceux-ci, on constate qu'ils sont intrinsèquement liés aux conflits d'orientation qui opposent le développement des services aux consommateurs à l'action collective. L'autonomisation de l'ACEF de Montréal et la décentralisation de la FACEF ont toutes deux pour objectif de permettre un meilleur arrimage entre les services aux consommateurs et l'action collective. Toutefois, elles ont l'effet contraire et accentuent les clivages entre les ACEF de différentes tendances. La question de l'orientation n'est jamais abordée de façon directe au cours de cette période. Le développement des services s'impose comme la ligne de conduite à suivre pour assurer la survie financière du Mouvement et on laisse à chacune des ACEF le soin de déterminer sa propre vision de l'action collective. En reléguant ainsi les questions d'orientation au second plan, on souhaite vraisemblablement éviter que le Mouvement vive une scission semblable à celle de 1977.

Notre rétrospective de l'évolution des ACEF nous amène à conclure que la réorientation de leurs activités qui s'opère au cours des années 1980 s'inscrit dans un processus d'institutionnalisation semblable à celui qu'ont connu les autres groupes

populaires de l'époque. Il apparaît au terme de cette étude que le développement des services aux consommateurs est largement tributaire d'un processus de professionnalisation et de spécialisation de l'intervention visant à accroître la légitimité institutionnelle des ACEF par rapport aux institutions autres organisations agissant dans le domaine de la consommation. L'analyse des liens existant entre les ACEF et leurs différents bailleurs de fonds a d'ailleurs permis d'apprécier l'impact de la question financière et des critères de subventions sur les orientations du Mouvement.

Cela dit, les nouvelles orientations de travail qui se sont imposées au cours des années 1980 ne sauraient être assimilées à une dépolitisation des ACEF. Elles expriment au contraire leur volonté de revoir leurs rapports politiques aux institutions gouvernementales et de reconquérir leur place en tant qu'institution sociale agissant dans le champ de la consommation. Ainsi, on constate que l'institutionnalisation des groupes populaires n'est pas un processus unidirectionnel de récupération étatique. Les nouveaux partenariats qui se dessinent avec les instances gouvernementales comme l'OPC soulèvent cependant d'importants enjeux quant à l'autonomie des organisations du mouvement communautaire. Il serait d'ailleurs intéressant de voir comment ces questions ont influencé l'évolution des ACEF entre 1985 et aujourd'hui.

Bibliographie

1) SOURCES

1.1) Fonds d'archives privés

Fonds d'archives de l'Association coopérative d'économie familiale de Montréal (74P) du Service des archives et de gestion des documents de l'Université du Québec à Montréal.

Archives de l'ACEF de Joliette.

Archives de l'Union des consommateurs.

Archives personnelles d'Henri Goulet.

Archives personnelles de Bertrand Rainville.

1.2) Sources imprimées

ACEF de Montréal, « ACEF de Montréal Agent multiplicateur ?... Rapport annuel 1971-1972 », *Archives du Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, 1972.

ACEF de Montréal, *Au jour le jour*, no. 2, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, 1970.

ACEF de Montréal, *La protection du consommateur : une grosse « balloune »*, Centre de documentation en éducation des adultes et à la condition féminine, 1975, 46 p.

ACEF de Québec, « Document de travail présenté pour le congrès d'orientation du Mouvement ACEF du 25-26-27 mars 1977 », Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, janvier 1977.

CARON, Normand, *Connaissance et avenir du Mouvement ACEF*, Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine, Montréal, Fédération des ACEF du Québec, 1972, 112 p.

FACEF, « L'Avenir du Mouvement ACEF », *Centre de documentation sur la condition féminine et l'éducation des adultes*, janvier 1977.

FACEF, « La protection des consommateurs : le Mouvement ACEF se prononce. » *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine*, novembre 1978.

FACEF, « Les résultats du sondage : Une première redéfinition de l'A.C.E.F », *Centre de documentation de l'éducation des adultes et de la condition féminine*, novembre 1974, 25 p.

1.3) Publications gouvernementales

Assemblée nationale, *Journal des débat-Commission permanente des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives : Études des Crédits* (2), No. 14, Québec, 2, 3 et 4 mai 1972, p. B-805.

Assemblée nationale, *Journal des débats-Commission permanente des Institutions financières, Compagnies et Coopératives*, première session – 29^{ème} Législature, Québec, 9 décembre 1970, p. B-1744.

2) ÉTUDES

2.1) Société et consommation

COHEN, Lizabeth, *A Consumer's Republic : The politics of Mass Consumption in Postwar America*, New York, A.A. Knopf, 2003, 576 p.

DUHAIME, Gérard, *Du combat au concile: Les vingt ans de l'Office de la protection du consommateur du Québec*, Département de nutrition humaine et de consommation de l'Université Laval, 1993, 59 p.

FAHRNI, Magda, *Household politics: Montreal families and Postwar Reconstruction*, University of Toronto Press, 2005, 279 p.

FORTIN, Gérald et Marc-Adélard TREMBLAY, *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec : Une étude des conditions de vie, des besoins et des aspirations de la famille canadienne-française d'aujourd'hui*, Les classiques des sciences sociales, en ligne : <http://classiques.uqac.ca>, 2008, 405 p.

GUÉRARD, François et Yvan ROUSSEAU, « Le marché de la maladie : Soins hospitaliers et assurances au Québec 1939-1961 » *Revue d'histoire d'Amérique française*, vol. 59, no. 3, 2006, pp. 293-329.

HORN, Michiel, *The Great Depression of the 1930s in Canada*, Ottawa, Canadian historical association / Société historique du Canada, no. 39, 1984, 22 p.

LINTEAU, Paul-André et al., *Histoire du Québec Contemporain : Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834 p.

MARSHALL, Dominique, *The Social Origins of the Welfare State: Québec Families, Compulsory Education, and Family Allowances 1940-1950*, Waterloo, Wilfred Laurier University Press, 2006, 277 p.

MASSE, Claude, « Bilan partiel de 25 ans de protection du consommateur au Québec », *Les cahiers du droit*, vol. 37, no. 1, 1996, pp. 31-36.

NORMAND, Sylvio « Le Code et la protection du consommateur », *Les cahiers du droit*, vol. 29, no.4, 1988, pp. 1063-1082.

PERRIEN, Jean, *Le consommateurisme : vers un nouveau consommateur*, Chicoutimi, Gaetan Morin éditeur, 1979, 180 p.

RAINVILLE, Bertrand, *Le crédit à la consommation dans le Québec d'Après-Guerre : Une enquête exploratoire*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la Maîtrise en Études Québécoises, 25 juin 2007, 144 p.

TASCHEREAU, Sylvie, « Plutôt « s'endetter sur l'honneur ». Le débat sur la loi Lacombe (1900–1903) et les origines de la société de consommation au Québec », *Histoire sociale / Social History*, vol. 42, no. 84, novembre 2009, pp. 389-422.

2.2) Le mouvement coopératif

MALO, Marie-Claire, *Les grandes étapes de l'évolution des coopératives de consommateurs au Québec*, Cahiers du Centre de gestion des coopératives, École des Hautes études commerciales, no. S-81-7, 1981, 25 p.

MALO, Marie-Claire, *Naissance et croissance du secteur coopératif de consommation au Québec (1938-1953)*, Mémoire présenté en vue de l'obtention de la maîtrise en Administration des affaires, École des Hautes études commerciales, décembre 1976, 266 p.

MARTEL, Jean-Louis et Delmas LÉVESQUE, *L'évolution du mouvement coopératif québécois-1940-1960*, Cahiers du Centre de gestion des coopératives, École des Hautes études commerciales, no. 91-5, août 1991, 129 p.

PICARD, Jean, *Évolution du mouvement coopératif de la consommation au Québec (1938-1976)*, Cahiers du Centre de gestion des coopératives, École des Hautes études commerciales, no. S-77-6, 1977, 30 p.

ROUSSEAU, Yvan et Roger LEVASSEUR, *Du comptoir au réseau financier : L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du centre du Québec 1909-1970*, Boréal, 1995, 387 p.

2.3) Le mouvement syndical

ROUILLARD, Jacques, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Boréal Express et CSN, 1981, 335 p.

ROUILLARD, Jacques, *Histoire du syndicalisme québécois*, Boréal, 1989, 535 p.

2.4) Le concept d'institutionnalisation

COUTU, Michel et Guy ROCHER, *La légitimité de l'État et du droit autour de Max Weber*, Presses de l'Université Laval, 2005, p. 384.

DI MAGGIO, Paul J. et Walter W. POWELL, « The iron cage revisited: Institutional Isomorphism and collective rationality in organizational fields », In DI MAGGIO, Paul J. et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, pp. 63-82.

DI MAGGIO, Paul J. et Walter W. POWELL et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, 478 p.

HASBANI, Marc, *La gestion de la légitimité par le récit: le cas de l'industrie pharmaceutique*, Mémoire présentée comme exigence partielle de la maîtrise en sciences comptables, décembre 2008, 159 p.

JEPPERSON, Ronald L. « Institutions, Institutional effects and Institutionalism », In Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, pp. 143-164.

SCOTT, W. Richard, « Unpacking institutional arguments », In Paul J. DI MAGGIO et Walter W. POWELL et al., *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, University of Chicago Press, 1991, pp. 164-182.

SZOSTAK TAPON, Bérangère, « L'image institutionnelle : une projection de la légitimité des organisations : Une étude des agences de design en France. », *Association internationale de Management Stratégique*, 2008, 25 p.

2.3) Mouvements populaire et communautaire

BÉLANGER, Paul et Benoît LÉVESQUE, « Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) », *Les classiques des sciences sociales*, En ligne, <http://classiques.uqac.ca>, 2004, 39 p.

BOURQUE, Denis et al., *L'organisation communautaire: Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, 534 p.

DÉSLAURIERS, Jean-Pierre et Renaud PAQUET, *Travailler dans le communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 2003, 160 p.

DOUCET, Laval et Louis FAVREAU, *Théories et pratiques en organisation communautaire*, Presses de l'Université du Québec, 1991, 464 p.

FAVREAU, Louis, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours : Continuités et Ruptures*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1989, 307 p.

GERMAIN, Annick et al., « L'évolution du mouvement associatif montréalais : un retour au territoire programmé par l'État ? » *Lien social et Politiques*, no. 52, 2004, pp. 129-138.

GODBOUT, Jacques, « Professionnalisme et pouvoir des usagers », In HAMEL, Pierre et al., *Les mobilisations populaires urbaines*, Montréal : Éditions Nouvelle Optique, 1982, pp. 343-349.

JETTÉ, Christian, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence : Trois décennies de coconstruction des politiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 438 p.

LEVASSEUR, Roger, « Le développement associatif et les couches intellectuelles », In BÉLANGER, Paul R. et al., *Animation et culture en mouvement : Fin ou début d'une époque ?*, Sillery : Presses de l'Université du Québec, 1987, pp. 267-279.

MC GRAW, *Le développement des groupes populaires à Montréal (1963-1973)*, Montréal : Éditions coopératives Albert St-Martin, 1978, 184 p.

RENÉ, Jean-François et Lise GERVAIS, « Les enjeux du partenariat aujourd’hui », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, no. 1, 2001, pp. 20-30.

SHRAGGE, Éric, *Action communautaire : dérives et possibles*, Écosociété, 2006, 242 p.

WHITE, Deena, « La gestion communautaire de l’exclusion », *Lien social et politiques - RIAC*, 32, automne 1994, pp.37-49.

2.4) Les Association coopératives d’économie familiale

GENDREAU, Claude, *Syndicalisme et coopération face à la protection et la défense des consommateurs, - Étude d’un cas québécois : les ACEF*, Mémoire présenté à l’École pratique des Hautes Études, Centre de recherche coopératives, Paris, 1971, 211 p.

GOULET, Henri, « Origines et développement du mouvement ACEF au Québec 1960 à 1970 », Mémoire présenté à la faculté des études supérieures du département d’histoire, Montréal : Université de Montréal, 1993, 117 p.

LALIBERTÉ, Raymond G., « La culture politique des ACEFS », Mémoire présenté à l’école des gradués de la Faculté des sciences sociales, Ste-Foy, Université Laval, 1974, 272 p.

LEGROS, Pierre, « Participation et discours de mobilisation à l’Association coopérative d’économie familiale de Montréal », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l’école de service social, Montréal, Université de Montréal, 1980, 161 p.

RAYMOND J-P. et J-F. RENÉ, *Faut-il brûler les pancartes ?*, Montréal, Les Presses solidaires, 1984, 94 p.

SIMARD, Carolle, « L’association coopérative d’économie familiale (A.C.E.F.) comme agent de changement de la société québécoise », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de sciences politiques, Montréal, Université de Montréal, 1973, 135 p.

SOLASSE, Bernard, *Syndicalisme, consommation et société de consommation : La Confédération de Syndicats Nationaux et le problème de la consommation*, Ottawa : Département des relations industrielles de l’Université Laval, 1968, 47 p.